

Compte-rendu du Webinaire : Rat musqué (*Ondatra zibethicus*) et ragondin (*Myocastor coypus*) en Hauts-de-France : quels enjeux ? quelles réponses ?

Le 26 novembre 2020 de 14h à 17h

Personnes inscrites au webinaire (intervenants et organisateurs):

ANGOT Marie - Chargée de mission scientifique Espèces exotiques envahissantes au Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

ASSET Thibaud - Chargé de mission environnement au Voies Navigables de France

BARBIER Luc - Responsable de la mission marais audomarois au Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

BAUDELOT Roseline - Chef d'unité biodiversité à la DDT de l'Aisne

BLIN Céline - Animatrice du SAGE de la Sensée au SyMEA

BONTE Pierre – Président de l'APANGA

BOSSE Julien - Responsable de l'unité gestion du patrimoine naturel à la DDT de l'Aisne

BOUGENIERE Jean Christophe – Technicien à la Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais

BRACQ François-Xavier - Responsable de projet Milieux au SmageAa

CARPENTIER Clément – Technicien à l'AMEVA EPTB Somme

COULON Oscar - Agent cours d'eau à la communauté de Communes OSARTIS-MARQUION

DAUSSY Nicolas - Animateur syndical à la FDSEA 62

DAVION Hervé - Responsable du pôle GEMAPI à l'AMEVA EPTB Somme

DEBIEVRE Julien - Chef du service patrimoine naturel à la communauté d'agglomération du Beauvaisis, commune de Beauvais

DEGEZELLE Margot - Responsable Préservation de Patrimoine Naturel à FREDON Hauts-de-France

DELIGNY Olivier - Agent de lutte des espèces exotiques au Conseil départemental de la Somme

DELPOUVE Nicolas - Responsable biodiversité et faune sauvage à la DDTM du Pas-de-Calais

D'HOOGHE Florian - Stagiaire au CPIE Pays de l'Aisne

DOLLEZ Geoffrey - Agent de lutte espèces envahissantes au Conseil départemental de la Somme

DOYER Francis – Président du GDON du Pays de Saint Omer

DOYET Bruno – Directeur de la fédération départementale des chasseurs de l'Aisne

DUBREUIL Céline - Responsable de la mission Patrimoine naturel au PNR CMO

DUFFY Céline - Directrice environnement à la communauté d'Agglomération Grand Calais

DUMONT Sylvia - Technicienne supérieure en charge des dossiers "Migrateurs terrestres et aquatiques - Zones humides - SAGIR - ESOD" à la fédération départementale des chasseurs de l'Oise

DUPERRON Gilles - Responsable administratif et financier au SMAPI

DUSANTER Philippe – Vice-président de l'Association des Gardes Chasse-Pêche et Piégeurs de l'Aisne

FLORET Frédéric – Secrétaire administrateur de la Fédération de pêche du Nord

FOURNIER Vincent – Directeur du GDS du Pas-de-Calais

FOURNIER Florian - Chargé d'étude biodiversité et aménagement au Cerema Hauts de France

FRANCOIS Rémi - Chargé de projet scientifique au Conservatoire Botanique National de Bailleul

FRANGEUL Manon - Chef de projets environnementaux à l'Office National des Forêts

GOSSE Camille - Chargée de mission du CPIE des Pays de l'Aisne

GREUGNY Maud – Stagiaire au CPIE des Pays de l'Aisne

HALLART Guénaël - CPIE des Pays de l'Aisne



HERMANT Thomas – Chargé d'études - Picardie Nature
HEUCLIN Corinne - Chef de bureau nature à la DDTM de la Somme
IMBERT Jean-Paul – Directeur du Grand calais terres et mers
JARDIN Gaëlle - Ingénieur connaissance à l'Office française de la Biodiversité - direction régionale Hauts-de-France
KOTWICA Guillaume - Chargé de mission connaissance à la DREAL Hauts-de-France
LAGNIAU Morgan - Technicien rivière à la communauté d'Agglomération des deux Baies en Montreuillois
LANCIAUX Yann - Inspecteur de l'environnement à l'Office française de la Biodiversité
LANTOINE Marie - Surveillante de travaux GEMAPI à la MEL
LEFEBVRE Marie - Administratrice à FREDON Hauts-de-France
LEGRIS Sébastien - Chargé d'études faune à Picardie Nature
LELOUP Corentin - Chargé de mission et assistant du directeur technique à la Fédération Nationale des Chasseurs
LEMAIRE Benoit - Conseiller Biodiversité et MAEc à la chambre d'agriculture de l'Aisne
LIÉGEOIS Hugues - Technicien de rivière au syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérois
LION Stéphane - Chargé de missions au syndicat mixte EDEN 62
LOQUET Nicolas – Responsable du service Cours d'eau à la communauté d'agglomération de la Baie de Somme
LORTHIOIS Mathieu - Chargé d'étude préservation du patrimoine naturel au Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
MAGNIER Mickael - Chargé de mission milieux naturels, eau et paysage au Conseil Régional des Hauts-de-France
MESTDAGH Benjamin - Technicien de rivière au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Divette et de ses Affluents
MORVAN Clara - Directrice technique du SISN
MOUFFLET Benjamin - Technicien Rivière du SMBVB
MUCHEMBLED Odile - Directrice Générale de FREDON Hauts-de-France
NAUDET Cyrille – Président du GDON du boulonnais
NOURRY Daniel – Vice-président du GDON du Pays de Saint Omer
PETIT-ROUVILLAIN Stephanie - Chef de service à la mairie d'Amiens
PUGLISI Isabelle - Directrice biodiversité au Conseil régional des Hauts-de-France
QUAGHEBEUR Sylvain - Technicien au SMAPI : Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations de la Scarpe Aval et du Bas-Escout
RATIER Jean-Denis - Chef de secteur Audomarois à EDEN 62
RICHARD Nicolas – Directeur du CPIE des Pays de l'Aisne
RIGAUX Thierry - Chef du service "Milieux naturels, eau, paysages" à la Région Hauts-de-France, Direction de la Biodiversité
ROYER Vincent – Directeur de la DDT de l'Aisne
RUFFIOT Andrea - Particulier
SIARKA Yoann - Technicien de rivière du SIVT
SIMON Alicia - Technicien de rivière du SIVT
SIMON Laurine – Stagiaire du CPIE des Pays de l'Aisne
TACCOËN Jean-Michel - Conseiller Régional Délégué à l'environnement du Conseil régional des Hauts-de-France
TERLUTTE Francky – Directeur technique de la fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais
TOPOLSKI Jean - Directeur Adjoint des services techniques de la communauté de comunes OASARTIS
TOURNIER Alain – Conseiller à la Chambre d'Agriculture de l'Aisne



TROMBERT Raphaël - Chargé de mission biodiversité faune du CPIE Vallée de Somme
VERSTRAETEN Jean-Jacques – Président de FREDON Hauts-de-France
VILLAIN Christophe - Technicien Réserve Naturelle et Cours d'eau de la communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois
WERNERT Stéphanie - Assistante administrative du GDON du Pays de Saint Omer

Excusés :

CANNESSON Bernard – Vice-Président de FREDON Hauts-de-France
LEUBA Muriel – DRAFF/SRAL Hauts-de-France

Ordre du jour :

Introduction par M. Jean-Michel Taccoën, Conseiller régional délégué à l'Environnement (Région Hauts-de-France)

Les enjeux sanitaires, économiques et écologiques liés aux Rats musqués et Ragondins

- **Présentation du rat musqué et du ragondin**, par M. Guénaël Hallart du CPIE des Pays de l'Aisne
- **Les enjeux sanitaires et économiques**, par M. Vincent Fournier, Directeur du GDS du Pas-de-Calais et Mme Odile Muchembled, Directrice Générale de FREDON Hauts-de-France
- **Les Impacts des ragondins et rats musqués sur la flore et les végétations rares et menacées en Hauts-de-France**, par M. Rémi François du Conservatoire Botanique National de Bailleul

La maîtrise des populations de rats musqués et de ragondins sur le territoire des Hauts-de-France

- **Le ragondin et le rat musqué, des espèces envahissantes soumises à la réglementation. Point sur la stratégie régionale sur les EEE**, par M. Guillaume Kotwica de la DREAL Hauts-de-France et Mme Marie Angot du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France
- **Les moyens de lutte : le piégeage mécanique**, par M. Pierre Bonte, Président de l'APANGA
- **Les actions de contrôle des populations de rats musqués et de ragondins dans le Nord et le Pas-de-Calais**, par Mme Margot Degezelle de FREDON Hauts-de-France
- **Exemple de mobilisation des acteurs sur le marais Audomarois**, par M. Nicolas Delpouve, de la DDTM du Pas-de-Calais
-

Conclusion, par Mme Marie Lefebvre, administratrice et responsable de la commission vertébrés nuisibles de FREDON Hauts-de-France.



Ce programme a été entrecoupé de temps d'échanges entre les participants et les intervenants.

Introduction

M. Taccoën a introduit l'après-midi en exprimant son grand plaisir d'être parmi nous et en réaffirmant le soutien de la région Hauts-de-France à FREDON Hauts-de-France et aux GDON, acteurs essentiels pour l'environnement et la connaissance. Il a également ajouté que les administrateurs des Watteringues mesuraient l'importance de cette problématique. Il a rappelé qu'il était important de soutenir les piégeurs et les formateurs dans cette lutte collective.

Il a également évoqué la gouvernance régionale Biodiversité (GReB) dans laquelle s'inscrit la stratégie régionale Espèces Exotiques Envahissantes. En précisant qu'il est important de veiller, enrichir les connaissances et lutter contre les organismes nuisibles, car ils engendrent des problèmes économiques, environnementaux et sanitaires.

Chacun a un rôle central dans cette lutte et par extension pour la préservation de la biodiversité des Hauts-de-France.



Rat musqué & Ragondin, présentation des espèces

Guénael Hallart – 26 novembre 2020 – séminaire régional

Rat musqué

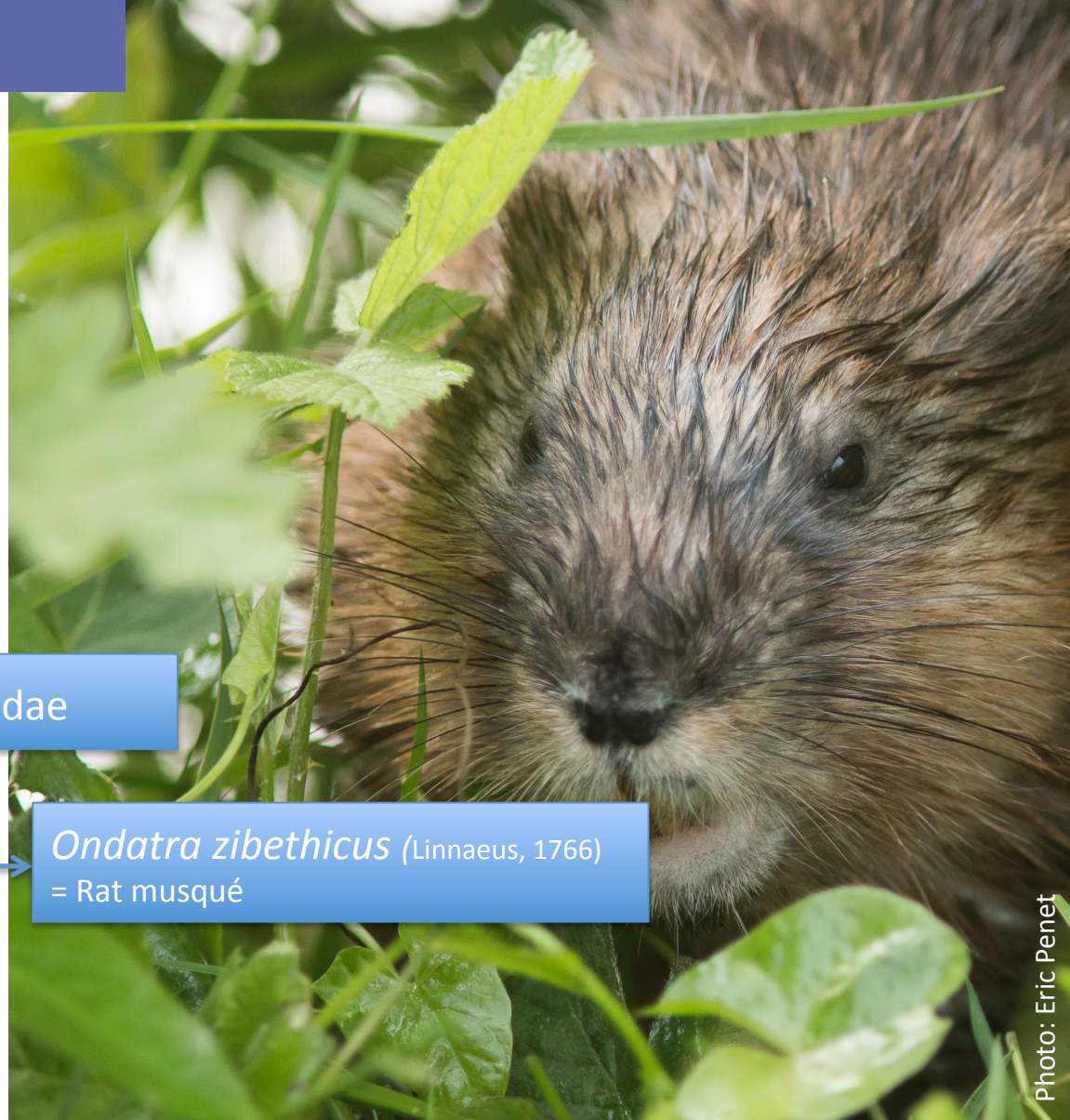
Classification

Classe: Mammalia
= Mammifères

Ordre: Rodentia
= Rongeurs

Famille: Cricetidae

Ondatra zibethicus (Linnaeus, 1766)
= Rat musqué




Rat musqué

Morphologie / identification

Fourrure brun-roux, soyeuse,
plus foncée sur la tête et le dos

 +/- 30 cm (23-35)


 +/- 1 kg (0,6-1,8)



Joues, museau et ventre plus
clairs

Rat musqué

Morphologie / identification



Silhouette ronde ;
tête proportionnellement
petite par rapport au corps
(rapport environ 1/4)

Queue de 20 à 25 cm,
comprimée latéralement,
noirâtre, presque glabre

Rat musqué

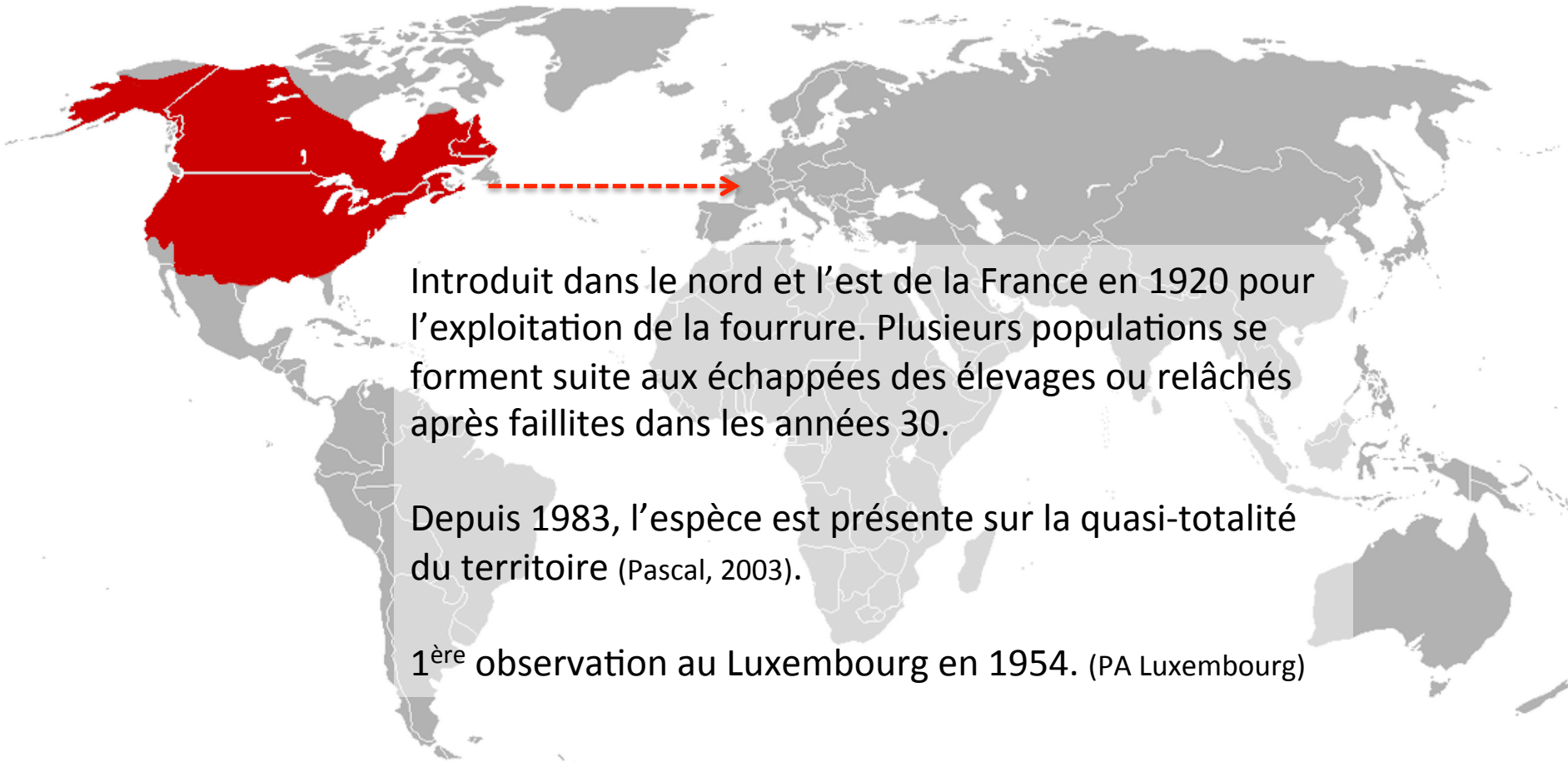
Morphologie / identification

Oreilles courtes,
à peine visibles

Vibrisses noires

Rat musqué

Origine & historique de sa présence



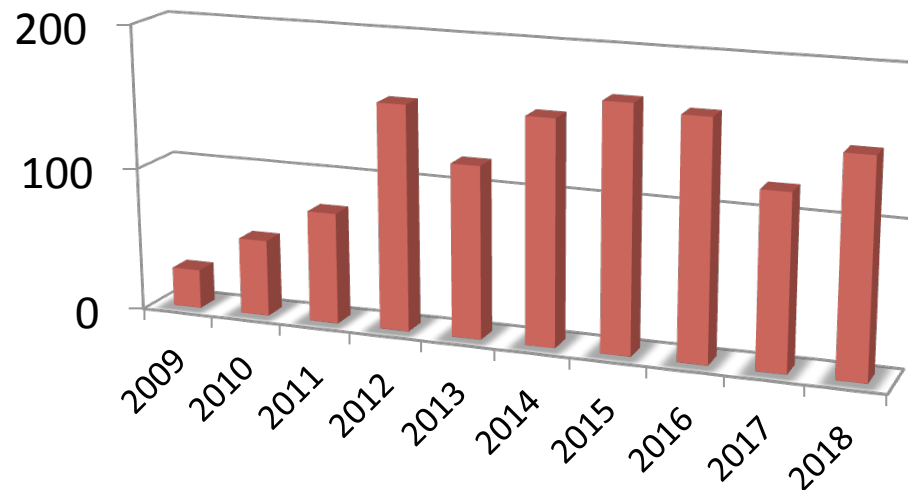
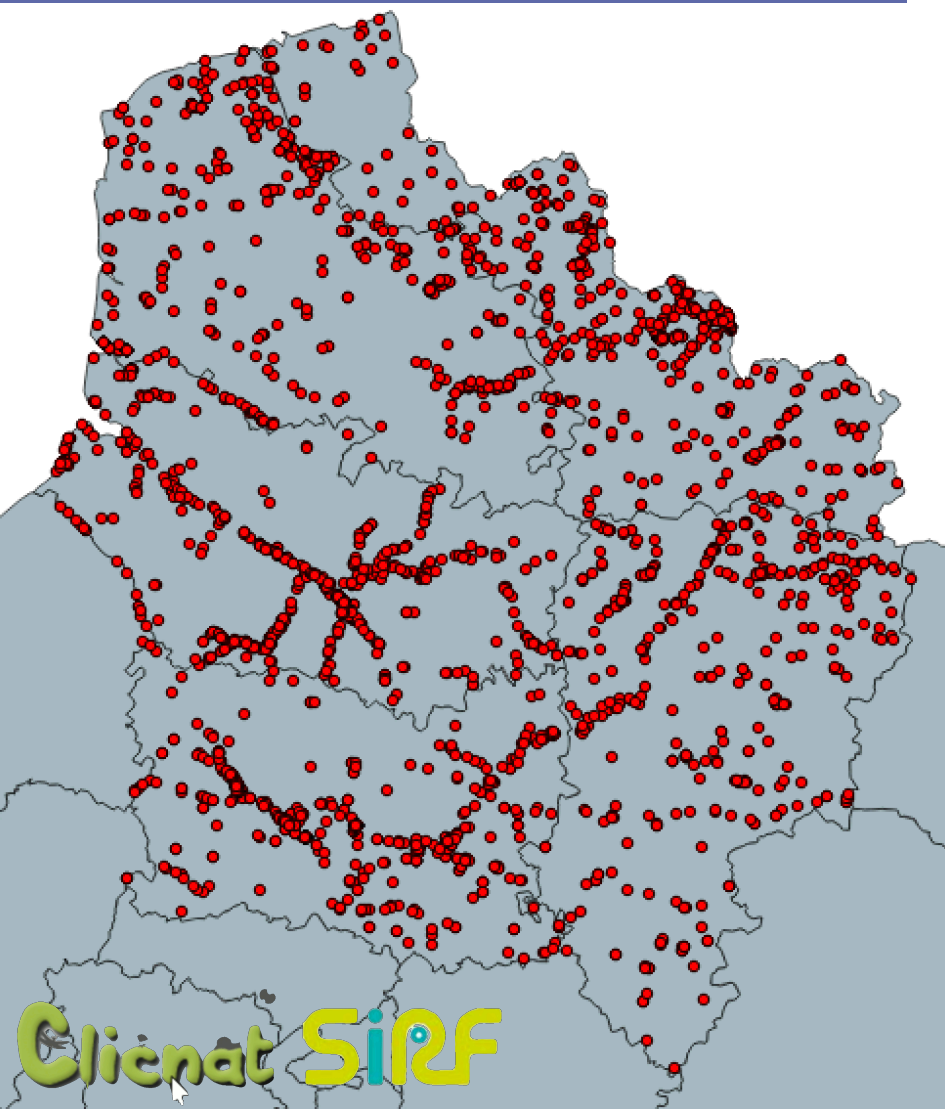
Introduit dans le nord et l'est de la France en 1920 pour l'exploitation de la fourrure. Plusieurs populations se forment suite aux échappées des élevages ou relâchés après faillites dans les années 30.

Depuis 1983, l'espèce est présente sur la quasi-totalité du territoire (Pascal, 2003).

1^{ère} observation au Luxembourg en 1954. (PA Luxembourg)

Rat musqué

Répartition & tendance d'évolution



Evolution du nombre de données de Rat musqué dans ClicNat (Picardie) période 2009-2018

Impression partagée de diminution dans certains secteurs (Oise à Hirson...)

Rat musqué

Ecologie : milieux

Berges des cours d'eau lents
(ruisseaux, rivières, canaux...)
et pièces d'eau de toutes tailles
(étangs, mares...).



Mare occupée dans un parc de détente
(Nouvion-en-Thiérache, 02)

Rat musqué

Ecologie : milieux

Berges des cours d'eau lents (ruisseaux, rivières, canaux...) et pièces d'eau de toutes tailles (étangs, mares...).

Creuse des terriers (berge à granulométrie suffisamment fine et pente $> 10^\circ$) ;
ou construit de petites huttes (marais, ceintures d'hélophytes...).



Hutte

Rat musqué

Ecologie : milieux

Berges des cours d'eau lents (ruisseaux, rivières, canaux...) et pièces d'eau de toutes tailles (étangs, mares...).

Creuse des terriers (berge à granulométrie suffisamment fine et pente $> 10^\circ$) ;
ou construit de petites huttes (marais, ceintures d'hélophytes...).

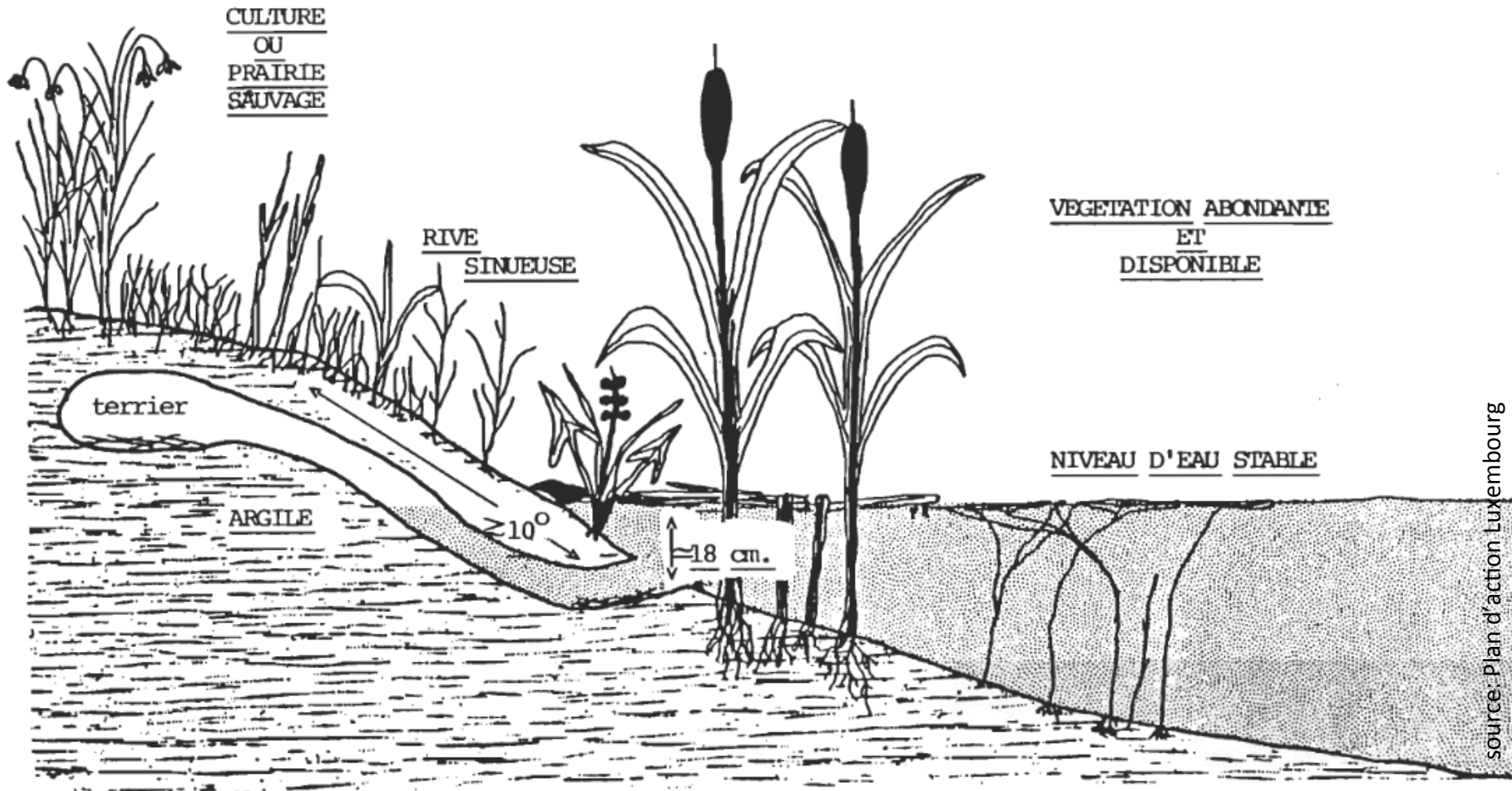
Domaine vital restreint (<100 m de diamètre).

Densité très variable selon ressource alimentaire et saison (moyenne de 1 à 2 couples / ha ou par km de rivière).



Rat musqué

Ecologie : milieu type & terrier



Rat musqué

Ecologie : régime alimentaire

Principalement herbivore
(hélrophytes, graminées, maïs...)

Accessoirement prédateur :
bivalves
(→ constaté sur *Unio crassus* dans le Petit
Gland ; sur *Anodonta cygnaea* en étangs
dans le Laonnois...),
mais aussi amphibiens, écrevisses...



Rat musqué

Ecologie : reproduction

La période de reproduction s'étale de fin février à fin septembre.

La femelle peut avoir jusqu'à 3 portées, généralement de 6 à 7 jeunes (2-14).

La maturité sexuelle est atteinte avant 1 an (émancipation à l'âge de 4 mois).

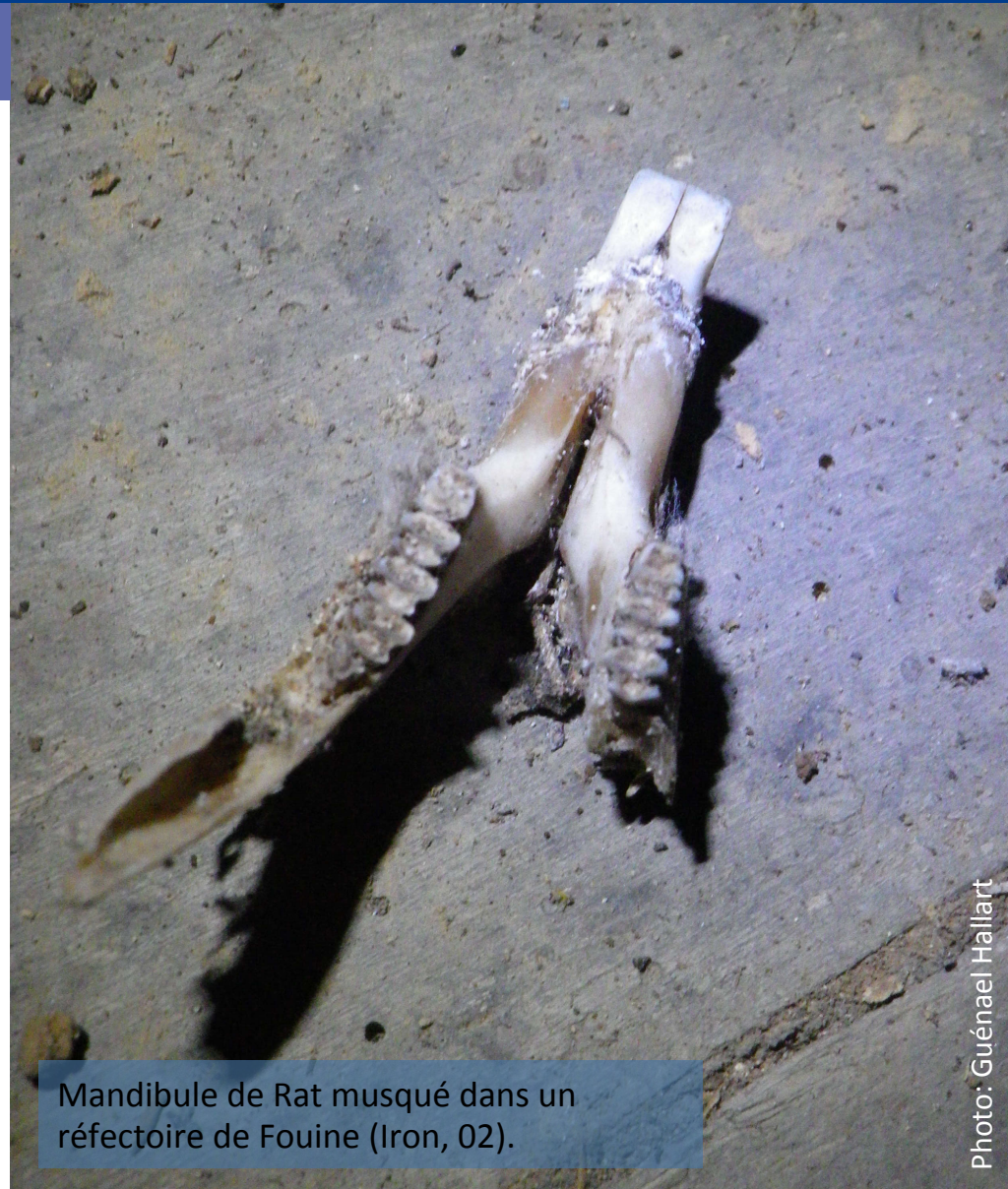


Rat musqué

Prédateurs

Dans notre région, son principal prédateur serait le Putois.

Cas de prédation par la Fouine constaté dans le nord de l'Aisne (obs perso, 2020)



Mandibule de Rat musqué dans un réfectoire de Fouine (Iron, 02).

Ragondin

Classification

Classe: Mammalia
= Mammifères

Ordre: Rodentia
= Rongeurs

Famille: Myocastoridae

Myocastor coypus (Molina, 1782)
= Ragondin



Ragondin

Morphologie / identification

Pelage à dominante
brun-jaunâtre

Tête
proportionnellement
grande / corps
(rapport 1/3)

Queue subcylindrique,
de 25 à 45 cm,
couverte de poils

 **TC** +/- 50 cm (40-60)

 +/- 7,5 kg (5-9)

Ragondin

Morphologie / identification

Profil de tête
relativement
« carré »

Oreille
relativement
grande

Vibrisses blanches
épaisses

Poils jaunes-dorés
devant et sous l'oreille

Ragondin

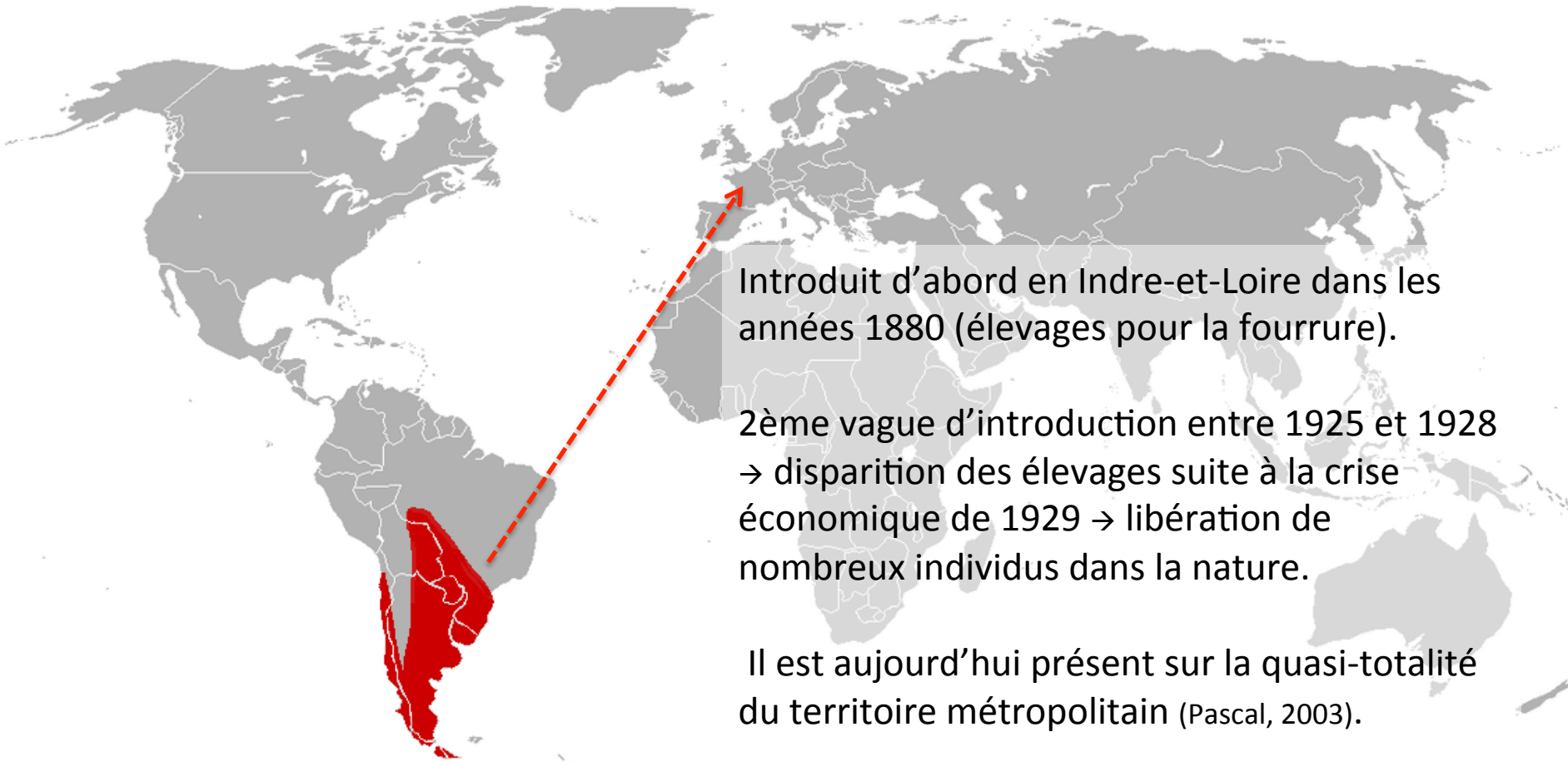
Morphologie / identification

Pelage
caractéristique,
très contrasté,
lorsque sec et
en pleine
lumière



Ragondin

Origine & historique de sa présence



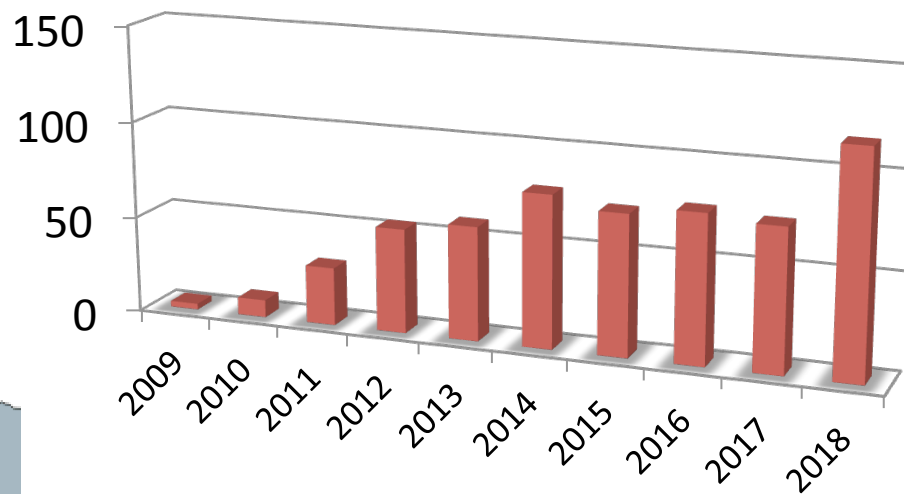
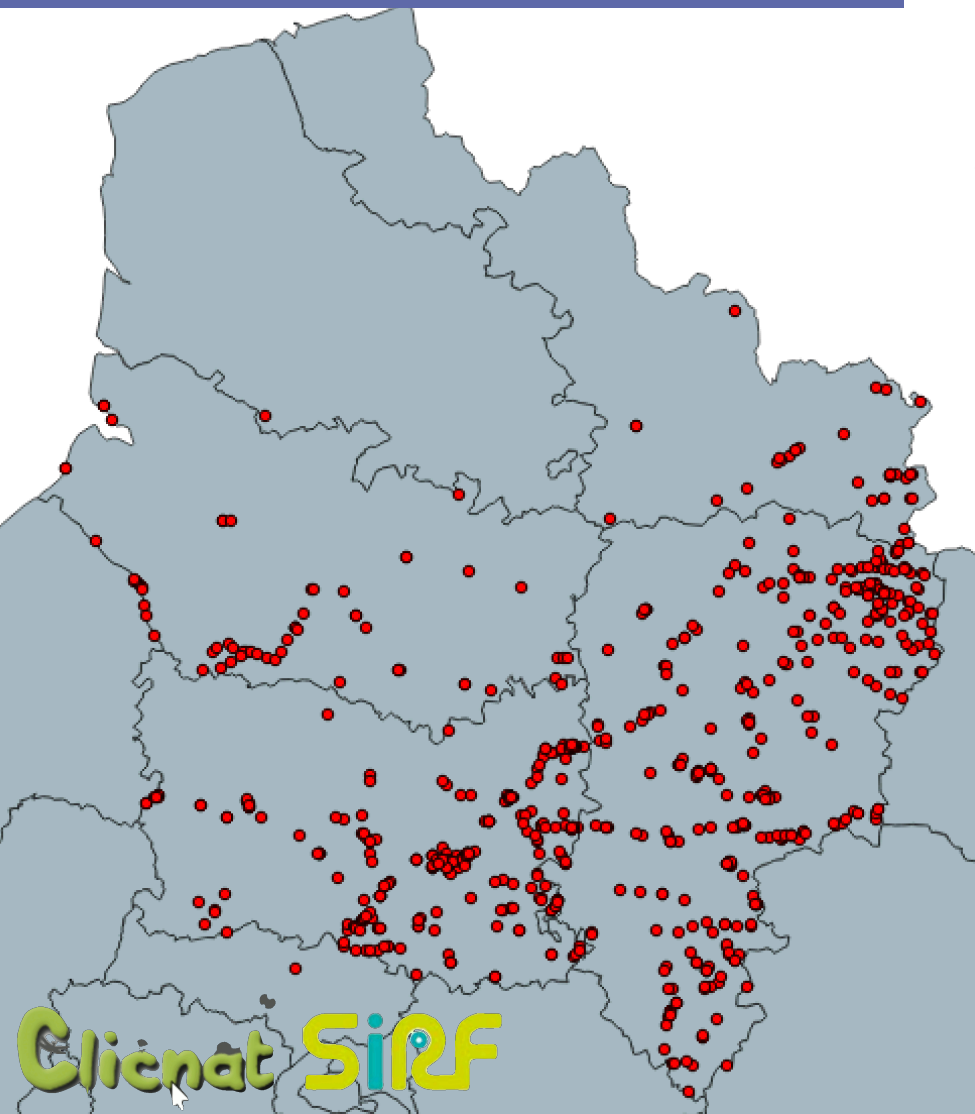
Introduit d'abord en Indre-et-Loire dans les années 1880 (élevages pour la fourrure).

2ème vague d'introduction entre 1925 et 1928
→ disparition des élevages suite à la crise économique de 1929 → libération de nombreux individus dans la nature.

Il est aujourd'hui présent sur la quasi-totalité du territoire métropolitain (Pascal, 2003).

Ragondin

Répartition & tendance d'évolution



Evolution du nombre de données de Ragondin dans ClicNat (Picardie) période 2009-2018

Très forte expansion ces dernières années et encore en cours

Ragondin

Ecologie

Cours d'eau lents (rivières, canaux),
étangs, marais,
réseaux de petites mares bocagères

Nécessite végétation herbacée
importante.

Creuse des terriers (⊙30 à 40 cm)

Peut s'éloigner de plusieurs
kilomètres de l'eau, traverser des
plateaux agricoles
(cas observés dans le nord de l'Aisne)

Très peu farouche



Ragondin

Ecologie

Domaine vital variable,
de l'ordre de 3 à 6 ha

Densité variable selon ressource
alimentaire et conditions de
milieu.



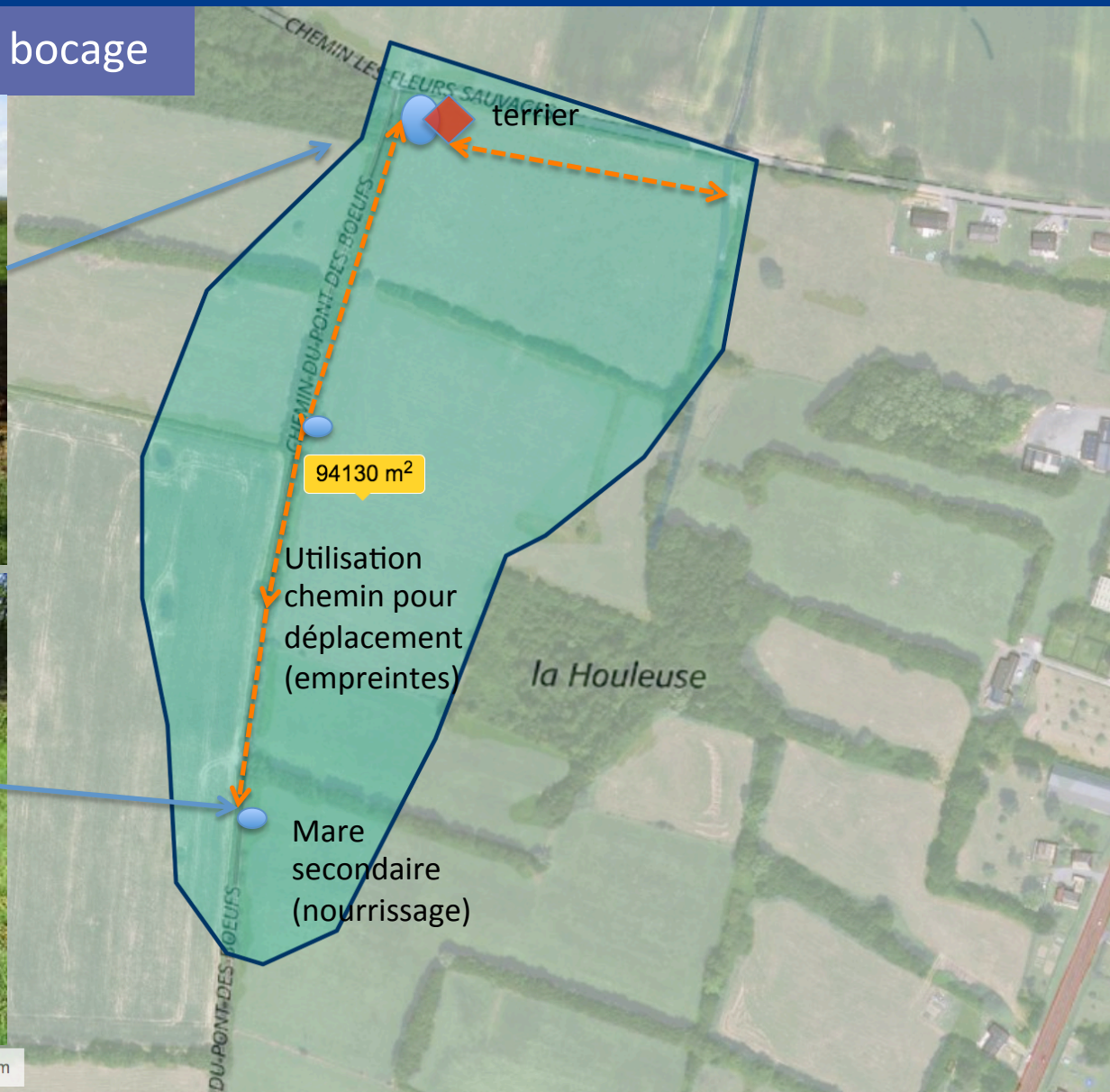
Ragondin en bord d'étang
haute vallée de l'Oise, Proisy, 02.

Ragondin

Ecologie : exemple dans le bocage



coulée



0 — 50 m

Ragondin

Ecologie : reproduction

La période de reproduction s'étale sur l'année.

Généralement 2 portées de +/- 5 jeunes / an / femelle
(gestation de 132 j)
→ productivité de 8,1 jeunes / an / femelle.

La maturité sexuelle atteinte entre 5 et 9 mois, à un poids de 2-3 kg.



Ragondin

Ecologie : régime alimentaire

Herbivore:

plantes aquatiques, hélrophytes,
graminées sauvages terrestres,
maïs, pommes...

Consomme en complément
des écorces en automne-hiver.



Ragondin

Ecologie : régime alimentaire

Herbivore:

plantes aquatiques, héliophytes,
graminées sauvages terrestres,

maïs, pommes...

Consomme en complément
des écorces en automne-hiver.



! confusion jeunes vs Campagnol amphibie

Ragondin



Photo: H. de Lestanville

Jeunes à la naissance :
+/- 200 g / 20 cm

Campagnol amphibie



Photo: G. Hallart

Adulte :
+/- 200 g / 20 cm

Protection nationale
depuis le 15/09/2012

VU Listes rouges mondiale
et européenne (2012)

EN Liste rouge Picardie (2016)

Rat musqué



Photo: H. de Lestanville

Jeunes à 15 jours :
+/- 100 g / 20 cm

! confusion adultes vs Castor d'Europe

Ragondin



Castor d'Europe



Protection nationale

CR Liste rouge Picardie (2016)

Bibliographie

...

- GT IBMA. 2016. *Ondatra zibethicus* / *Myocastor coypus*. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques.

Groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques. UICN France et Agence française pour la biodiversité.

- De Sousa, Tiago & Lestang, Louis, 2019. Plan d'action pour espèces exotiques envahissantes au Grand-Duché de Luxembourg: le Rat musqué, *Ondatra zibethicus* (Linnaeus, 1766). Version 13/12/2019. Administration de la nature et des forêts, Luxembourg. 20 pp.

- J.-P. Quéré & H. Le Louarn, 1011. Les rongeurs de France, Faunistique et biologie. Edition Quae. 311 pp.




PAYS DE L' AISNE

Guénael HALLART

**CPIE des Pays de l'Aisne
antenne Thiérache**

0623700784

g.hallart@cpie-aisne.com

 CPIE Aisne – antenne Thiérache

<http://www.cpie-aisne.com>



Le rat musqué et le ragondin (écologie, morphologie, habitat...)

M. Terlutte nous informe qu'une femelle ragondin a été prélevée, ce jour, le 26 novembre 2020, par un garde-chasse particulier à Beuvry près de Béthune. A notre connaissance, c'est une première dans le Pas-de-Calais.



Photo de M. Terlutte Directeur technique à la fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais

Quels enjeux sanitaires et économiques ont conduit à la surveillance, la prévention et la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants (rats musqués et ragondins) depuis plusieurs années ?



26 novembre 2020

Loos-en-Gohelle



Quels enjeux sanitaires et économiques ont conduit à la surveillance, la prévention et la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants (rats musqués et ragondins) depuis plusieurs années ?

- L'invasion biologique des deux rongeurs aquatiques envahissants
- Les causes du succès de l'invasion de ces rongeurs aquatiques envahissants
- Les conséquences de l'invasion biologique réussie de ces rongeurs aquatiques envahissants

BIODIVERSITE – ECONOMIE - SANTE

Invasion biologique des deux rongeurs aquatiques envahissants

Une invasion biologique correspond à une extension d'aire de répartition naturelle d'une espèce; l'espèce étant introduite volontairement ou involontairement par l'Homme.

Ainsi, une espèce exotique envahissante ou invasive :

- est une espèce étrangère à un territoire ou à une partie de territoire (= espèce allochtone)
- qui a été introduite intentionnellement ou accidentellement
- qui prolifère (en milieu naturel) hors de la zone d'introduction
- et qui cause des dommages et des nuisances (= impacts négatifs) à la biodiversité, au fonctionnement des écosystèmes, à la santé humaine, aux activités humaines, à la santé animale, ...

Le Ragondin et le Rat musqué ont été introduits volontairement par l'Homme pour l'élevage et la production de fourrures, fin XIXème, début XXème.

Causes du succès de l'invasion de ces rongeurs aquatiques envahissants

- **Nombre important d'introductions avec un nombre important d'individus introduits**
- **Absence de contraintes biologiques :**
 - **Absence de prédation (pas de prédateur spécifique ; prédation généraliste surtout ciblée sur les jeunes individus)**
 - **Peu de compétition interspécifique, si ce n'est entre les deux espèces, en défaveur du rat musqué, sans toutefois le menacer, et parfois avec le castor européen**
 - **Pas de pathogène connu pouvant réguler les populations**



Castor d'Europe

Causes du succès de l'invasion de ces rongeurs aquatiques envahissants (suite)

- **Des capacités propres et des comportements essentiels à la réussite d'une invasion biologique**
 - **Grande capacité de dispersion**
 - **Régime alimentaire herbivore à grande amplitude**
 - **Une taille corporelle adulte plus importante que d'éventuels compétiteurs (pour le ragondin)**
 - **Une bonne adaptation à tous les milieux humiques, y compris quand ils sont altérés par l'homme**
 - **Une prolificité à toute épreuve, à l'image des rongeurs en général**





FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

Causes du succès de l'invasion de ces rongeurs aquatiques envahissants (suite)

- Absence de réaction de l'homme quand les échappées involontaires ou les relâchés volontaires (lors de la crise de 1929) se sont produits à partir des différents élevages existant sur le territoire français
- Certains pensaient même que ces animaux pouvaient se révéler d'excellents faucardeurs de végétaux dans les étangs !
Alors pourquoi agir ?

Causes du succès de l'invasion de ces rongeurs aquatiques envahissants (fin)

- **Un nouveau paramètre à prendre en compte : LE CLIMAT.**
- **Les hivers rigoureux sont redoutés par le ragondin (peu par le rat musqué) :**
 - **Les hivers rigoureux de 1946-1947 et 1962-1963 décimèrent les populations de ragondins à hauteur de 80 à 90 % en Angleterre**
 - **Pendant l'hiver 1986-1987, dans le Marais Poitevin, les effectifs connurent une chute de 60 %**



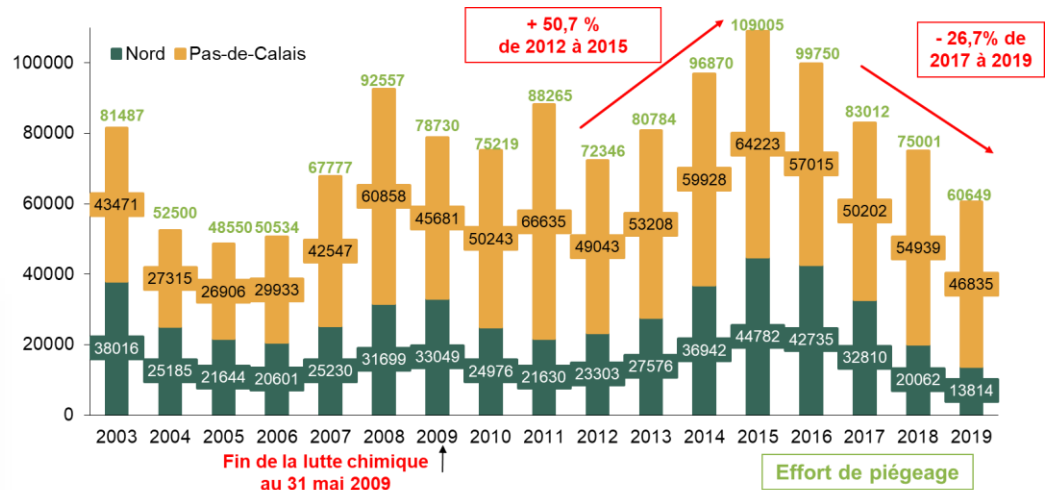
- **La succession d'hivers doux enregistrés actuellement devient un paramètre de développement inquiétant des populations de ragondin et de rat musqué**



FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

Cela fait maintenant plusieurs dizaines d'années que les deux rongeurs sont naturalisés.

Si leur expansion en France est quasiment terminée, en revanche leur prolifération reste effective malgré les opérations de lutte mises en œuvre en vue de maîtriser les populations.



Conséquences de l'invasion biologique réussie de ces rongeurs aquatiques envahissants (suite)



Terriers de rats musqués entraînant l'effondrement de berges

Quelles sont donc les conséquences de leur invasion biologique, véritables enjeux entraînant des opérations de lutte à grande échelle depuis près de 50 ans ?

- **Sur le plan économique**

- **Dégâts aux berges, aux canaux, rivières, étangs, retenues collinaires...**
- **Dégâts aux ouvrages d'art et routes pouvant provoquer des accidents**
- **Dégâts aux cultures riveraines des habitats**



Dégâts en parcelle de maïs



Conséquences de l'invasion biologique réussie de ces rongeurs aquatiques envahissants

- **Sur le plan sanitaire, augmentation des risques par :**
 - **Accroissement du nombre d'espèces de rongeurs porteurs de zoonoses (leptospirose, échinococcose alvéolaire), dans les milieux humides notamment : maladies parfois mortelles**
 - **Transmission aux humains**
 - **Transmission aux animaux de rente notamment comme les bovins (exemple du marais d'Erin)**

Leptospirose



Bactérie du genre *Leptospira*

Contamination



Voie percutanée : contact avec de l'eau souillée par les urines (80% des cas)

Morsures

1 million de personnes touchées dans le monde, 60 000 décès

Echinococcose alvéolaire



Larve de *Taenia*

Contamination par ingestion d'œufs du parasite

Contacts avec animaux porteurs (renards, rongeurs)



Consommation de plantes ou de fruits crus

En manipulant la terre ou par l'eau souillée

Prévention :

- Se laver les mains
- Porter des gants
- Eviter tous contacts avec les animaux errants
- Consommer les fruits sauvages cuits

Conséquences de l'invasion biologique réussie de ces rongeurs aquatiques envahissants (suite)

- **Sur le plan de la conservation de la biodiversité spécifique**
 - **Compétition avec des espèces de vertébrés autochtones**
 - **Consommation d'espèces floristiques d'intérêt patrimonial en milieu humide, notamment d'espèces rares et menacées**
 - **Destruction de frayères à brochets par exemple, par consommation des végétaux aquatiques**
 - **Dégradation des milieux humides, ce qui augmente leur vulnérabilité vis-à-vis d'autres espèces exotiques potentiellement envahissantes**
 - **Facteur de dispersion des jussies**





FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

Les conséquences sur les milieux colonisés par les deux rongeurs aquatiques envahissants

Sur le plan économique

Destruction des cultures

Dégradation des
infrastructures routières
et hydrauliques

Sur le plan de la biodiversité

Menaces aux écosystèmes

**Dégâts causés
par le rat musqué et
le ragondin**

Sur le plan sanitaire

Porteur de maladies potentiellement mortelles :
leptospirose et échinococcose alvéolaire





BIODIVERSITE – ECONOMIE - SANTE

Les deux espèces impactent les milieux où elles ont été introduites, et où elles se sont développées !

Ces impacts ont conduit aux opérations de lutte menées depuis près de 50 ans par les GDON, FREDON, des piégeurs et des chasseurs et mobilisent encore aujourd'hui de nombreux acteurs pour maîtriser les populations de ces rongeurs aquatiques envahissants.



Merci de votre attention

Odile MUCHEMBLED, FREDON Hauts-de-France

PROBLÉMATIQUE RATS MUSQUÉS MARAIS D'ERIN

LEPTOSPIROSE



Groupement de Défense Sanitaire du bétail :

Organisme à Vocation Sanitaire pour le domaine « Elevage »
reconnu par l'Etat

- **Association d'éleveurs** en charge de la maîtrise et de la surveillance des maladies d'élevage
- **Déléataire de missions de service public**, assurées en collaboration avec les vétérinaires et les laboratoires d'analyses
- Epidémiologie, Programmes d'éradication, plans de lutte, diagnostics d'élevage, formations

La Leptospirose Bovine

- **Maladie abortive -Zoonose**
- **Symptômes** : fièvre, hépatite, néphrite et/ou avortement plutôt dans le dernier tiers de gestation, voire mortalités en cas d'épisode aigu. Certains bovins peuvent également être porteurs inapparents ou présenter peu de symptômes .
- **Principale source de contamination** : **l'eau de boisson contaminée par les urines de rongeurs infectés** (rats musqués et ragondins par exemple). Mais aussi par ingestion ou par pénétration du germe à travers les muqueuses.
- **Recherche** : via le diagnostic différentiel des avortements bovins si des signes cliniques évocateurs ont été observés et si les principales autres causes abortives ont été explorées.

La Leptospirose Bovine

Moyens de lutte :

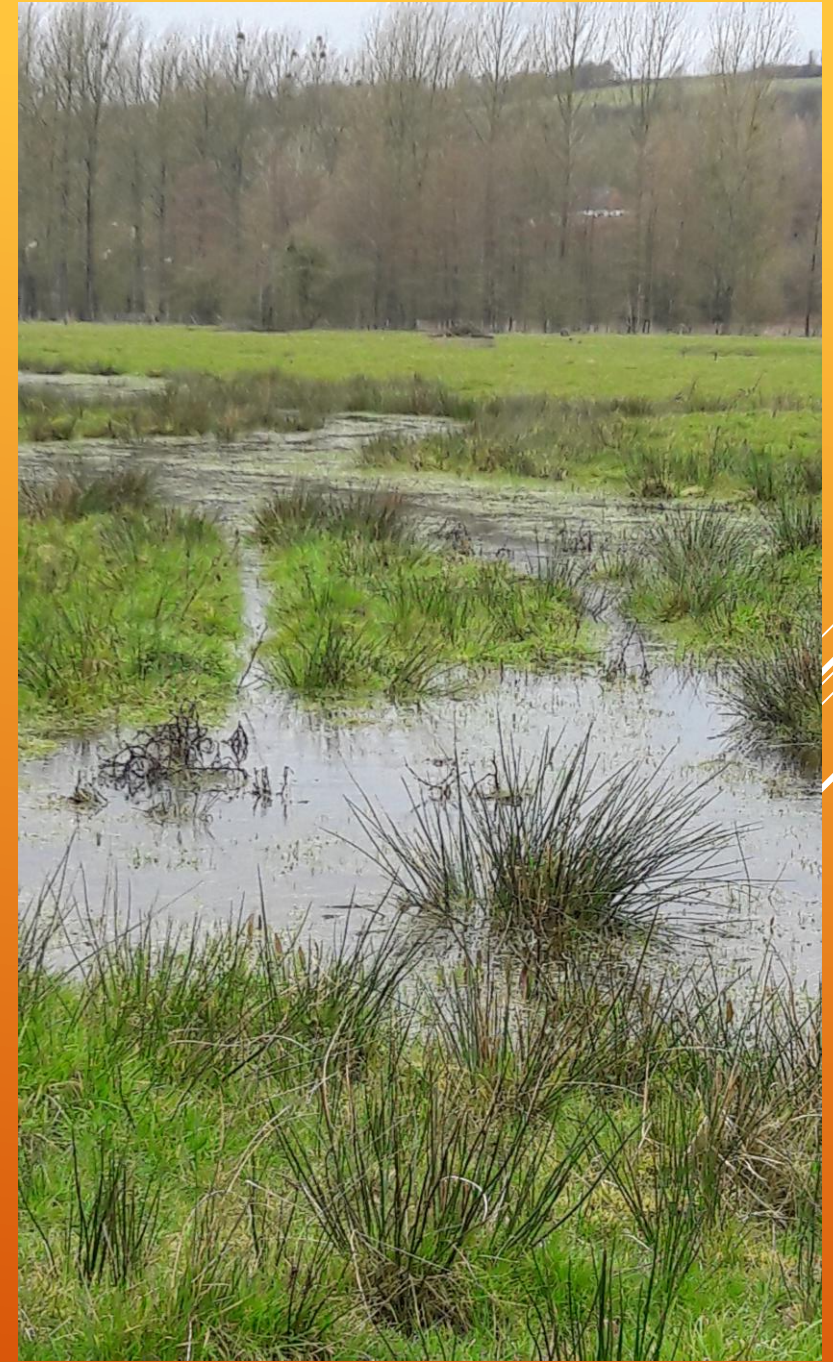
- Aucun traitement spécifique de la leptospirose.
- **Pas de vaccin bovin disponible en France** (un vaccin pour les chiens est couramment utilisé).
- **Limiter l'abreuvement** des animaux à l'extérieur et **le contact** avec les rongeurs potentiellement infectés.

Pression de la maladie : de rares foyers avec avortements MAIS maladie peu recherchée en bovin jusqu'alors....

Ex: Foyer détecté en 2014 à Erin



- Cheptel allaitant pâturant pour partie dans le marais communal d'Erin (17ha de prairies) – Hors Zone GEDON
- 48 bovins morts sur 5 ans
- Leptospirose bovine non suspectée au départ
- Préjudice total 48 000 €



PHOTOS DE 2016



Parcelle exploitée par l'éleveur depuis 2002 sans souci sanitaire majeur jusqu'en 2014

Détail des pertes sanitaires de 2014 à 2018:

- **2014 : Pertes de 16 bovins – suspicion de piroplasmose sur autopsies /hépato néphrites aiguës – syndrome pirolike**
- **2015 : Pertes de 15 bovins – signes cliniques identiques – leptospirose confirmée par analyse -**
- **2016 : Perte de 2 bovins - leptospirose confirmée par analyse-**
- **2017 : pas de perte**
- **2018 : Perte de 15 bovins- leptospirose confirmée par analyse-**

Récapitulatif des pertes financières par année

FRAIS	2014	2015	2016	2018	2019	
ANALYSES	282 €	189 €		156 €	Frais matériel clôture - mare : 577 €	Préjudice financier depuis 2014
VETERINAIRES	250 €	300 €	230 €	1968 €		
MORTALITES	9 941 €	10 490 €	2 800 €	20 740 €		
TOTAUX	10 473 €	10 979 €	3 030 €	22 864 €		



Mesures de prévention et de lutte mises en place

2016 : mise en place de piégeage par la société de chasse avec nasses et pièges en X : 220 prises + clôture des accès à la rivière + développement de la fauche – Bovins retirés dès les premiers symptômes

2017 : 240 prises + alternance fauche et pâturage

2018 : peu /pas de piégeage

2019 : battue administrative + clôture des mares

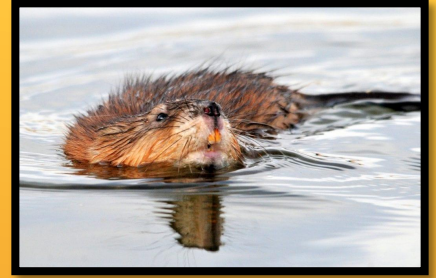
Problème : peu ou pas de piégeage en amont et en aval de la parcelle

Constat :

- Pas de Gedon sur la zone- problème de réactivité – pas de piègeur spécialisé au début de l'épisode – élu local démuni
- Piégeage toujours trop irrégulier depuis -baisse de la pression de piégeage dès que la population de rats semble diminuer (voir reprise de la maladie en 2018)
- Projet d'abandon d'exploitation de la parcelle

Réunion le 22 mai 2019 : GDS / DDTM / FREDON / GROUPAMA / MAIRE / LIEUTENANT DE LOUVETERIE

- Mise en place de mesures de lutte renforcées (battue administrative) - nécessité d'assurer à la suite un piégeage permanent



Constat:

- Inquiétude des éleveurs des arrondissements dépourvus de Gedon , face au développement des populations (Pays de Montreuil, Haut Pays, Ternois...)
- Inquiétude pour leurs animaux ... ET leur santé !



Cité de l'Agriculture – Saint Laurent Blangy (62)

Tel: 03.21.60.48.98

gds62@reseauugds.com

Merci pour votre attention

Enjeux sanitaires et économiques

La leptospirose peut-elle être transmise par d'autres espèces (rat gris, noir, surmulot...) ?

La réponse est oui.

La leptospirose menace-t-elle autant les équins, asins, ovins, caprins que les bovins ?

Les ruminants, les porcs, les chevaux, les chiens peuvent être confrontés à la Leptospiroses mais les symptômes seront différents.

« Leptospirose des ruminants : les symptômes principaux sont une fièvre, une jaunisse, un manque d'oxygène dans le sang, des urines de couleur foncée, une apathie, un manque d'appétit et une baisse de productivité.

Leptospirose du porc : les truies portantes sont particulièrement sensibles à la leptospirose, car il suffit d'un petit nombre d'agents infectieux pour les infecter. Les symptômes principaux sont des avortements ou la naissance de porcelets chétifs, qui meurent après quelques jours. En cas d'avortement, les fœtus meurent l'un après l'autre. Chez les mort-nés, on peut ainsi identifier une gradation typique des fœtus par taille et degré de décomposition.

Leptospirose du chien (maladie de Stuttgart chez le chien) : les chiens atteints ont de la fièvre et sont abattus, ils refusent de manger et souffrent de vomissements et de diarrhées.

Leptospirose chez les autres espèces animales : chez les chevaux, la leptospirose évolue en général de façon asymptomatique (subclinique). Les chats sont très résistants aux infections à leptospires, c'est pourquoi ils développent très rarement la maladie. » Source : <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierseuchen/uebersicht-seuchen/alle-tierseuchen/leptospirose.html>

La bactérie est-elle encore présente et dangereuse via les fourrages récoltés en bord de cours d'eau ou zones humides? Ou uniquement dans l'eau?

Mme Muchembled répond que dans la mesure où le fourrage a été en contact avec la bactérie, il y a des risques. M. Fournier est d'accord.

Faire baisser la densité de rats musqués, est-ce suffisant pour réduire efficacement le risque, ou la mise en défens des mares et cours d'eau semble être une voie plus efficace ?

M. Fournier répond que ce sont des actions complémentaires.

M. Hallart précise que l'eau des mares prairiales reste un élément de l'abreuvement des bovins. Les clôturer est une bonne chose, mais a priori, tant qu'elles sont utilisées pour l'abreuvement (même avec pompes à museaux, abreuvoirs déportés...), la Leptospirose reste absorbable. Et donc, sauf à abandonner l'utilisation des mares concernées pour l'abreuvement, a priori la clôture d'une mare ne semble malheureusement pas suffire pour se prémunir de la maladie.



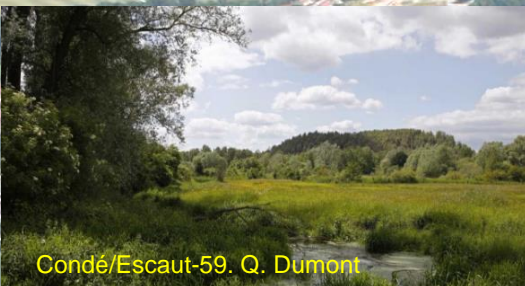
M. Rigaux lui répond que son observation est pertinente pour ces cas de figure et ajoute que la situation est préoccupante car il serait souhaitable de conserver ces mares sur le plan écologique.

Impacts des Ragondins et Rats musqués sur la flore et les végétations rares et menacées en Hauts de France

Rémi FRANÇOIS (CBNBailleul)



Canon-80 R. François

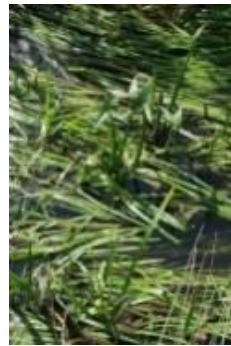


Condé/Escaut-59. Q. Dumont



Impacts des Ragondins et Rats musqués sur la flore et les végétations rares et menacées en Hauts de France

Rémi FRANÇOIS (CBNBailleul)



Impacts des Ragondins et Rats musqués sur la flore et les végétations rares et menacées en Hauts de France

Rémi FRANÇOIS (CBNBailleul)

PLAN

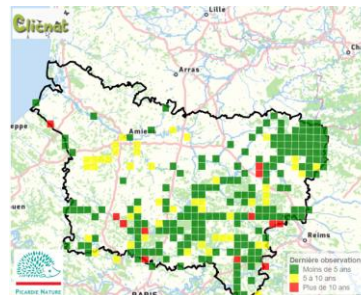
1 – Impacts négatifs

1.1 Sur les roselières

1.2 Sur les plantes rares

2 – Quelques impacts positifs

3 – Conclusion : bilan et perspectives



1- Impacts négatifs des Ragondins et Rats musqués sur la flore et les végétations des bords des eaux

Rémi FRANÇOIS (CBNBailleul)



1-1 Impacts négatifs des Ragondins et Rats musqués

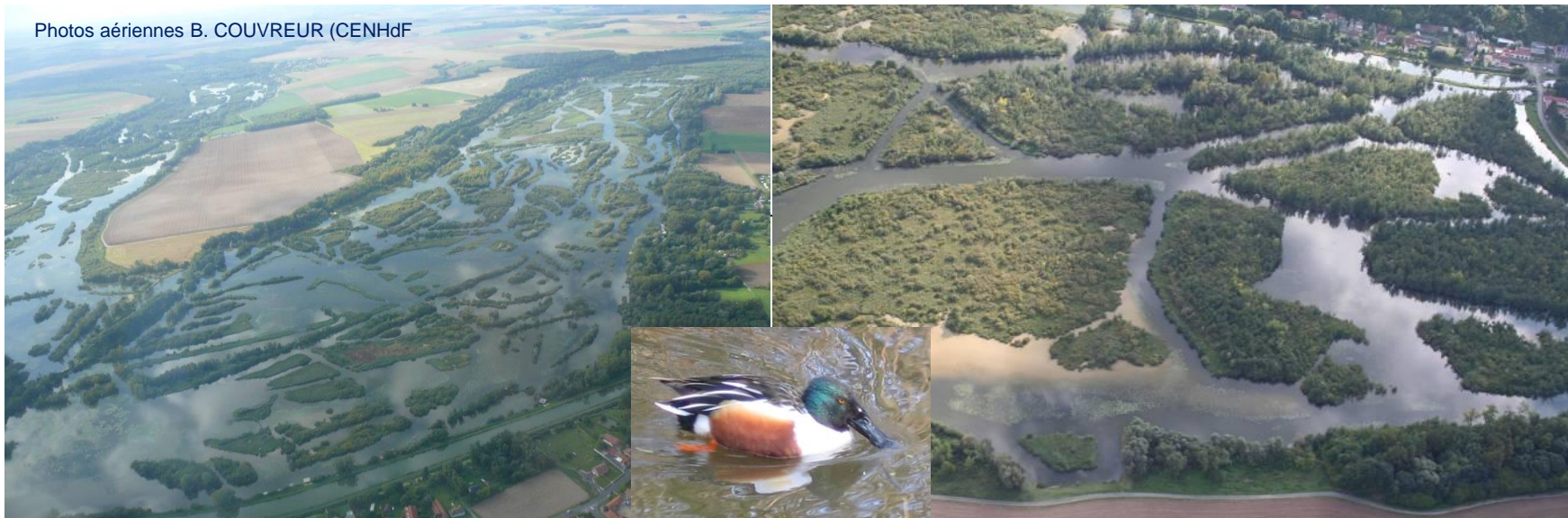
Impacts sur les ROSELIERES

- Roselières classiques à Faux-roseau (*Phalaris*), Phragmites, Glyceries, les 2 Massettes (*Typha*), Rubanier érigé (*Sparganium erectum*) etc
- = Milieux fondamentaux pour la reproduction des oiseaux d'eau
- (Canards, Butors, passereaux paludicoles comme les Rousserolles etc)



Impacts négatifs sur les végétations des roselières inondées

Photos aériennes B. COUVREUR (CENHdF)



90 % des roselières inondées ont disparu de Picardie en 50 ans, surtout à cause de l'envasement

La part de l'impact des Ondatra et Myocastor sur la régression des roselières inondées est probablement importante.



Vastes roselières à Eclusier-Vaux en Vallée de Somme amont vers 1910

Impact sur les roselière inondées



Disparition de 90 % des roselières inondées en 50 ans

Causes : envasement, abandon des usages, et Rats musqués ?



Impact sur les roselière inondées



Disparition de 90 % des roselières inondées en 50 ans

Causes : envasement, abandon des usages, et impact des Rats musqués ?

Impact INDIRECT sur les roselière inondées



Frayère à Brochet et roselières restaurées (2ha)
près de Samara (80) en 2018 : asséchées en
2020 à cause des terriers de Ragondin dans la
micro-digue retenant l'eau du bras-mort...
(travaux CD80, FDP80 & CENHdF ; env° 100 000 euros)

Photos R. François 2019

= frayère + plantes rares (Characées, Grande Douve...) asséchées à cause des terriers (2 Myocastor pris dans la nasse à Brochet) et de la canicule .

Impact INDIRECT sur les roselière inondées

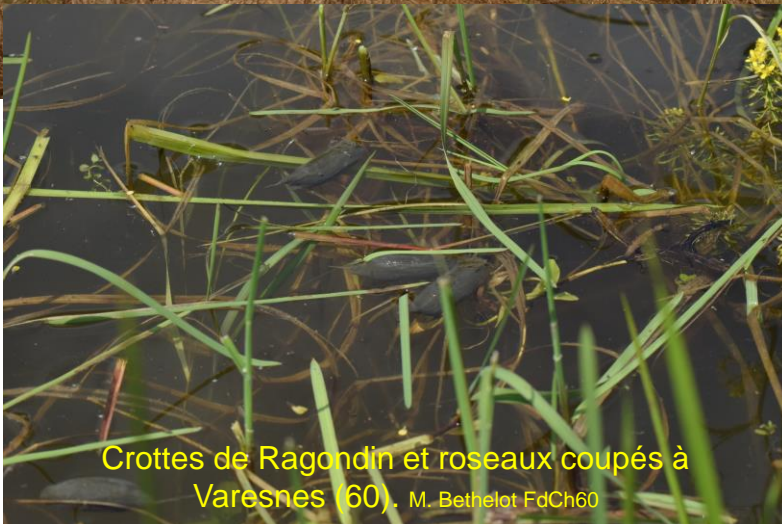
digue

Etang de pêche vidangeable à Beuvarde (02)
géré par la FDAPPMA02 et le CENHdF : gros
travaux sur la digue à cause des terriers de
Ragondin (travaux CD02, FDP02 & CENHdF)

= frayères + plantes rares (*Eleocharis ovata*, seule station des HdF...) asséchées

Les gravières/ballastières

= gros potentiels pour les roselières et la flore rare, mais très limité par ces 2 rongeurs



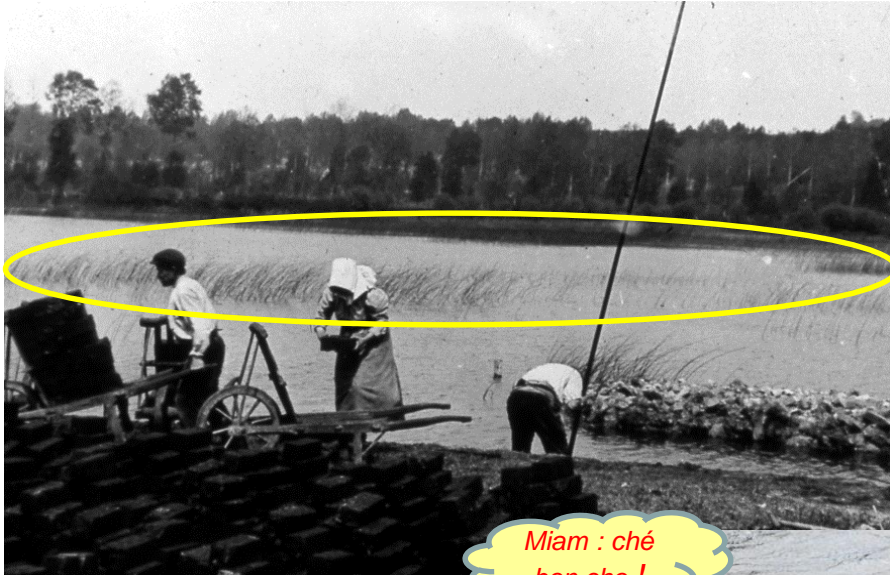
Crottes de Ragondin et roseaux coupés à Varesnes (60). M. Bethelot FdCh60



Gravière vallée de l'Oise Pont Ste Maxence (60)
R. François

1-1 Impacts négatifs des Ragondins et Rats musqués sur les ESPECES rares : exemples

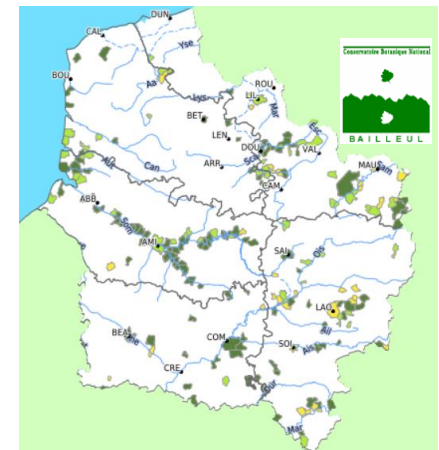
Le Scirpe des Lacs ou Jonc des chaisiers (AR, NT)



Miam : ché bon cho !



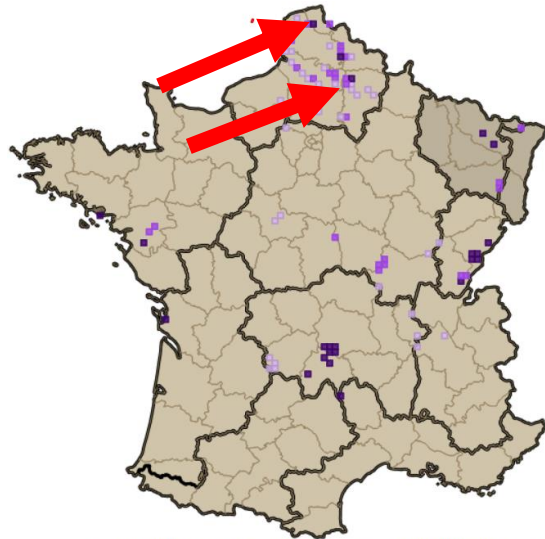
Scirpe des lacs à Frise -80 R. FRANÇOIS



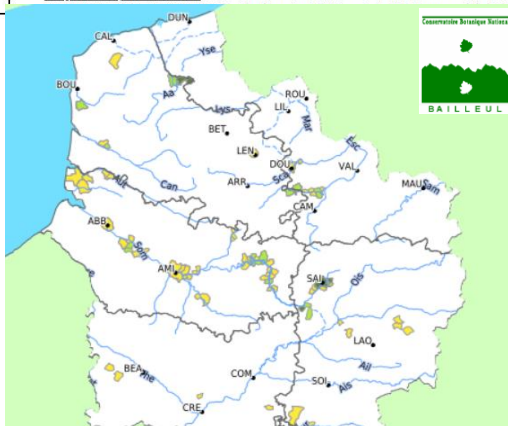
Scirpe des lacs HdF. Digitale2

1-1 Impacts négatifs des Ragondins et Rats musqués sur les espèces rares

La Cigüe vireuse (EX, CR) très rare en France



Sources : © FCN 2016. Système d'information national flore, faune, végétation et habitats, données du réseau des CBN et d'intégration et de qualification nationale



Cicuta virosa en HdF. Digitale2



Miam :
toxique mais
très bon !



Vilaine
bête !

Sauvetage en RN de St-Quentin-02
L. Dufour (CBNBI)



Cigüe vireuse
B. Toussaint (CBNBI)



Plants grillagés en RN de St-Quentin-02
MH Guislain (CENHdF)

1-1 Impacts négatifs des Ragondins et Rats musqués sur la flore et les végétations des bords des eaux

De nombreuses espèces patrimoniales broutées :

Cicuta virosa (RN St Quentin et du Romelaere)

Sium latifolium (Sites FDCH60 & CEN)

Sparganium minimum

Eleocharis acicularis

Oenanthe aquatica

Rorippa amphibia

Alisma lanceolatum

Butomus umbellatus

Schoenoplectus lacustris

Schoenoplectus tabernaemontani

Cladium mariscus (marais de Sacy)

Juncus subnodulosus & *J. acutiflorus*

Sagittaria sagittifolia

Cyperus fuscus

Rumex palustris et *R. maritimus*

Samolus valerandi

Nymphaea alba...



1-2 Impacts négatifs des Ragondins et Rats musqués sur la flore et les végétations aquatiques

Peu de végétations aquatiques semblent impactées :
= Surtout les Nénuphars blancs (*Nymphaea alba*)



Les Nénuphars blancs sont broutés en été (fleurs)
et parfois déracinés en hiver.

Le Ragondin peut faire disparaître le Nénuphar blanc
d'un étang en quelques années

2-2 Impacts positifs des Ragondins et Rats musqués sur la flore et les végétations patrimoniales

Impact sur les SAULAIES des bords de rivière



Les rongeurs coupent des bouts de branches qui, transportées par l'eau, vont s'enraciner en aval. Comme le font les Castors.
= favorise certaines espèces rares des bords de l'Oise par ex
(*Salix triandra*)

2. Quelques impacts positifs sur les roselières !



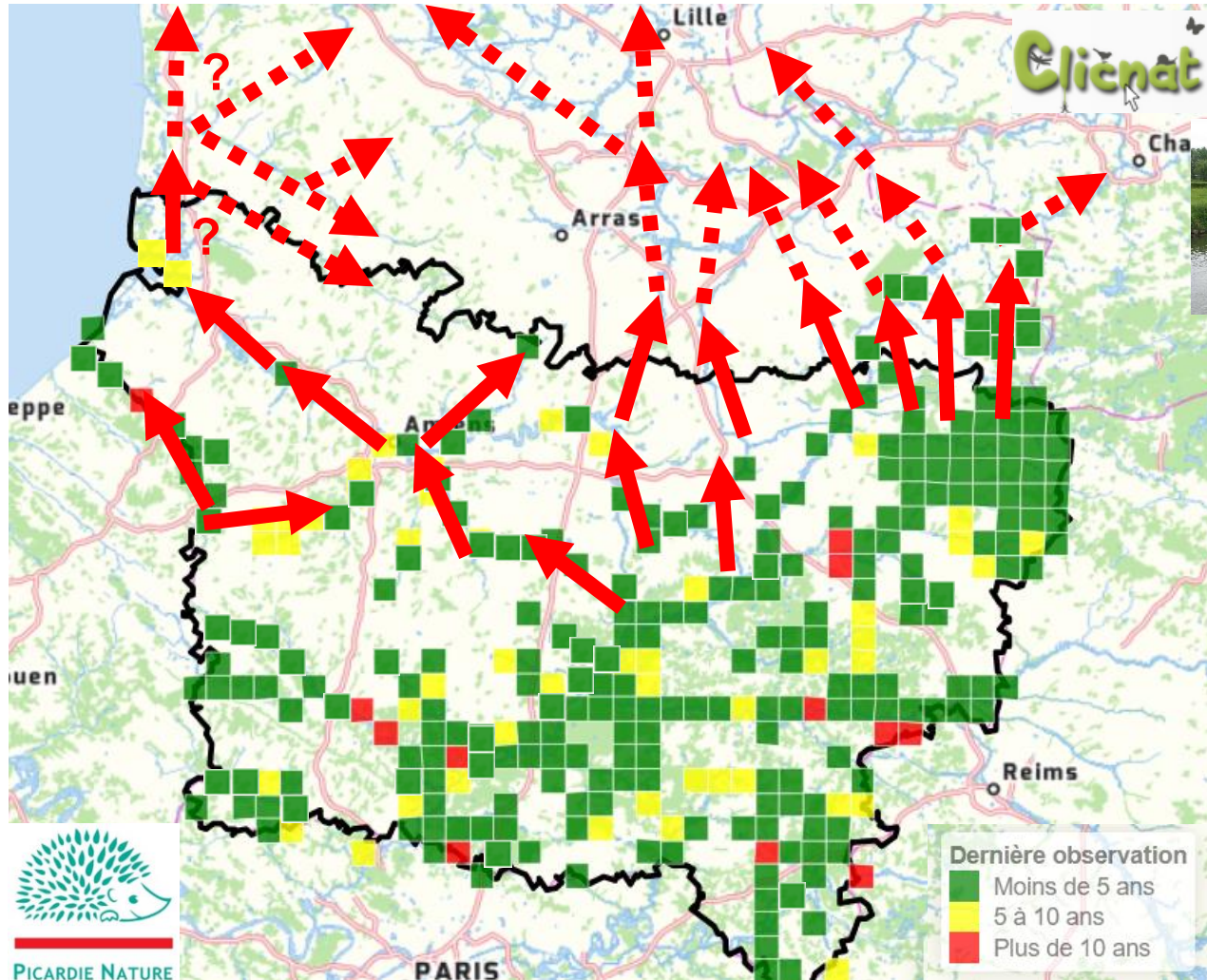
2.2 Quelques impacts positifs : très rares !

Marais de Chabaud-Latour
à Condé sur Escaut (59)
Site ENS du CD59

Les Rats musqués créent
des « clairières » dans les
roselières denses, où
nichent les oiseaux
paludicoles et poussent les
Utriculaires :



RQ : La dynamique actuelle du Ragondin

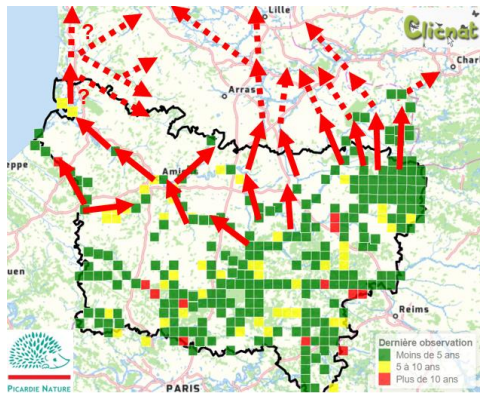


Dynamique inexorable : le Ragondin sera bientôt PARTOUT

3- CONCLUSION



- Nombreux impacts négatifs des Ragondins et Rats musqués sur la flore et les végétations patrimoniales
 - Très peu d'impacts positifs
 - Des 10es de plantes & végétations rares impactées
 - Une colonisation inexorable du Ragondin
 - Aucune synthèse REGIONALE complète
- => Nécessité de faire un bilan scientifique pour ces 2 rongeurs exotiques envahissants : cartes, dynamiques, impacts sur flore et faune, sur les activités, sur la santé...
- => Travail **MULTI-ACTEURS** nécessaire (scientifiques chasseurs, piégeurs, pêcheurs, administrations...) => vision partagée des enjeux




Merci de votre attention !


Rémi FRANÇOIS (CBNBailleul)



Canon-80 R. François



R. Coulombel



Condé/Escaut-59. Q. Dumont



Enjeux écologiques

Avec les dérèglements climatiques, les hivers se font moins rudes et sont propices à l'acclimatation de ces espèces. A l'inverse, est-ce que l'assèchement prolongé de zones humides et d'assèchement de cours d'eau peut nuire à ces espèces?

Monsieur Bonte répond qu'en effet, l'assèchement de certaines mares dans le nord depuis plusieurs années, entraîne une diminution des populations car il y a moins de reproduction. Cependant, il faut rester vigilant, si une année, pour une raison quelconque, est moins sèche, les populations vont repartir de plus belles.

Le bassin Seine-Normandie est très impacté par le ragondin. Il faudrait faire une synthèse et géolocaliser les risques et les impacts économiques afin d'avoir une vision partagée des enjeux.



Journée technique du 26 novembre 2020

Le ragondin et le rat musqué, des espèces envahissantes soumises à la réglementation



Réglementation



Les derniers textes en matière de santé des végétaux

En 2016, nouveau règlement sur la santé des végétaux qui est entré en application fin 2019.

En application de ce texte européen, l'arrêté ministériel du 16 avril 2020 établit la liste des « ***organismes nuisibles aux végétaux pour lesquels il peut être nécessaire, dans un but d'intérêt collectif, de mettre en œuvre des mesures de prévention, de surveillance et de lutte*** ».

Le rat musqué et le ragondin ne font plus partie de cette liste contrairement aux textes antérieurs.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité



L'arrêté du 6 avril 2007 relatif au contrôle des populations de rats musqués et de ragondins

L'organisation de la surveillance et la lutte contre les ragondins et rats musqués est confié aux **groupements de défense contre les organismes nuisibles** et à leur fédération, aujourd'hui reconnus comme organismes à vocation sanitaire.

Les mesures nécessaires à la prévention des dommages causés par les ragondins et les rats musqués et les mesures nécessaires à la maîtrise de leurs populations, sont fondées sur :

- la surveillance de l'évolution de ces populations ;
- des méthodes préventives de lutte visant à gêner leur installation ou réinstallation ;
- le tir, le piégeage et le déterrage.



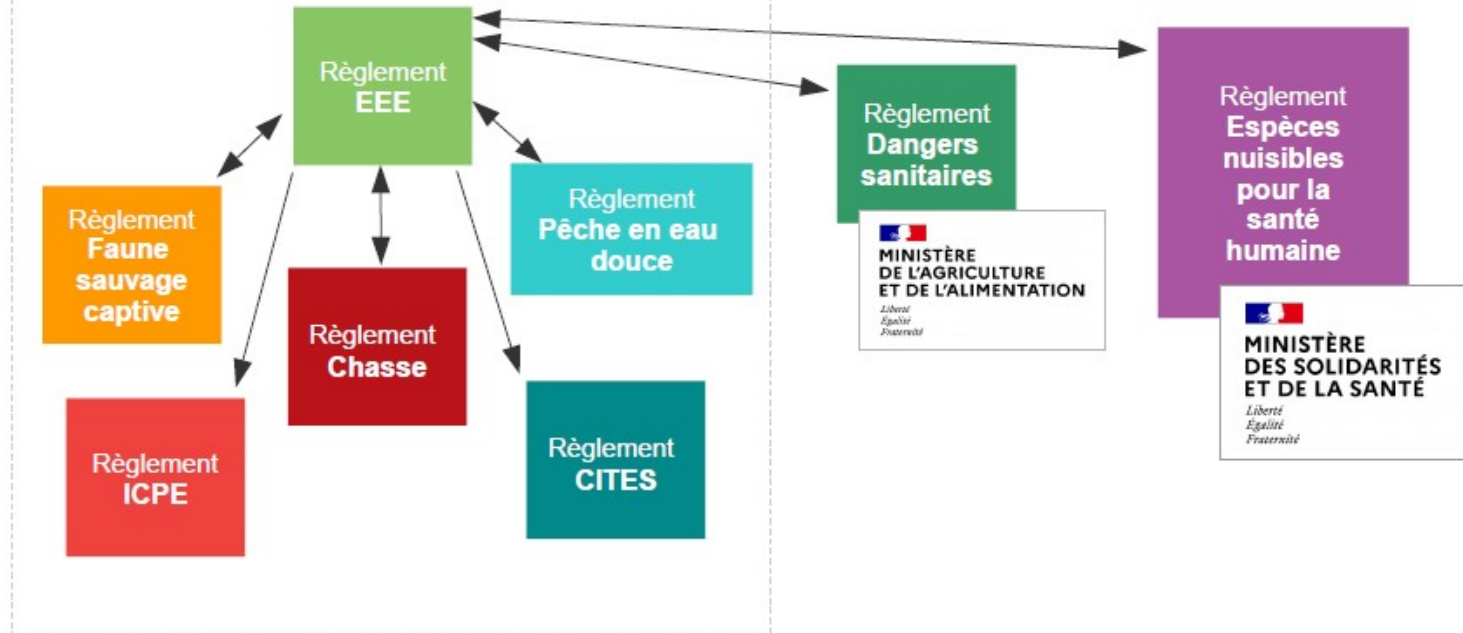
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

EEE : des réglementations complémentaires




**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

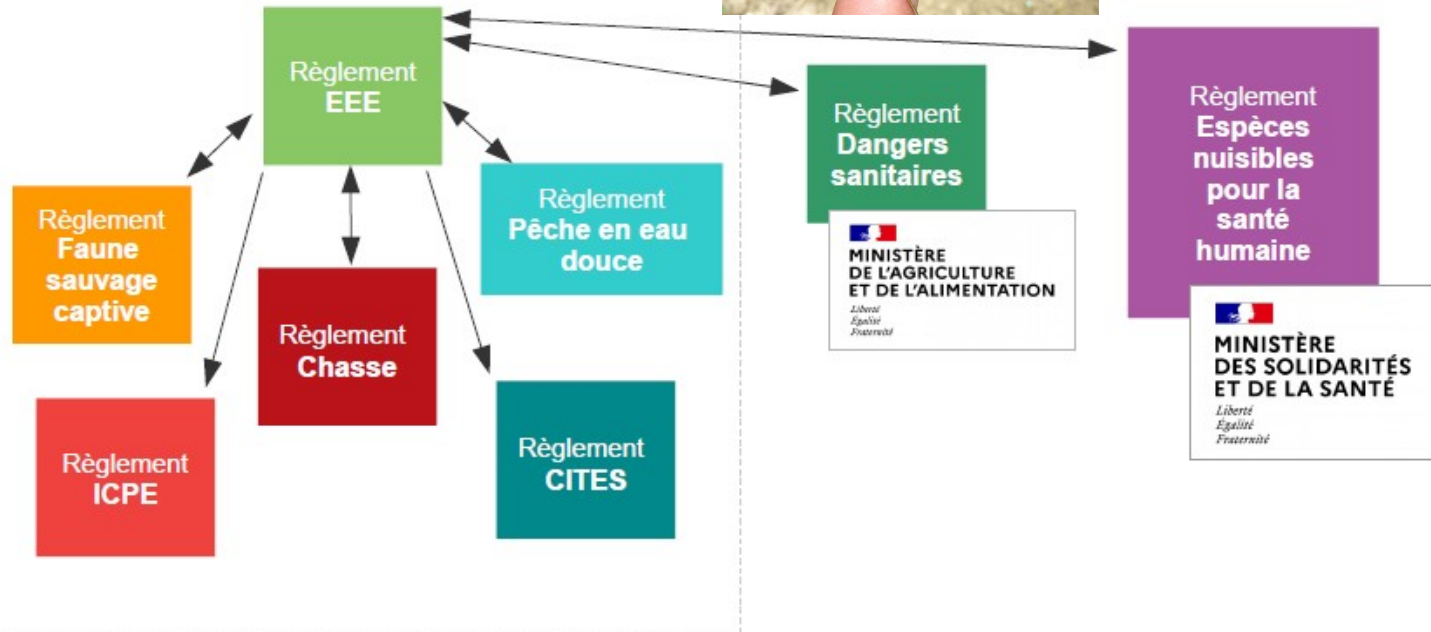



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

EEE : des réglementations complémentaires

Écrevisse américaine

© G. Hallart



EEE : des réglementations complémentaires

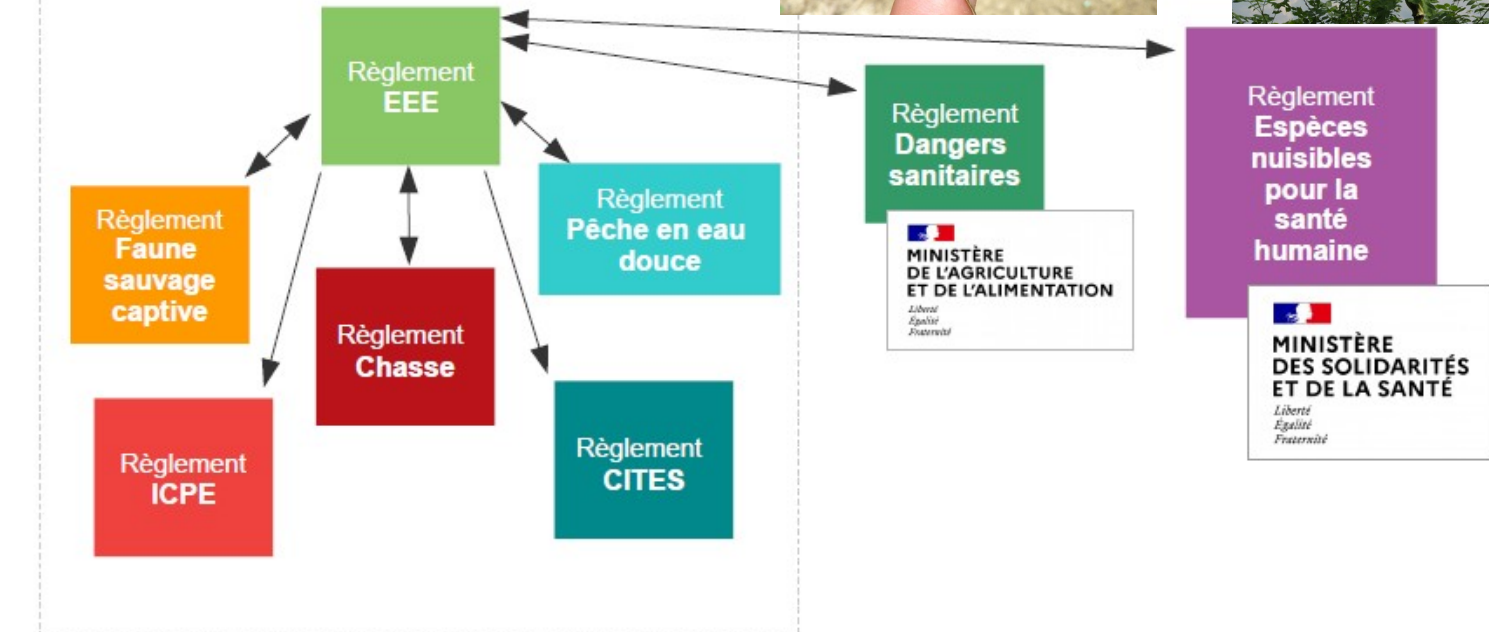
Écrevisse américaine

© G. Hallart

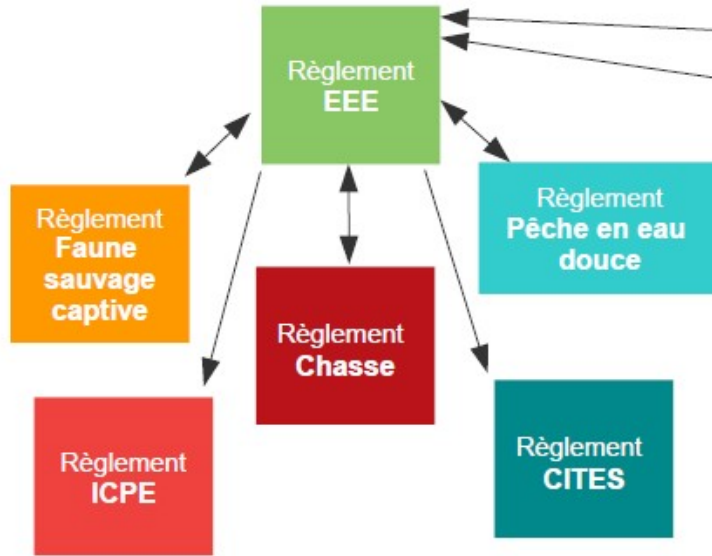


Berce du Caucase

© A. Watterlot



EEE : des réglementations complémentaires



Écrevisse américaine
© G. Hallart

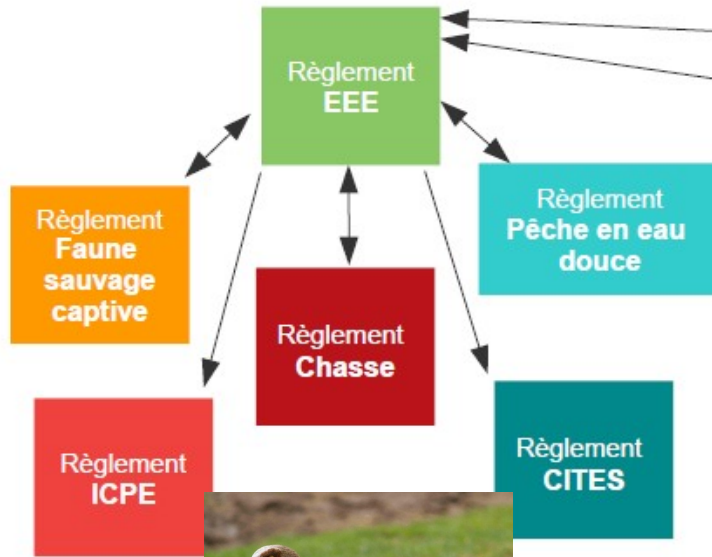


Berce du Caucase
© A. Watterlot



Trachémyde écrite
© J.L. Hercent

EEE : des réglementations complémentaires



Écrevisse américaine
© G. Hallart



Berce du Caucase
© A. Watterlot



Règlement
Dangers
sanitaires



Règlement
Espèces
nuisibles
pour la
santé
humaine



Règlement
ICPE



Règlement
CITES

Ouette
d'Égypte
© J.M. Lecat



Trachémyde
écrite
© J.L. Hercent



EEE : des réglementations complémentaires

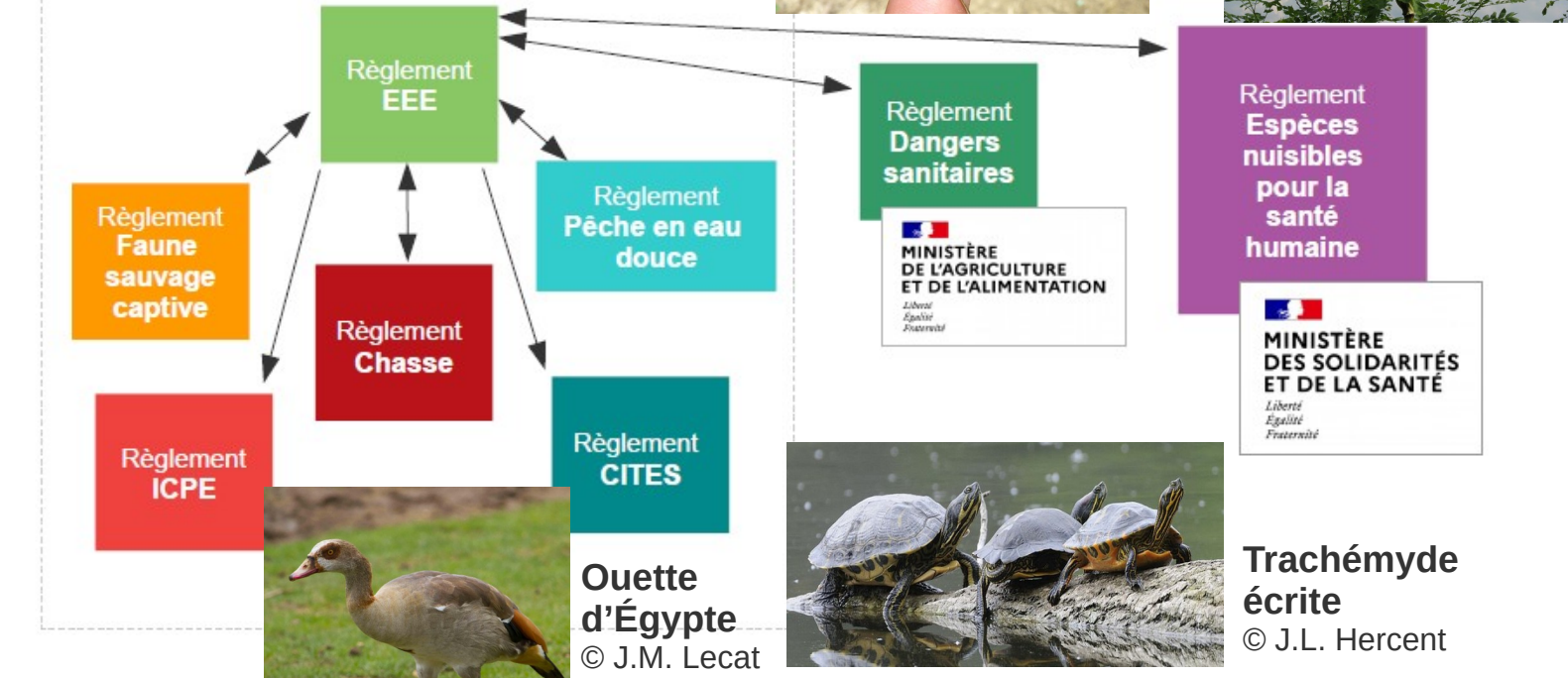


Vison d'Amérique
© Marie Liabeuf –
Centre de ressources EEE



**ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



EEE : des réglementations complémentaires

Raton laveur

© P. Sengez



Vison d'Amérique

© Marie Liabeuf –
Centre de ressources EEE



ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

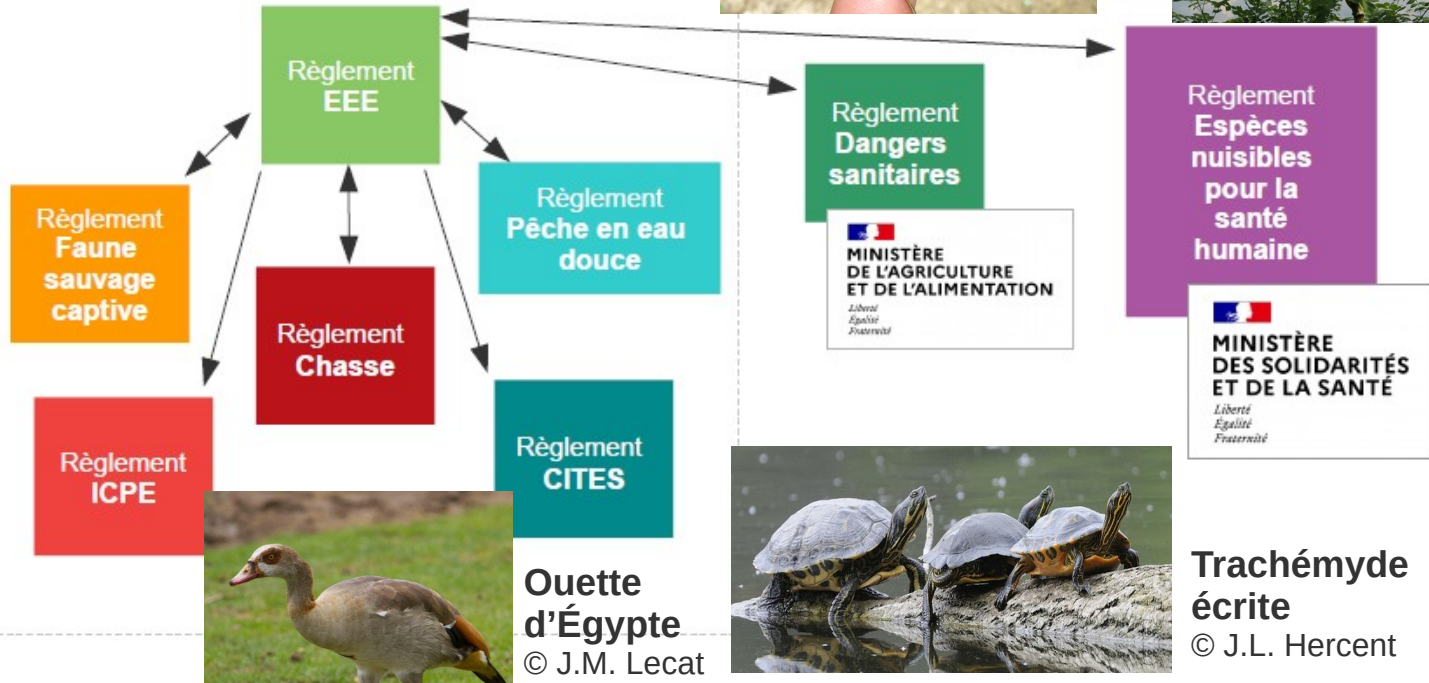
Écrevisse américaine

© G. Hallart



Berce du Caucase

© A. Watterlot



Olette
d'Égypte

© J.M. Lecat



Trachémyde
écrite

© J.L. Hercent

EEE : des réglementations complémentaires

Raton laveur

© P. Sengez



Vison d'Amérique

© Marie Liabeuf –
Centre de ressources EEE



**ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Frelon asiatique

© B. Tondellier



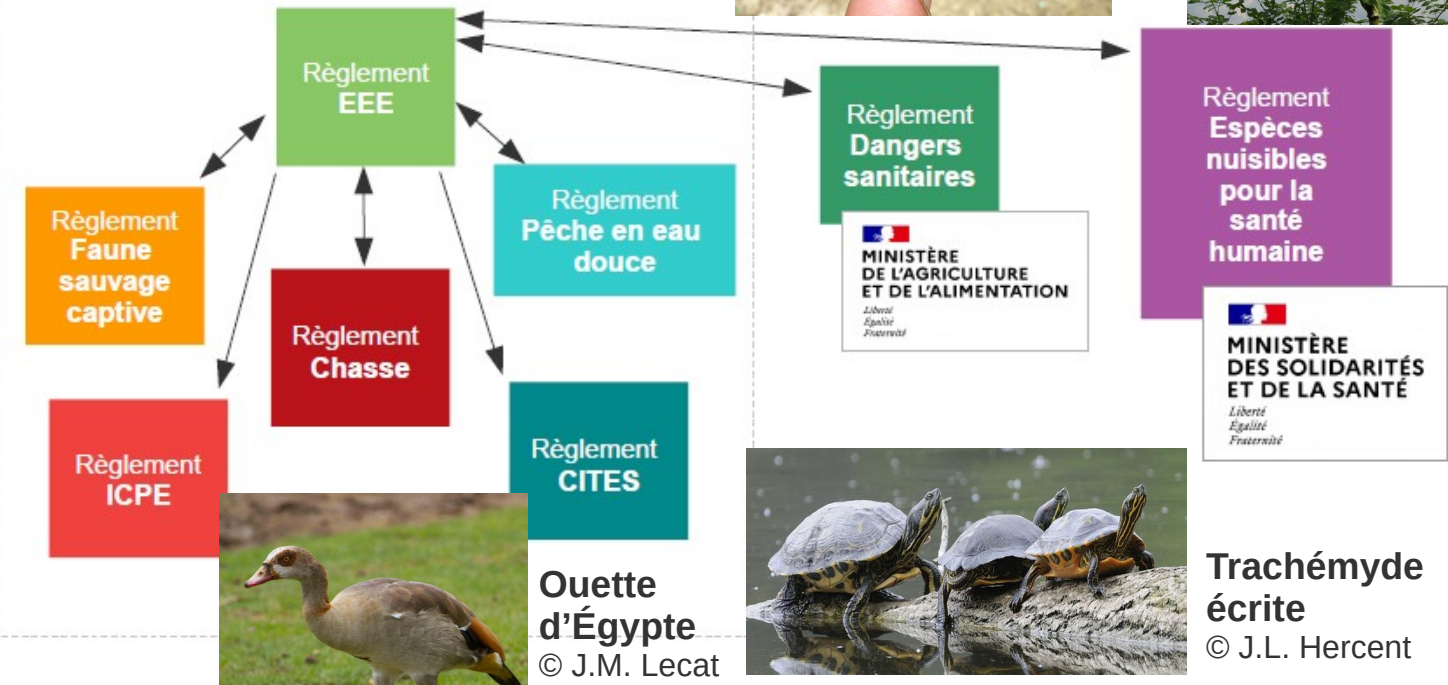
Écrevisse américaine

© G. Hallart



Berce du Caucase

© A. Watterlot





Réglementation UE

Règlement UE 1143/2014 du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes

- Fournit un cadre d'actions
- Instaure une gestion des EEE harmonisée à l'échelle de l'UE
- Mise en œuvre d'une **liste d'EEE préoccupantes pour l'UE**
- Révision des listes tous les 2ans



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Réglementation nationale

Code de l'environnement

- **Art. L.411-5 à L.411-10 (Loi 2016-2017 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages) et Art. R.411-31 à R.411-47 (Décret n°2017-595 du 21 avril 2017 relatif au contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales)**
- Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain
- Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réglementation nationale – Niveau 1

Article L411-5 du code de l'environnement

Interdiction d'introduction dans le milieu naturel d'animaux et de plantes non indigènes au territoire d'introduction et non domestiques [animaux] / non cultivées [plantes]

Autres points réglementés

- Contrôles aux frontières
- Opérations de lutte
- Régimes d'autorisation



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réglementation nationale – Niveau 2

Article L411-6 du code de l'environnement

Interdictions cumulées

- Introduction sur le territoire, y compris transit sous surveillance douanière
- Introduction dans le milieu naturel
- Détention
- Transport
- Colportage [= vente ambulante]
- Utilisation
- Échange
- Mise en vente
- Vente
- Achat

Ragondin/Rat Musqué : Niveau 2



Les EEE sont [...] la troisième cause de l'érosion de la biodiversité mondiale.
UICN


MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les EEE réglementées dans la région Hauts-de-France

Répartition par groupes des 29 espèces exotiques envahissantes réglementées présentes sur la région Hauts-de-France





Réglementation nationale- opérations de lutte

Article L411-8

Dès que la présence dans le milieu naturel d'une des espèces mentionnées aux articles L. 411-5 ou L. 411-6 est constatée, l'autorité administrative peut procéder ou faire procéder à la capture, au prélèvement, à la garde ou à la destruction des spécimens de cette espèce.

- En termes de prévention, l'objectif est de gêner l'installation ou la réinstallation des populations.
- Mis en place de stratégie de lutte : piégeage ou tir



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réglementation nationale- autres réglementations

➤ Au titre de la santé publique

A ce jour, aucune réglementation n'a été publiée en ce qui concerne le statut des deux espèces au titre de la santé publique (Ministère des Solidarités et de la Santé). Cependant, les deux rongeurs portent des zoonoses transmissibles à l'Homme et à de nombreux animaux dont la plus importante à ce jour reste la leptospirose.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réglementation nationale

➤ Au titre de la chasse

- Arrêté du 2 septembre 2016 :
sont classés dans la liste des espèces non indigènes que l'on peut chasser sur le territoire européen de la France et dans sa zone maritime, dans le cadre de mesures de gestion visant à leur éradication, au contrôle de leur population ou à leur confinement
- Arrêté du 29 janvier 2007
relatif au piégeage des animaux classés nuisible en application de l'article L.427-8 du code de l'environnement.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

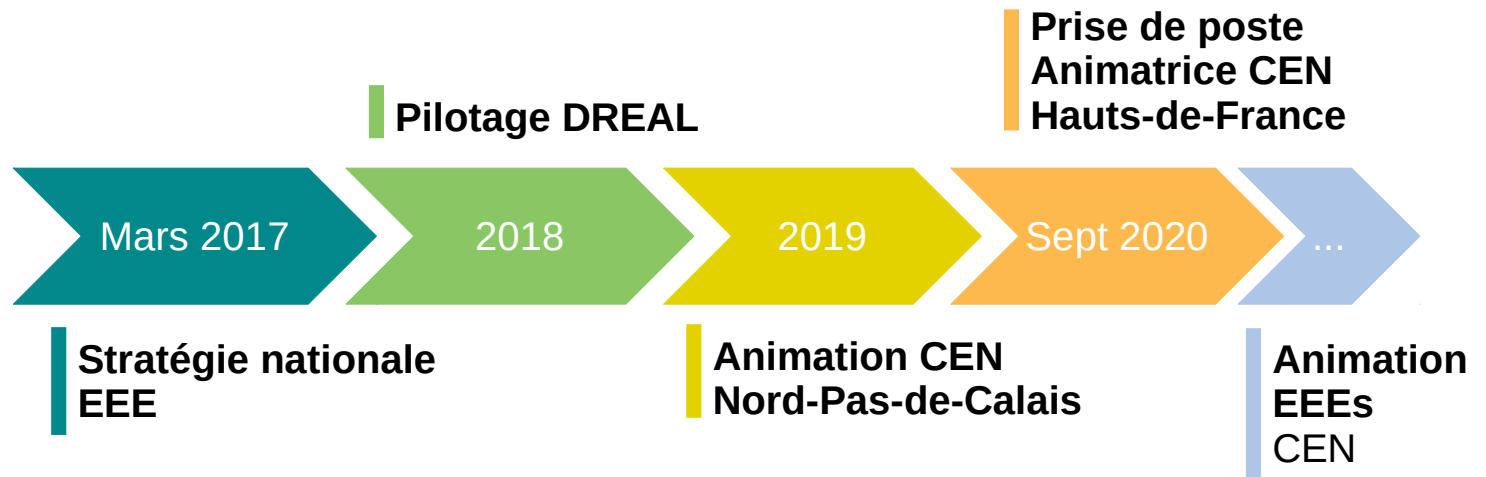
*Liberté
Égalité
Fraternité*



La stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes

La stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes

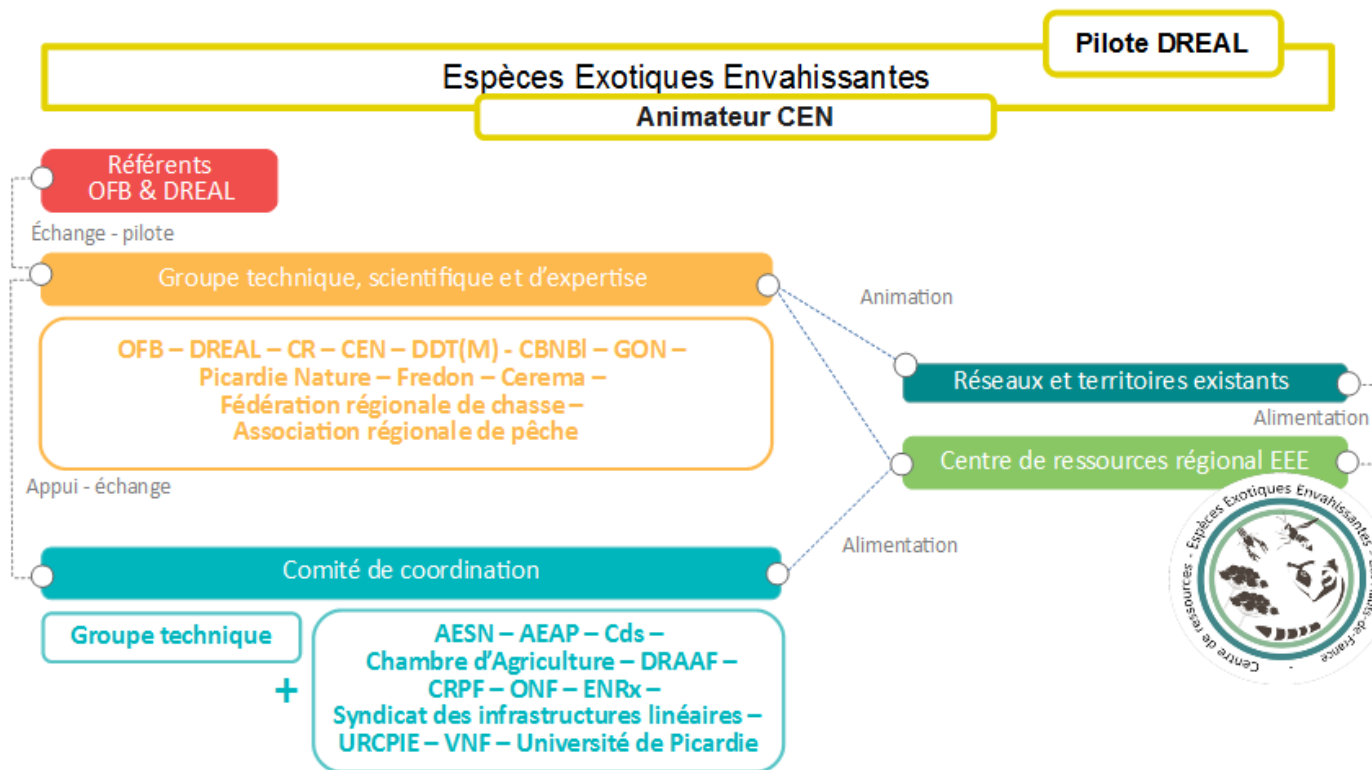
Historique





La stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes

Gouvernance Régionale de la Biodiversité (GRéB) - EEE



La stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes

Stratégie nationale – parue en mars 2017

 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

STRATÉGIE NATIONALE
relative aux espèces exotiques
envahissantes



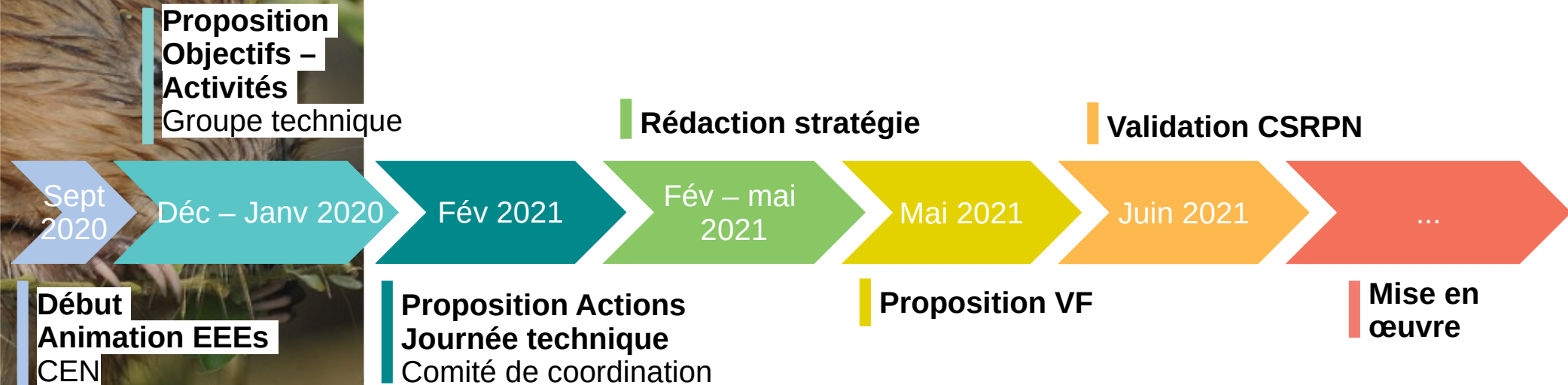
 Conservatoire
d'espaces naturels
Hauts-de-France

→ **5 axes**

- Prévention de l'introduction et de la propagation des EEEs
- Interventions de gestion des espèces et restauration des écosystèmes
- Amélioration et mutualisation des connaissances
- Communication, sensibilisation, mobilisation et formation
- Gouvernance

La stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes

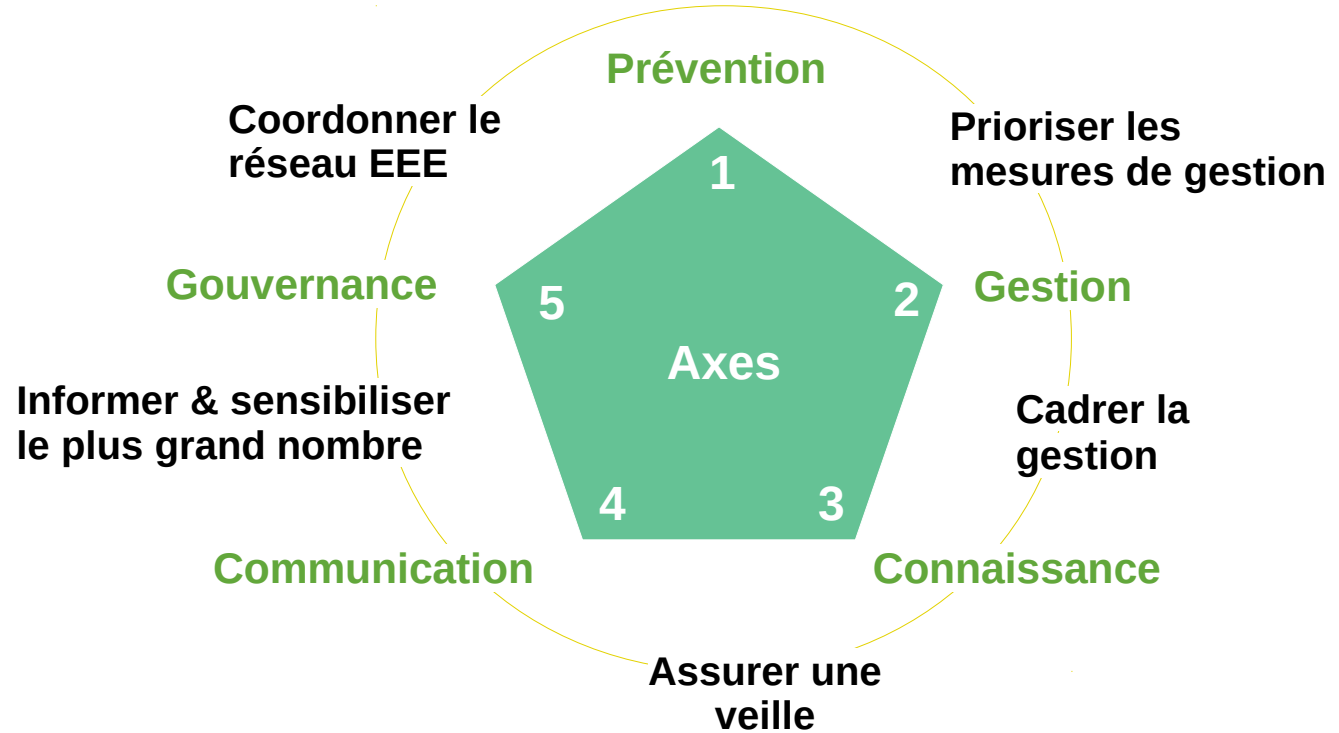
Élaboration de la stratégie régionale relative aux EEEs



- 5 axes du modèle national
- Construite avec l'ensemble des acteurs régionaux
- Mise en œuvre dès 2021 sur 5 ans

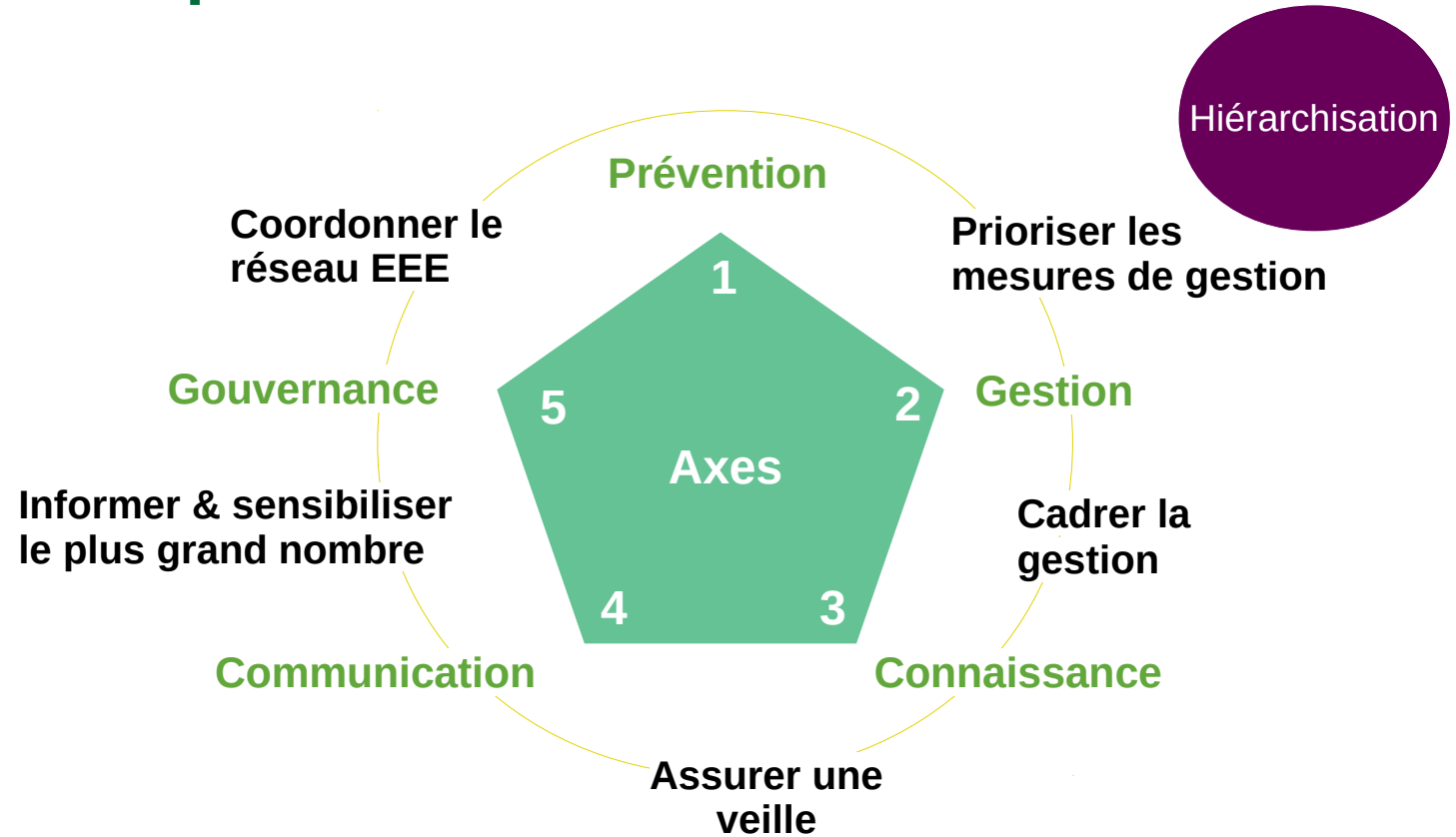


La stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes



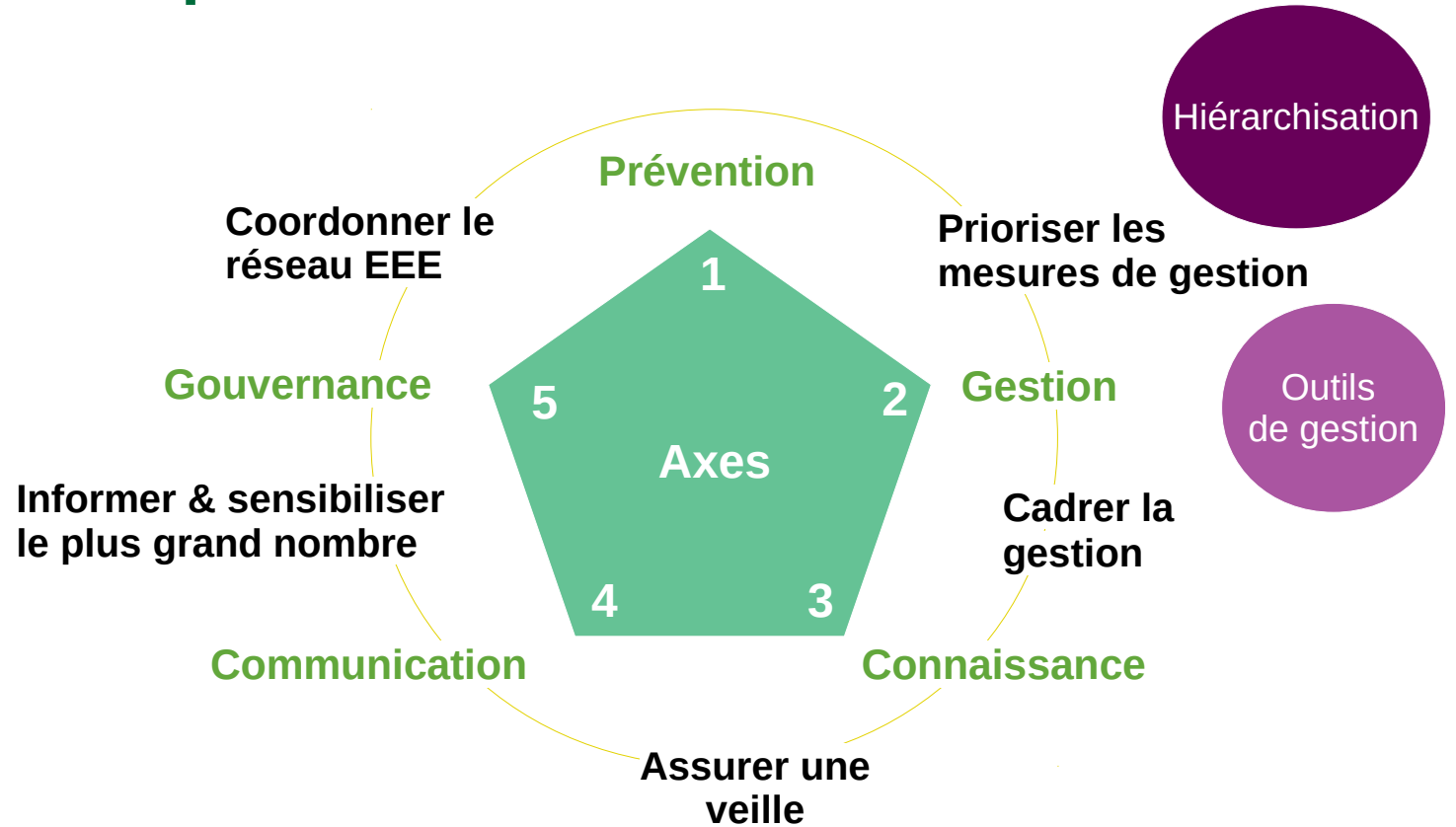


La stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes



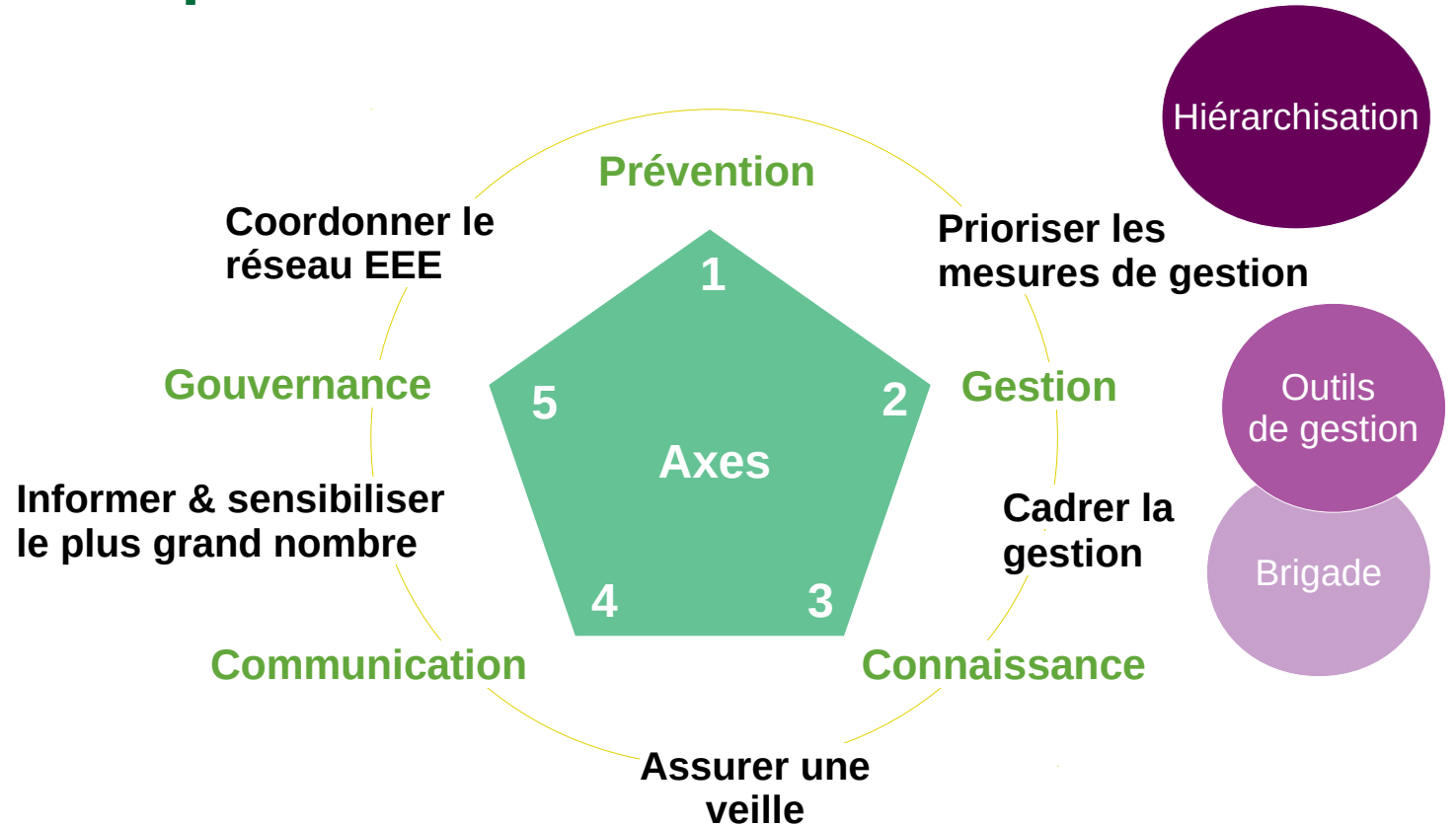


La stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes



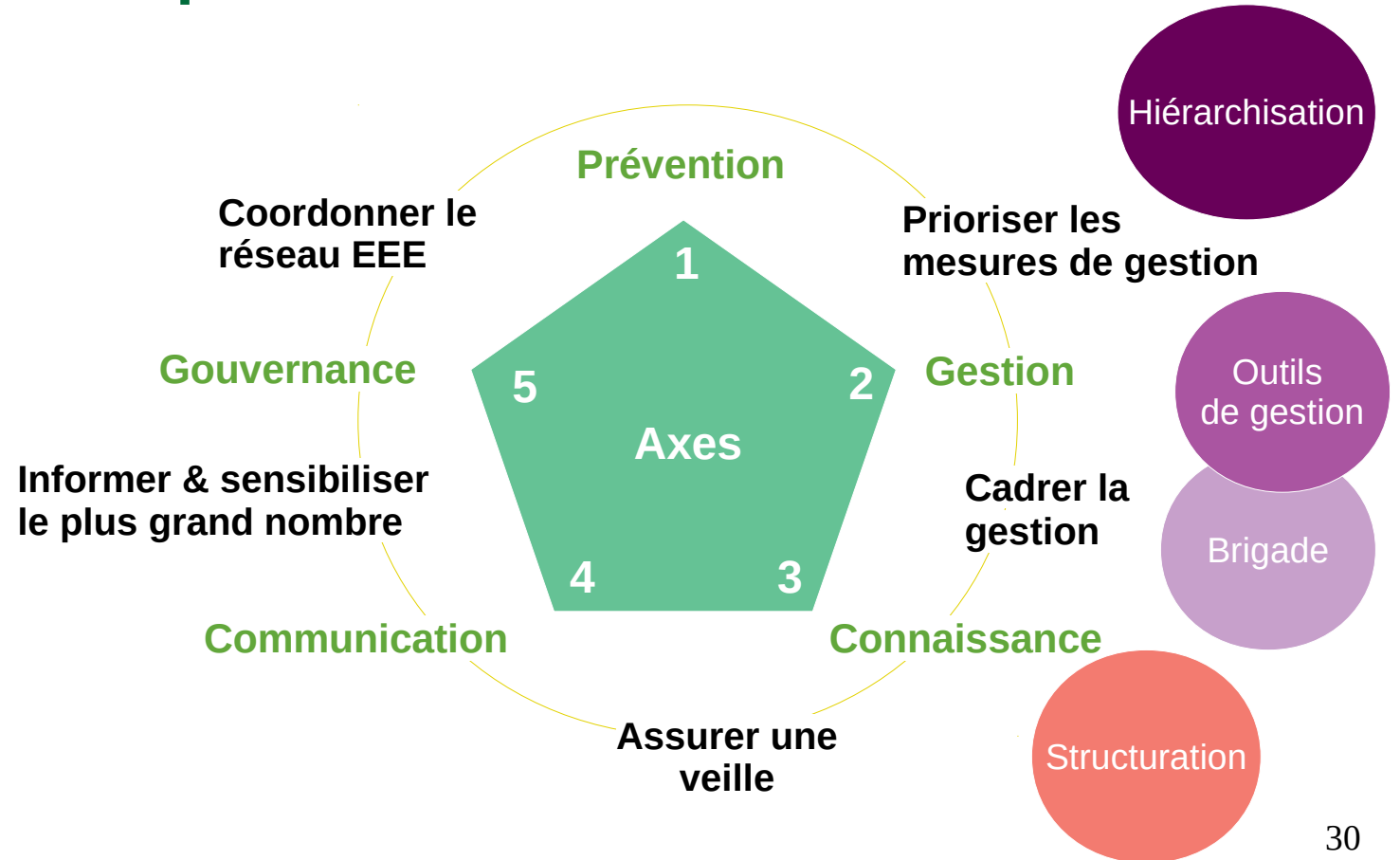


La stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes



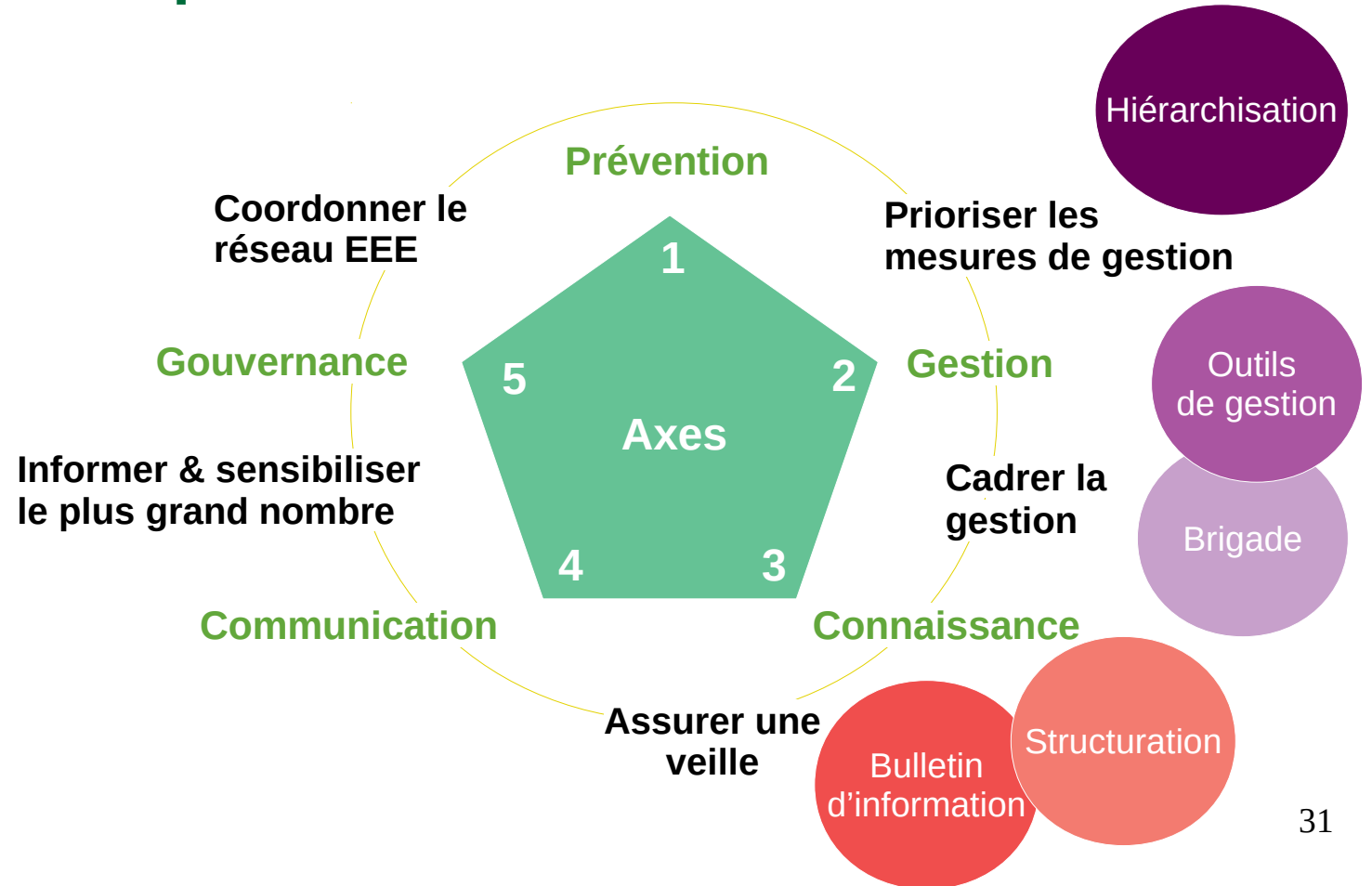


La stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes



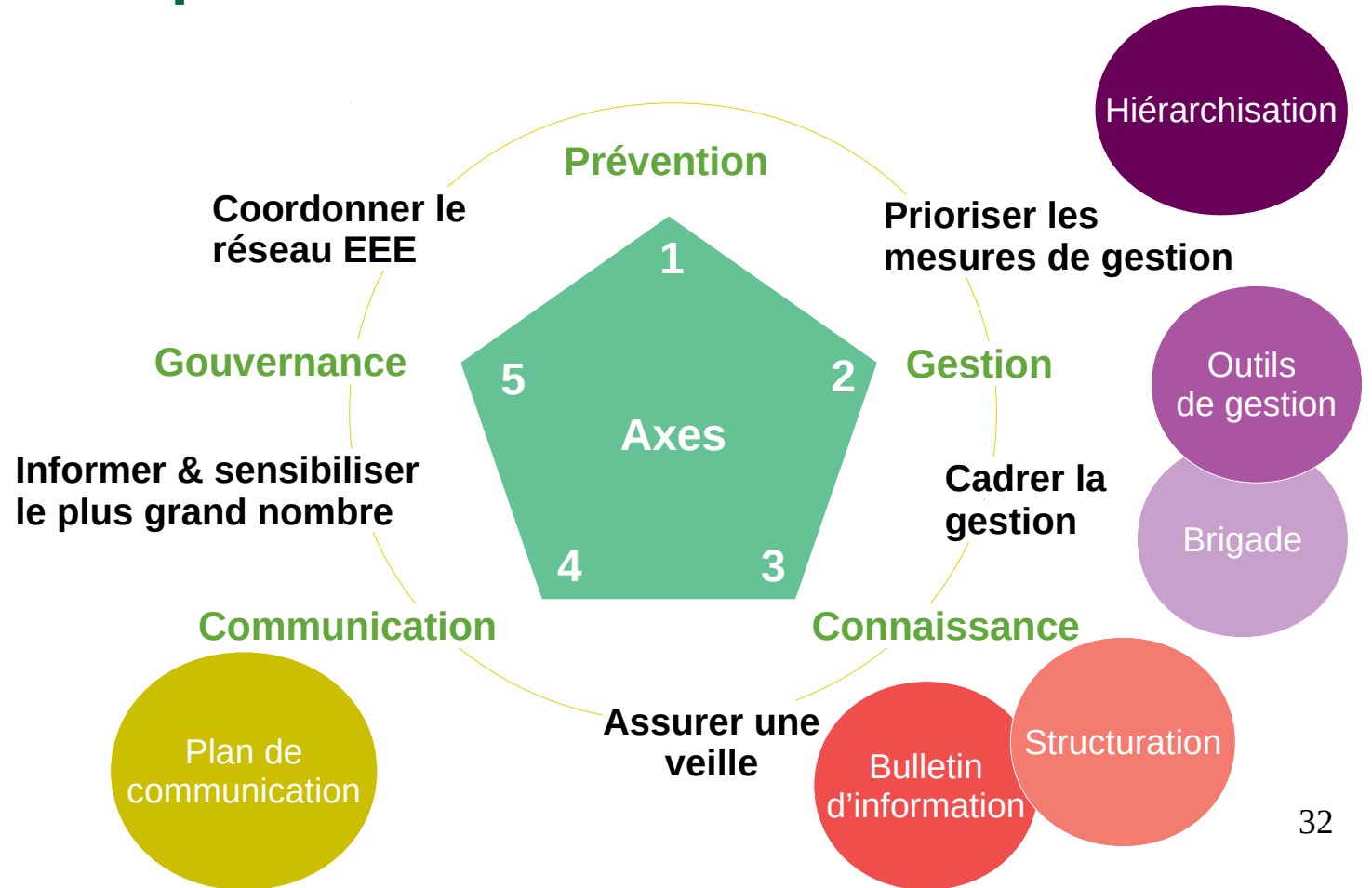


La stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes

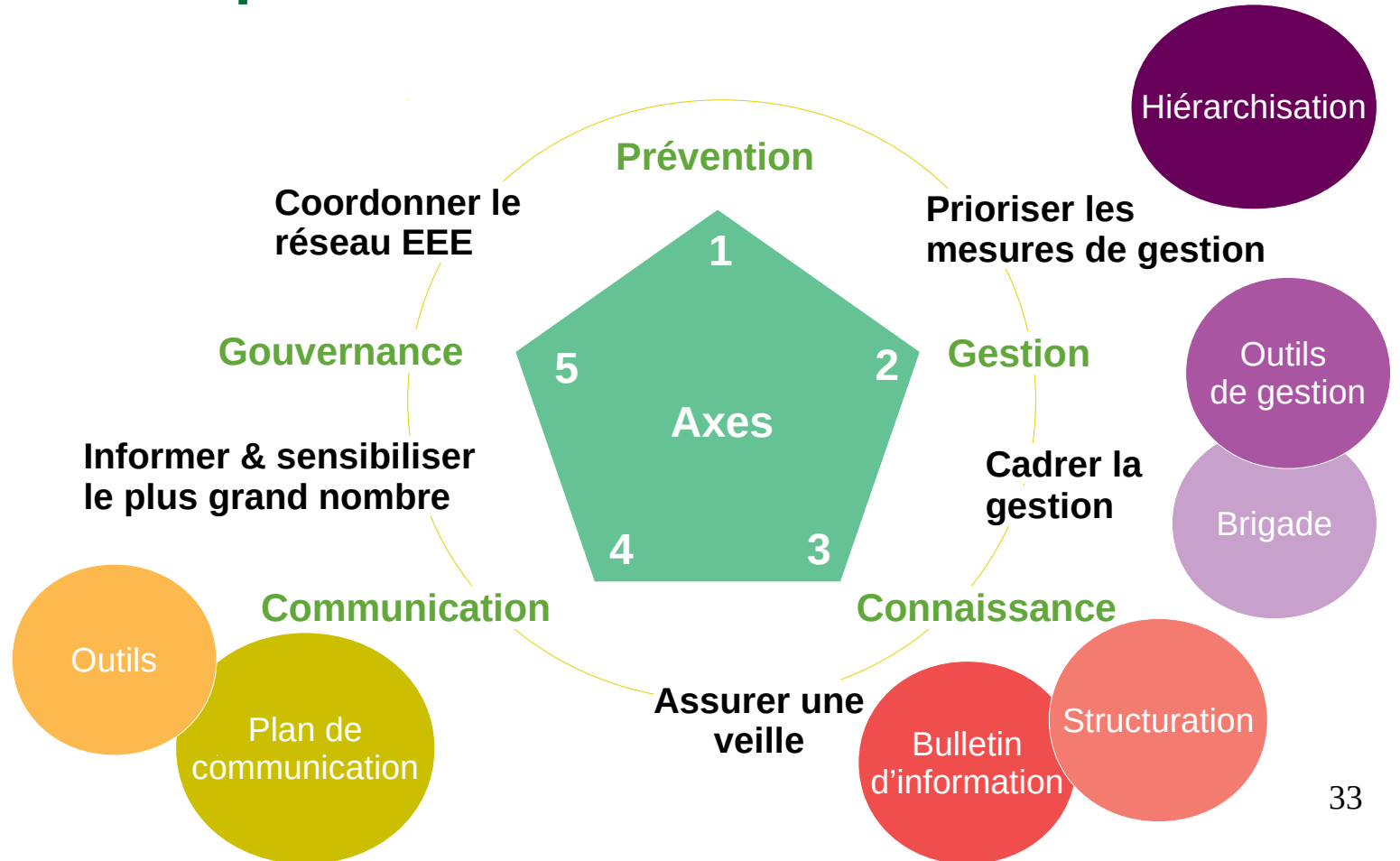




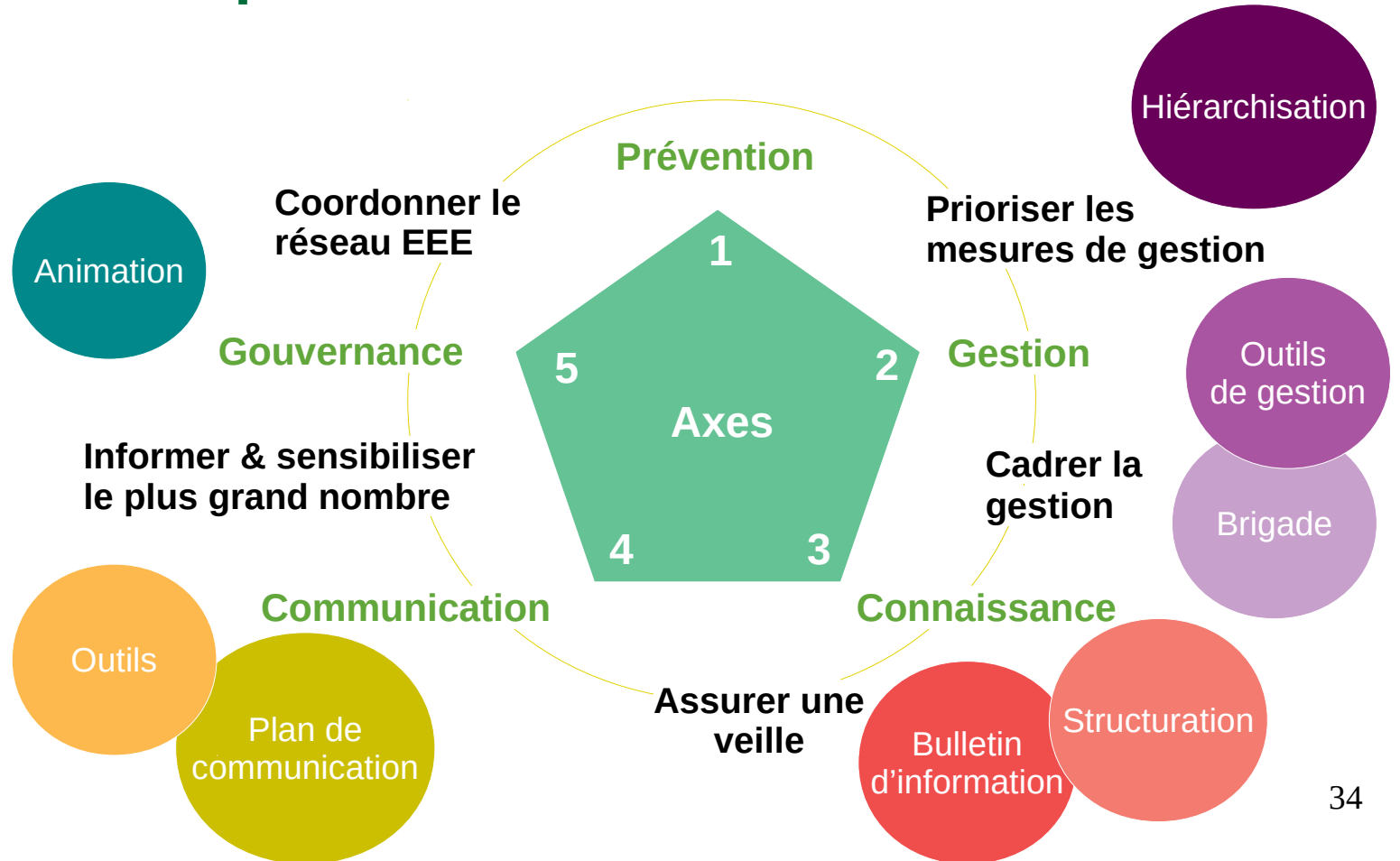
La stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes



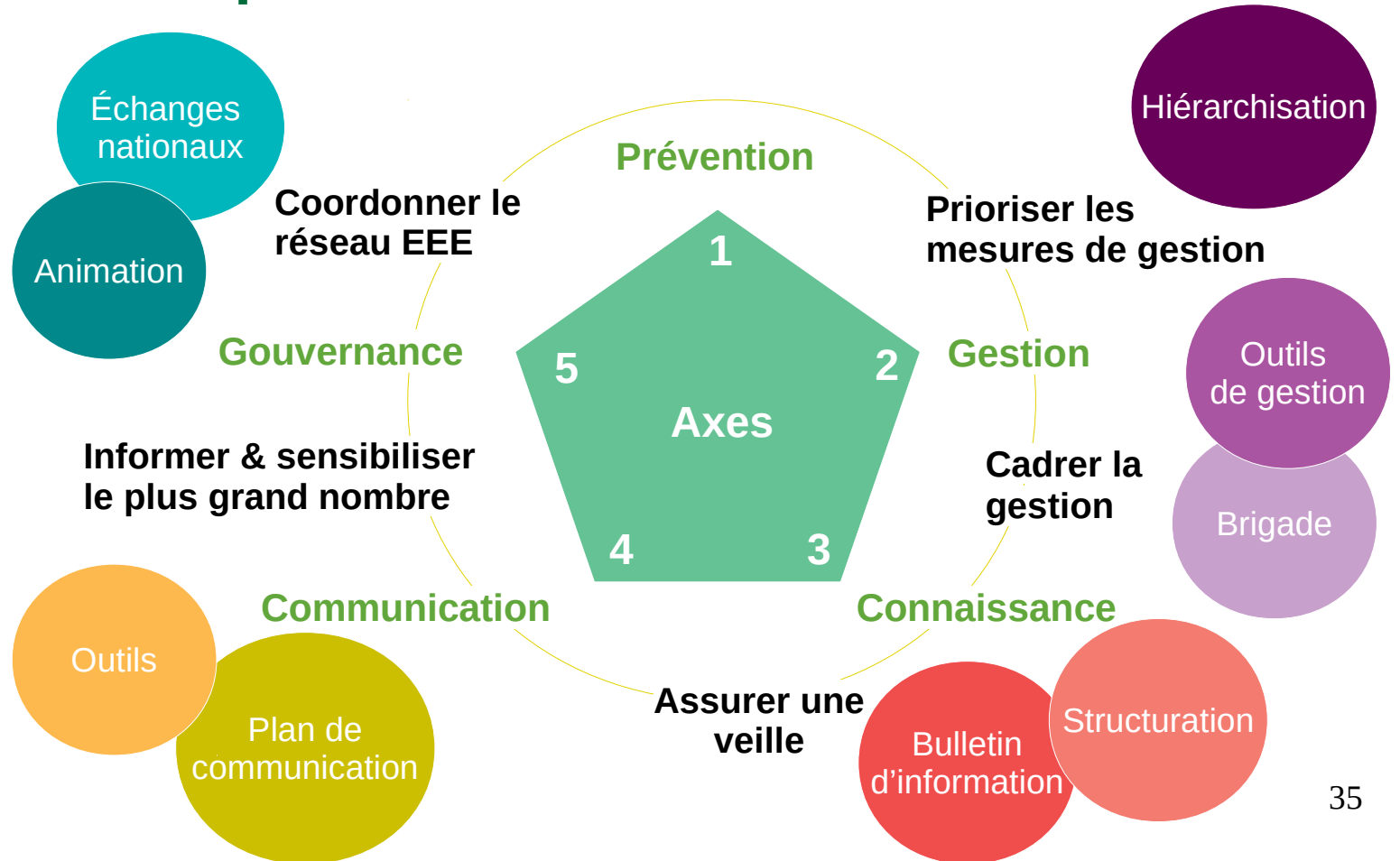
La stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes



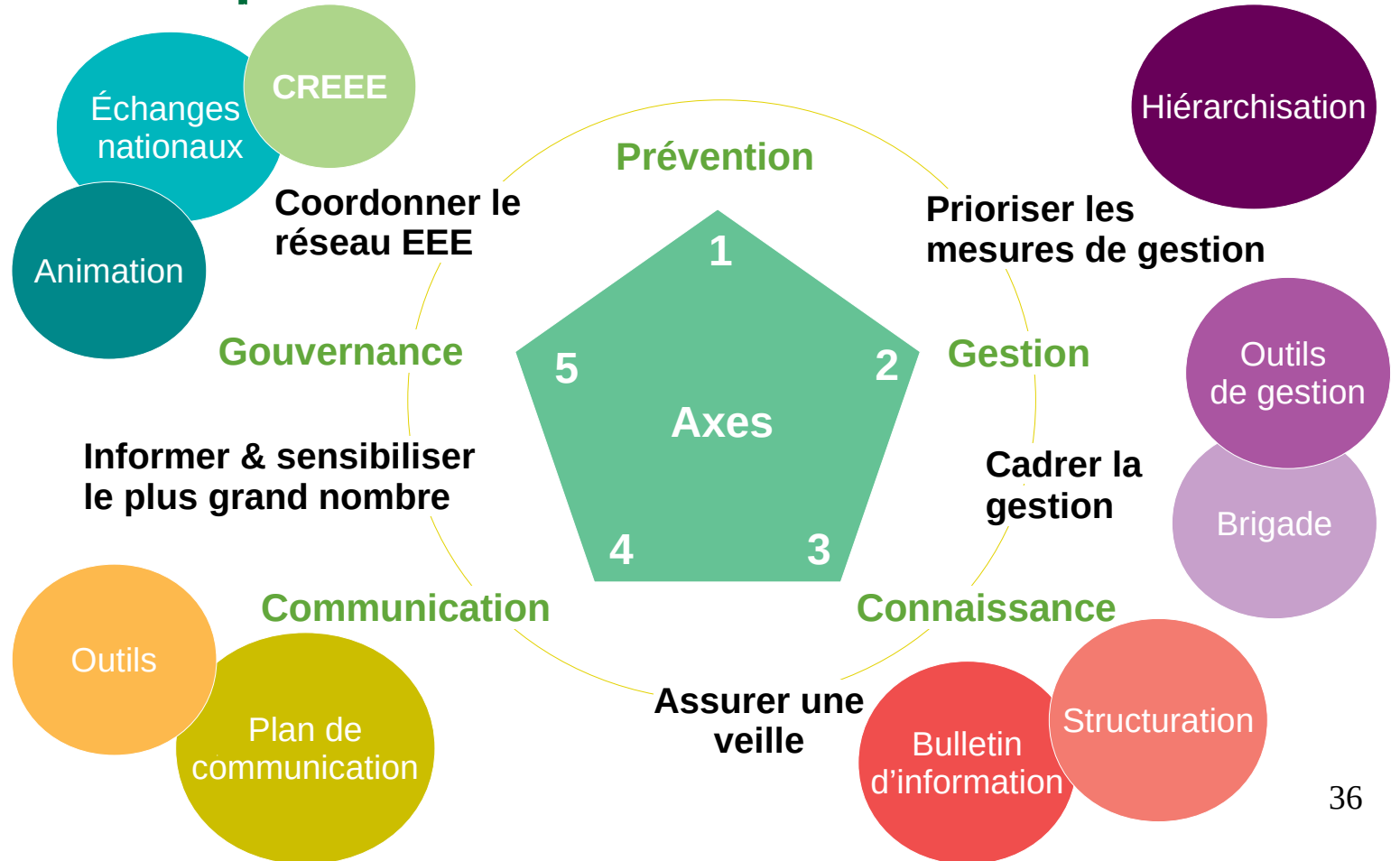
La stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes



La stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes



La stratégie régionale relative aux espèces exotiques envahissantes





Merci de votre attention


**MINISTÈRE
 DE L'AGRICULTURE
 ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
 Égalité
 Fraternité*


**MINISTÈRE
 DE LA TRANSITION
 ÉCOLOGIQUE
 ET SOLIDAIRE**
*Liberté
 Égalité
 Fraternité*


**PRÉFET
 DE LA RÉGION
 HAUTS-DE-FRANCE**
*Liberté
 Égalité
 Fraternité*

 **Conservatoire
 d'espaces naturels
 Hauts-de-France**

La réglementation et la stratégie régionale Espèces Exotiques Envahissantes

M. Royer indique qu'il y a besoin d'une communication grand public sur les espèces exotiques envahissantes. Par exemple, un article du 30 septembre 2020 dans l'Union (Journal local) s'intitulait : "elle dit stop à la chasse aux ratons laveurs".

Mme Muchembled lui répond qu'en effet, la communication est importante. Lors de déplacements de FREDON Hauts-de-France dans différents départements de la région, il a été constaté que dans certains secteurs les ragondins étaient nourris par le grand-public. Il y a une méconnaissance de ces espèces et de leurs enjeux sanitaires, économiques et écologiques par le grand public.

M. Fournier ajoute qu'en effet, beaucoup de maires, notamment sur les zones hors GDON pensent que le rat musqué est un animal protégé et n'agissent pas en conséquence.

Est ce qu'il y a une obligation de destruction de ces espèces en cas de capture (hors opération de piégeage spécifique à leur destruction) ou d'observation? Existe-t-il un texte obligeant le piégeage de ces espèces?

Mme Lefebvre et Mme Degezelle répondent que ça dépend, par exemple dans le Pas-de-Calais, il y a un arrêté dans le cadre de la lutte collective qui rend obligatoire la lutte contre ces espèces. Cependant, il n'y a pas d'arrêté préfectoral dans tous les départements des Hauts-de-France.

M. Kotwica ajoute que même s'il n'y a pas d'obligation claire, ces espèces sont réglementées au niveau européen et l'Europe peut demander des comptes sur les actions qui sont mises en place contre ces espèces en France, et si nous ne faisons rien contre ces espèces cela deviendra problématique. Donc indirectement, on est obligé de lutter.

M. Rigaux se demande ce que permettrait d'empêcher ou de favoriser une évolution de la réglementation. Il lui semble, en première analyse, que la réglementation n'est pas la clef première du problème mais plutôt l'information, la sensibilisation, et la mobilisation concertée des différents acteurs, ce qui n'est pas une mince affaire.

La réglementation permet cependant aussi de cadrer la lutte.

Avez-vous et pourriez-vous nous transmettre un article type que nous pouvons publier et faire suivre aux communes ?

M. Kotwica et Mme Angot répondent que cela pourrait être fait dans le cadre de la stratégie régionale Espèces Exotiques Envahissantes. Ils rappellent également que dans le cadre de cette stratégie, FREDON Hauts-de-France a été identifiée comme animateur de la lutte contre le rat musqué et le ragondin.

**Association Agréée au Titre de la
Protection de l'Environnement**

APANGA



**ASSOCIATION DES PIÉGEURS AGRÉÉS DU NORD
ET DES GARDES ASSERMENTÉS**

APANGA = 20 ans
d'implication dans la lutte
du rat musqué et du
ragondin

APANGA = 1846
gardes et piégeurs

APANGA = Bénévoles
réactifs sur l'ensemble
du département du
Nord

Partenariats

conventions

- GDON
- Communauté de communes
- Mairies

Demande
d'intervention

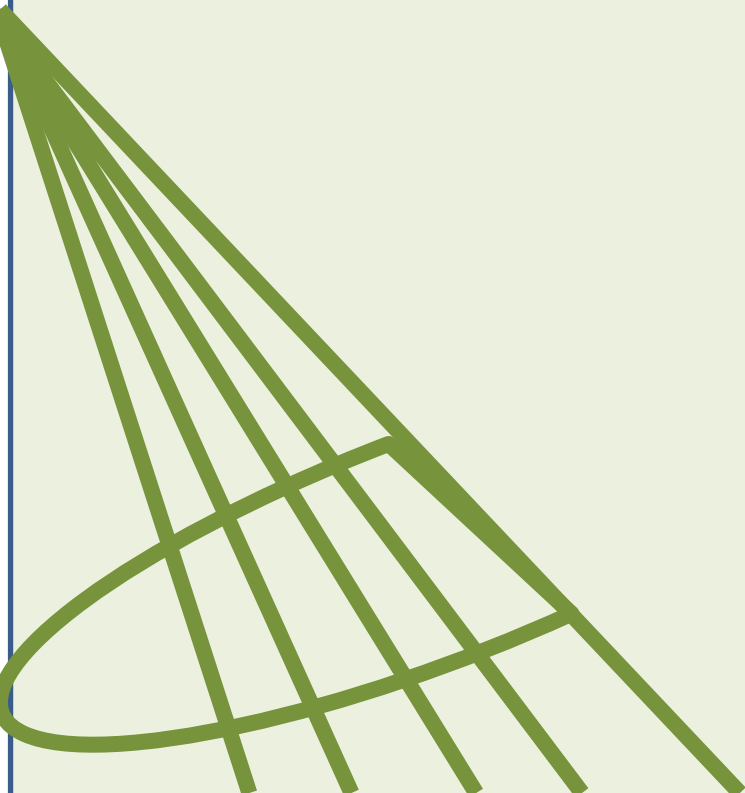
collaborations

- DDTM
- FDC 59
- OFB

Administrateurs
responsables

piégeurs

intervention



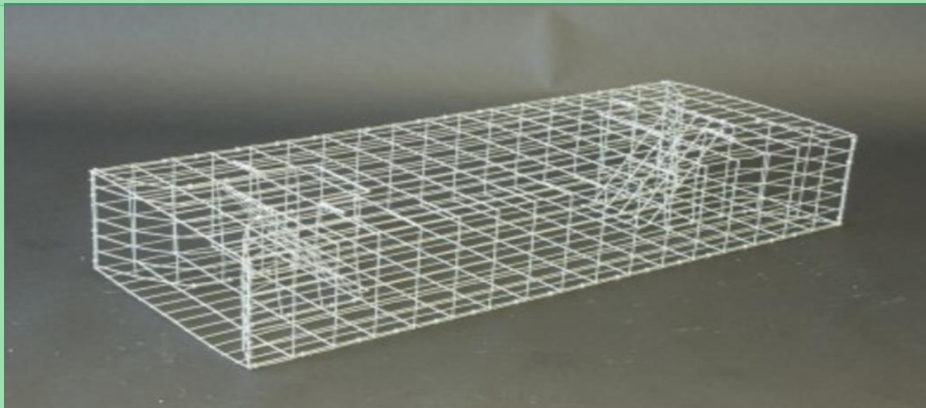
LA NASSE: Piège le plus utilisé pour le rat musqué

AVANTAGES

- Première catégorie
- Grande efficacité
- Captures multiples
- Avec ou sans appât
- Dans fossés, étangs, mares

INCONVENIENTS

- Encombrante
- Visible
- Vol
- destruction



Avec appâts le long d'une berge.



Feuilles d'endive comme appât



Dans un drain , ce qui limite les vols







Dans un fossé sur le passage









La boîte à fauve est plutôt utilisée pour le piégeage du ragondin













Sur radeaux

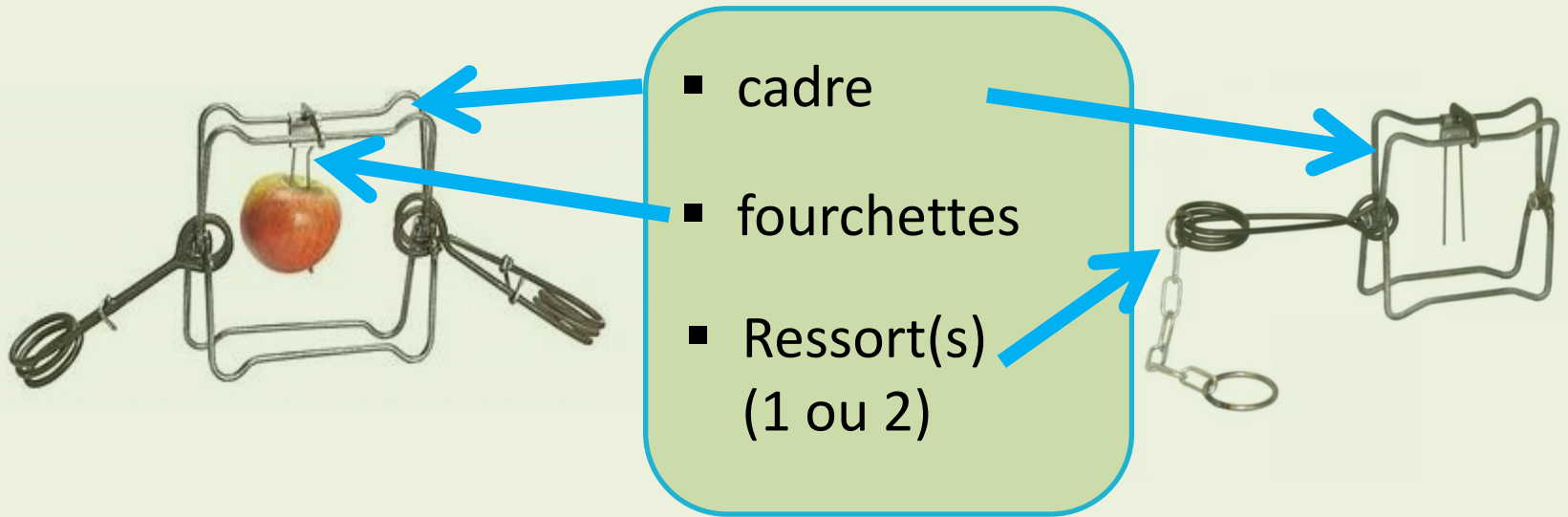




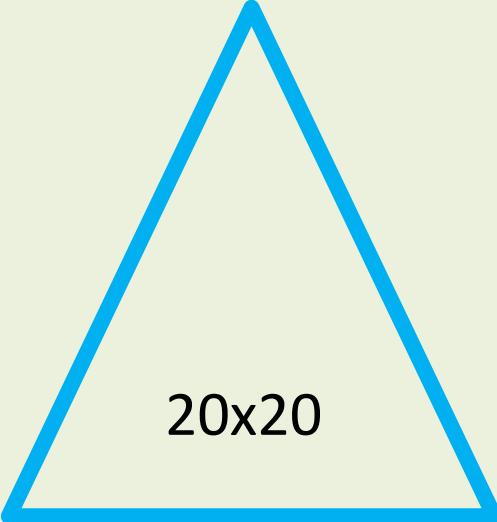
Le piège conibear, appelé aussi piège en X

- Piège tuant
- Deuxième catégorie
- Agrément nécessaire
- Très utilisé
- Peu encombrant
- Facile à dissimuler

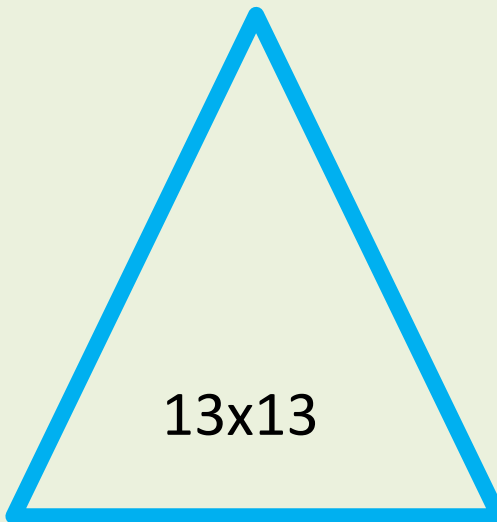
- Panneautage obligatoire
- Interdit en coulée
- Interdit à moins de 50m des routes, chemins ouvert au public
- Pose à plus de 200m des habitations des tiers



Ragondin



Rat musqué



Utilisation en gueule de terrier du rat musqué







Piège en X 13x13 avec appât végétal pour le rat musqué



Au passage d'un tuyau







Piège de 20x20 en gueule de terrier pour ragondin



Piège en X 20x20 avec appât végétal pour le ragondin





Ragondins







Piège à appât végétal

- Deuxième catégorie
- Piège tuant
- Marais, étangs, cours d'eau
- Traction sur l'appât

Piège Livre de Messe



Piège Equerre









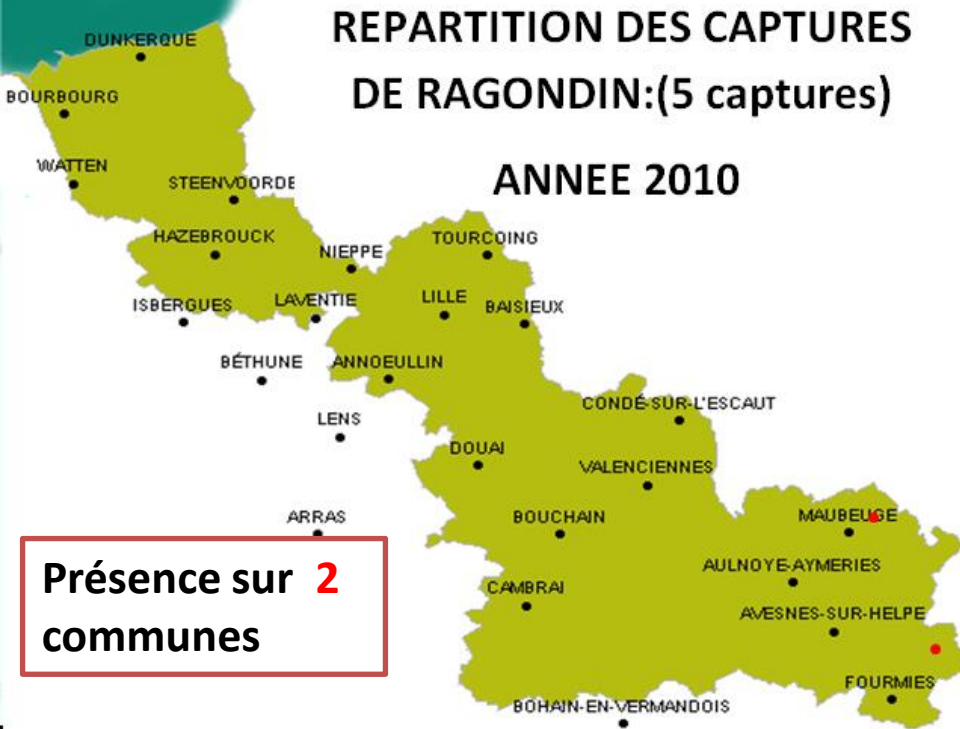


REPARTITION & EVOLUTION DES CAPTURES DE RAGONDINS PRESENTS AU SUD DU DEPARTEMENT, SUR 10 ANNEES



REPARTITION DES CAPTURES DE RAGONDIN:(5 captures)

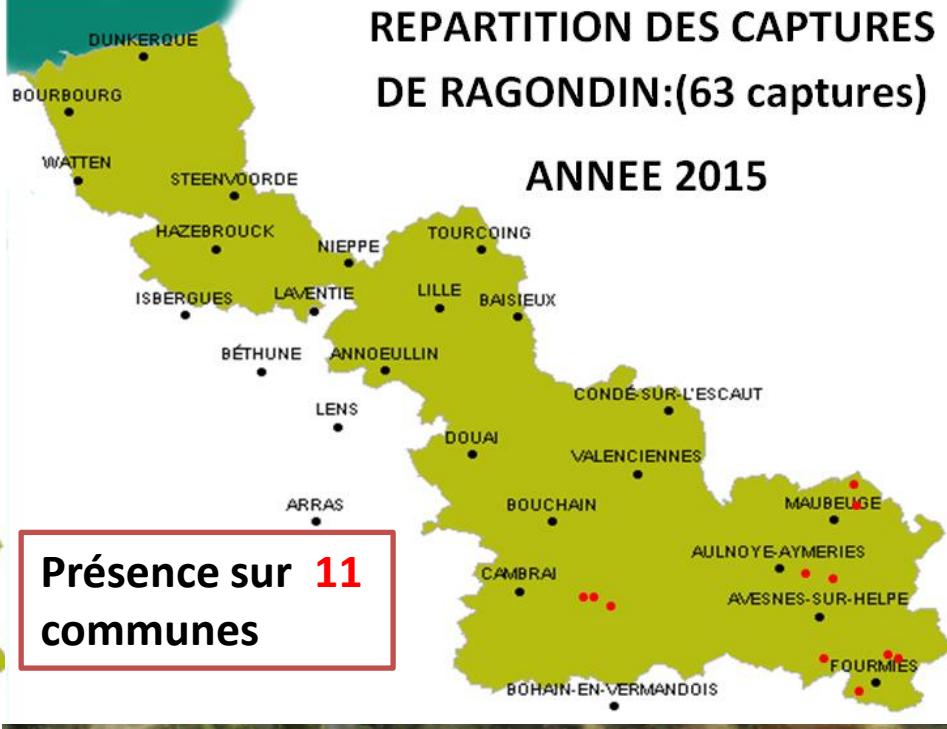
ANNEE 2010



Présence sur **2** communes

REPARTITION DES CAPTURES DE RAGONDIN:(63 captures)

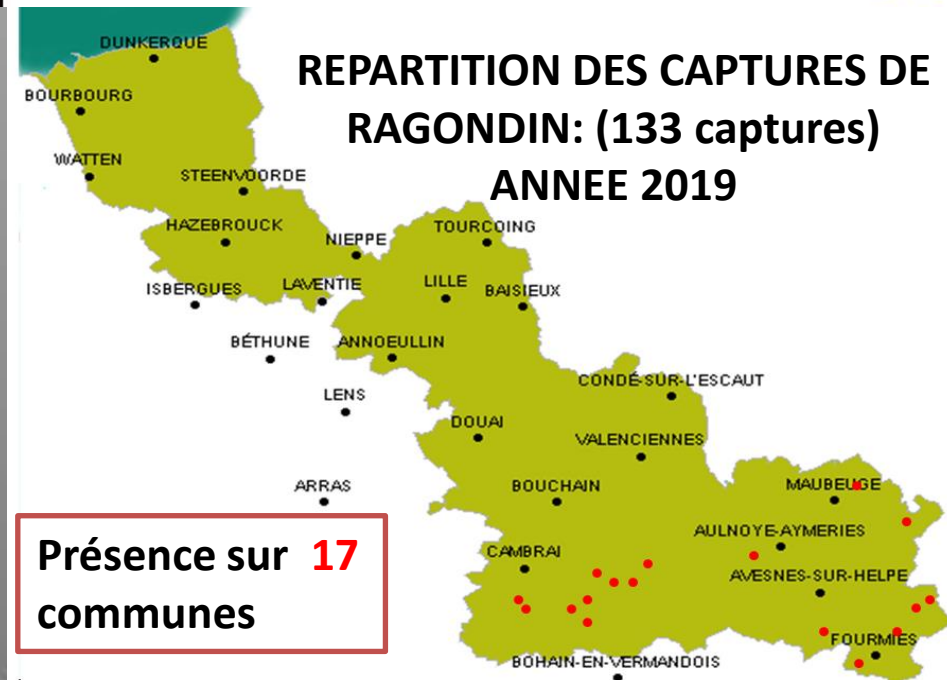
ANNEE 2015



Présence sur **11** communes

REPARTITION DES CAPTURES DE RAGONDIN: (133 captures)

ANNEE 2019

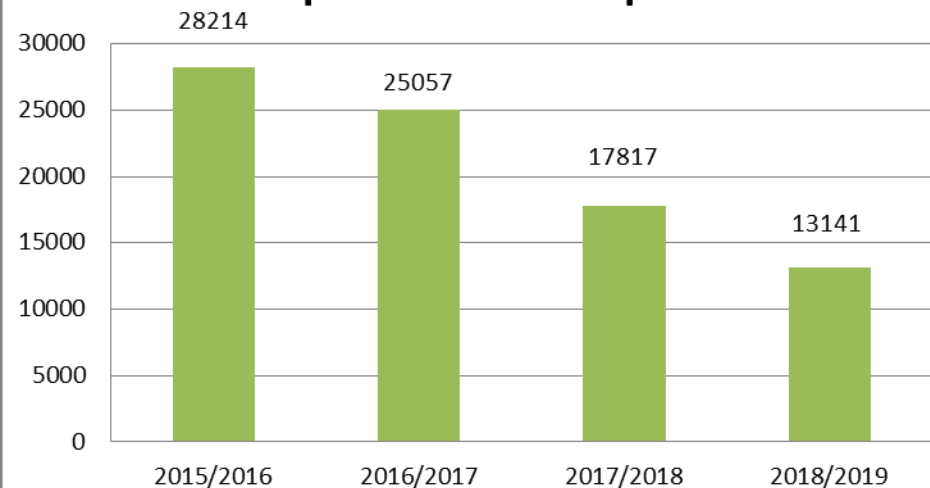


Présence sur **17** communes

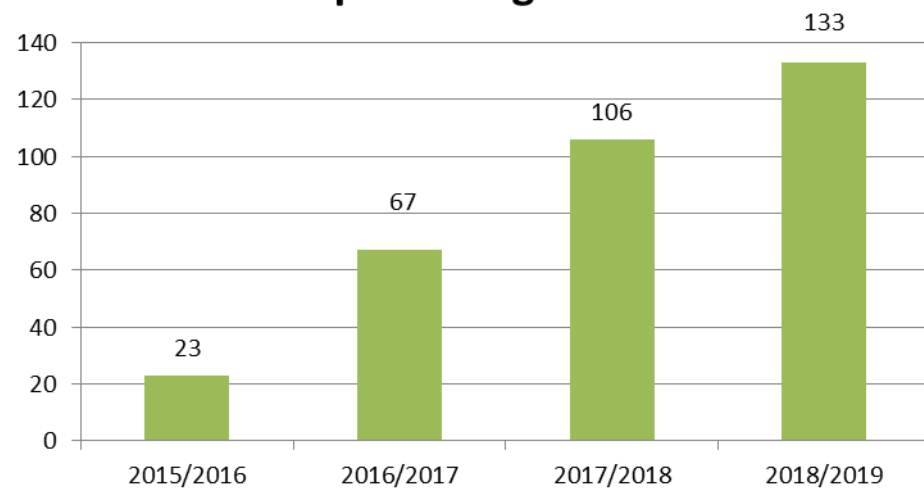


Bilans des captures des 4 dernières années : département du NORD

captures rats musqués



captures ragondins





**Je vous remercie de votre
attention**



Le piégeage

Ces pièges sont-ils sélectifs ou piègent-ils d'autres espèces que les rats musqués? Quelles sont les autres espèces piégées accidentellement par le piège en X ? (placé en gueule de terrier, et placé hors gueule de terrier...) Putois ? autres mustélinés ? Campagnols amphibie/aquatique ? Y a-t'il une remontée systématique et un bilan de prises accidentelles ? Quel ratio espèces ciblées (rat musqué et ragondins) autres espèces tuées accidentellement?

M. Delpouve répond que les prises accidentelles sont rares, ça peut arriver mais c'est surtout dans le cas des pièges non tuant, les individus sont donc relâchés.

M. Rigaux fait remarquer que, sans remettre en cause l'opportunité du piégeage réalisé, il lui semble intéressant de préciser les prises accidentelles afin d'en mesurer l'importance et de relativiser la critique qui peut être faite à ce sujet. De plus, cela pourrait contribuer à mieux identifier les types de situations les plus à risques en termes de captures non désirées et orienter l'effort à faire pour privilégier des modes de piégeage plus sélectifs.

Quelles est la meilleure période de piégeage? A quoi faut-il faire attention pour être efficace?

M. Bonte répond que les meilleures périodes de piégeage ce sont les périodes où les individus migrent d'un milieu à un autre, c'est-à-dire au début du printemps et à l'automne.

Pour être efficace, il faut faire attention à tout, le piégeur doit connaître son territoire, l'animal qu'il piège et les autres animaux présents dans le milieu.

Quelle est l'échelle pour un piégeage efficace et durable? Vaut-il mieux piéger beaucoup sur un petit secteur ou moins densément mais sur un grand secteur?

Mme Muchembled répond que le mieux est de piéger partout, sinon les secteurs non piégés deviennent des sources d'infestation. M. Bonte est d'accord.

Avez-vous connaissance d'autres moyens de lutte que le piégeage pour gérer ces espèces?

Mme Muchembled indique que le piégeage est la méthode de lutte la plus utilisée mais qu'il y a aussi le tir.

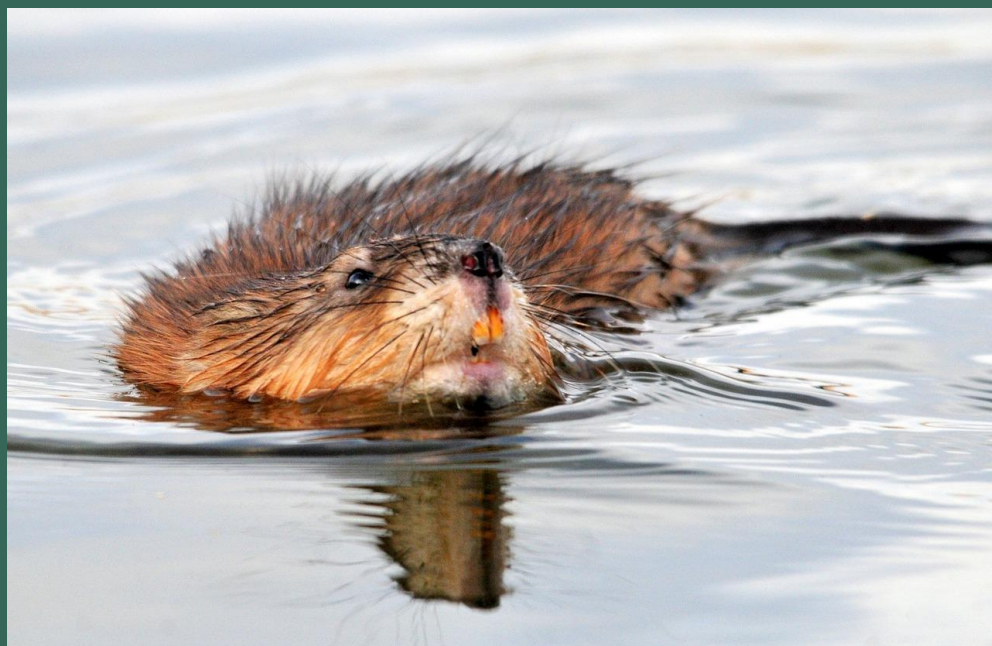


FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

LES ACTIONS DE CONTRÔLE DES POPULATIONS DE RATS MUSQUES ET DE RAGONDIN DANS LE NORD ET LE PAS-DE-CALAIS

WEBINAIRE : RATS MUSQUÉS ET RAGONDINS EN HAUTS-DE-FRANCE : QUELS ENJEUX ? QUELLES RÉPONSES ?

26 NOVEMBRE 2020



DEGEZELLE Margot



SOMMAIRE



Coordination de la lutte sur le territoire du Nord et du Pas-de-Calais depuis 2003



Actions de soutien de la région Hauts-de-France à la lutte depuis 2016



Projet d'extension de la lutte sur l'ensemble des Hauts-de-France

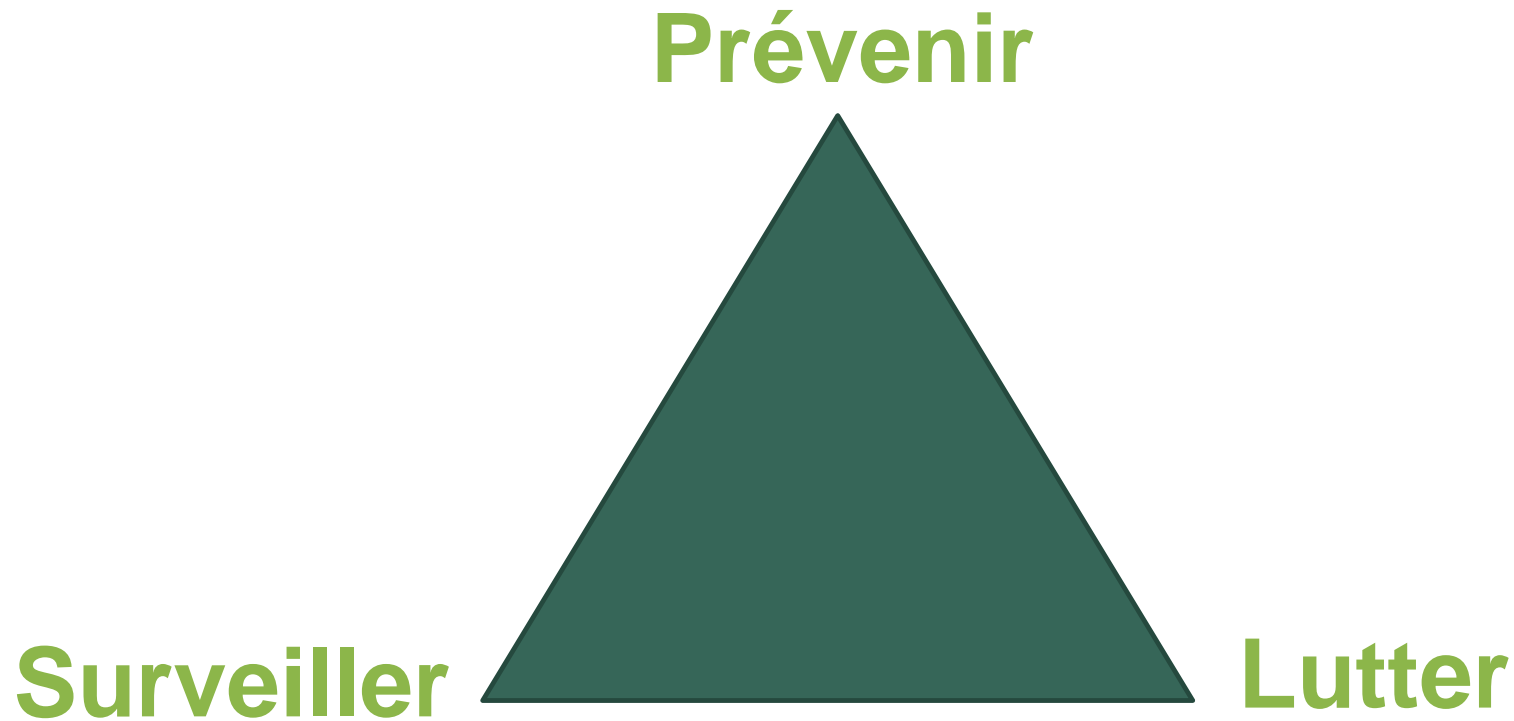




COORDINATION DE LA LUTTE SUR LE TERRITOIRE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS DEPUIS 2003



- **Lutte collective nécessaire et obligatoire contre le rat musqué et le ragondin**





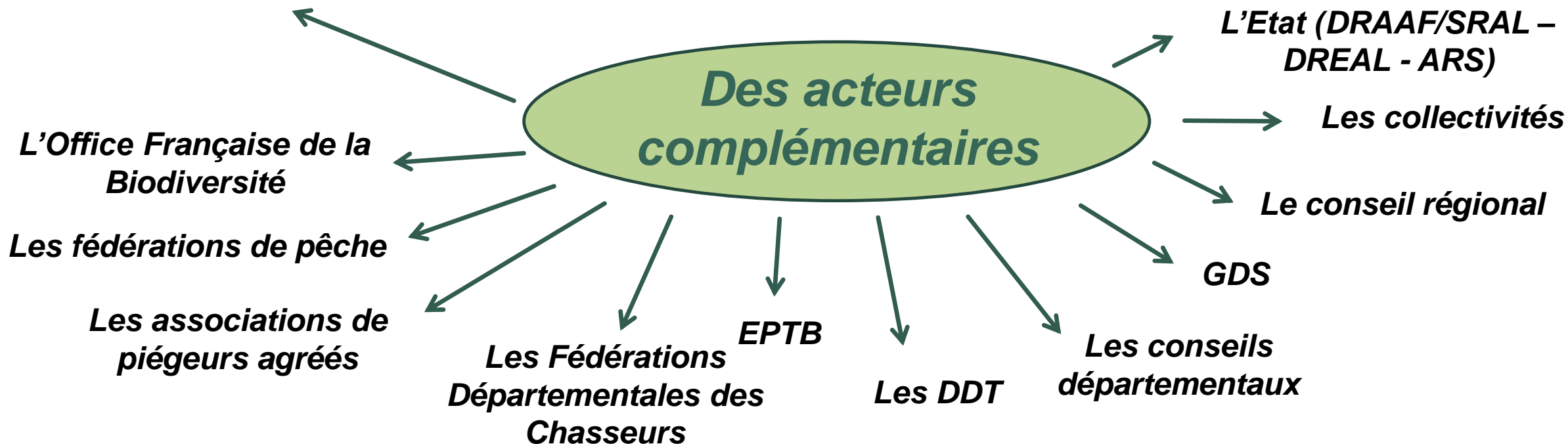
COORDINATION DE LA LUTTE SUR LE TERRITOIRE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS DEPUIS 2003



➤ **Lutte collective nécessaire et obligatoire contre le rat musqué et le ragondin** **« Chacun a un rôle à jouer »**

Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON)

Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON)



Et tous les acteurs présents sur le terrain (CPIE, Parcs naturels, Syndicats mixtes...)

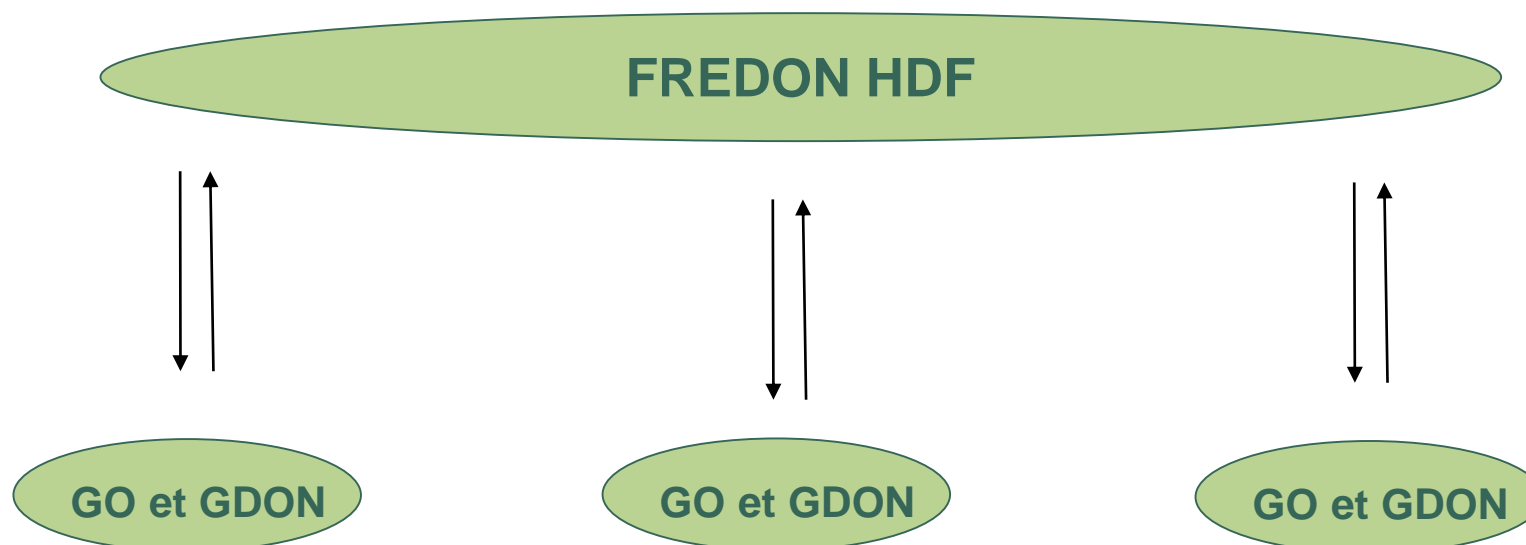


COORDINATION DE LA LUTTE SUR LE TERRITOIRE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS DEPUIS 2003



➤ Lutte collective nécessaire et obligatoire contre le rat musqué et le ragondin

L'organisation de la lutte collective est confiée aux groupements opérateurs (GO) dont les Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) et aux fédérations agréées (FDGDON, FREDON), conformément au Code Rural.

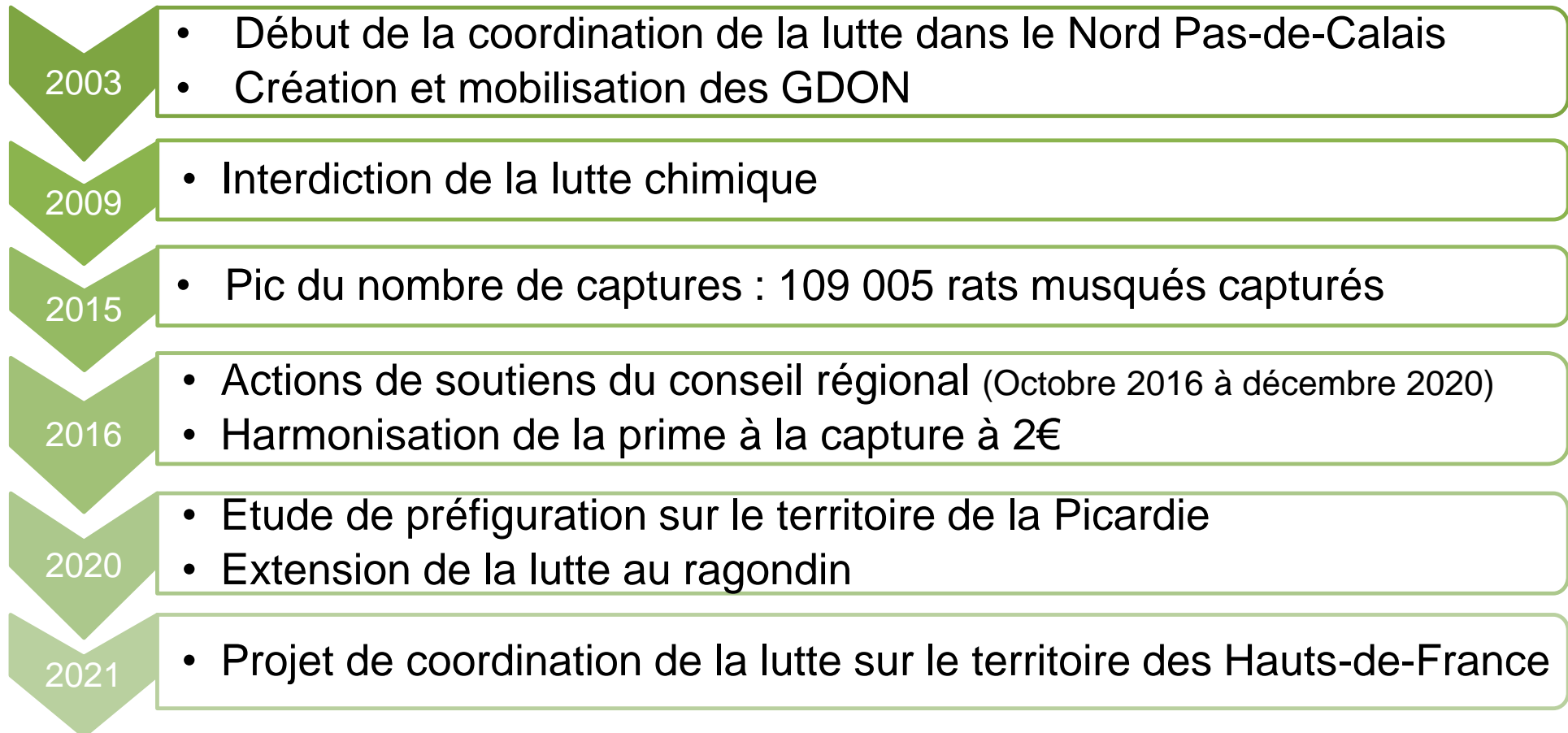




COORDINATION DE LA LUTTE SUR LE TERRITOIRE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS DEPUIS 2003



➤ Dates clés :

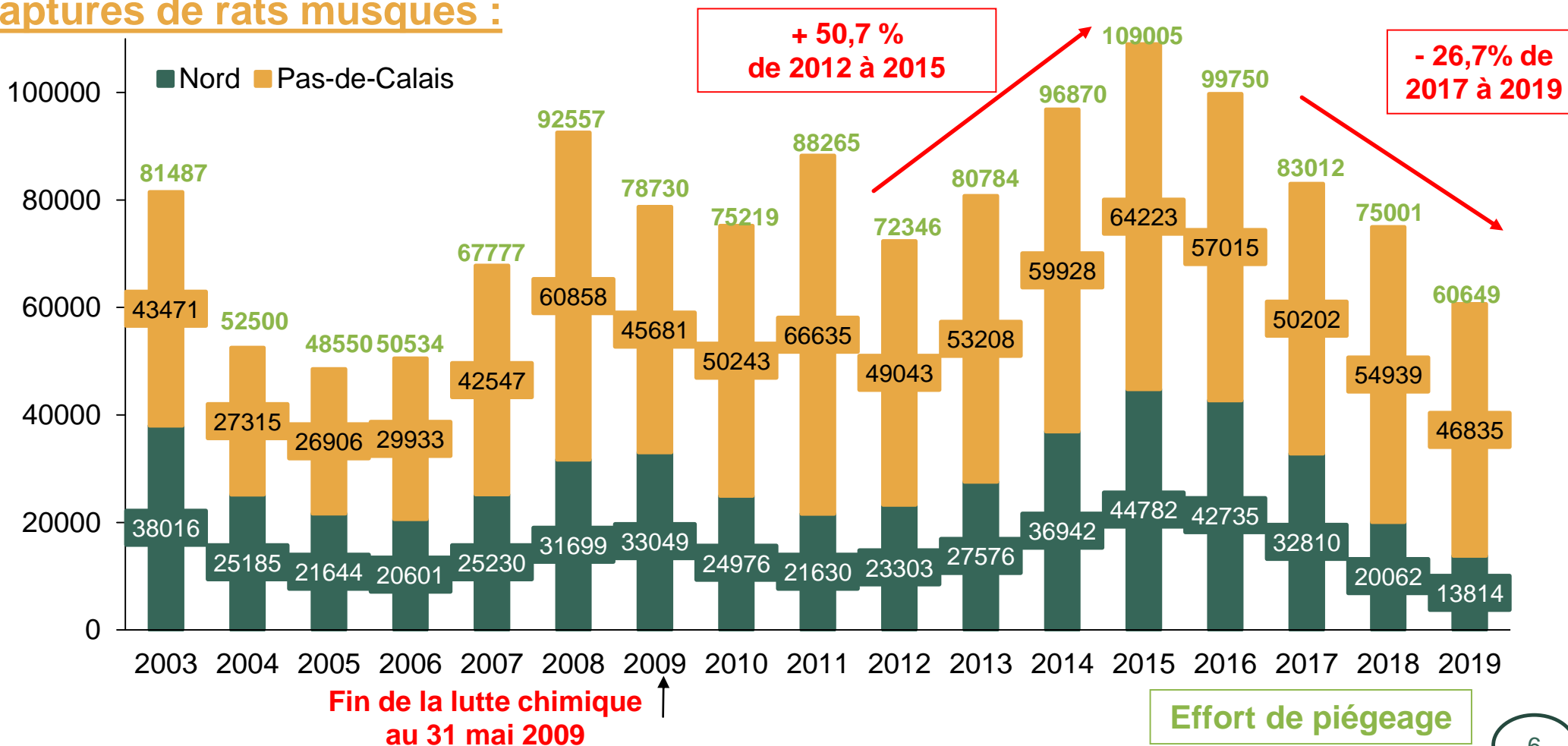




COORDINATION DE LA LUTTE SUR LE TERRITOIRE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS DEPUIS 2003



➤ Bilan des captures de rats musqués :

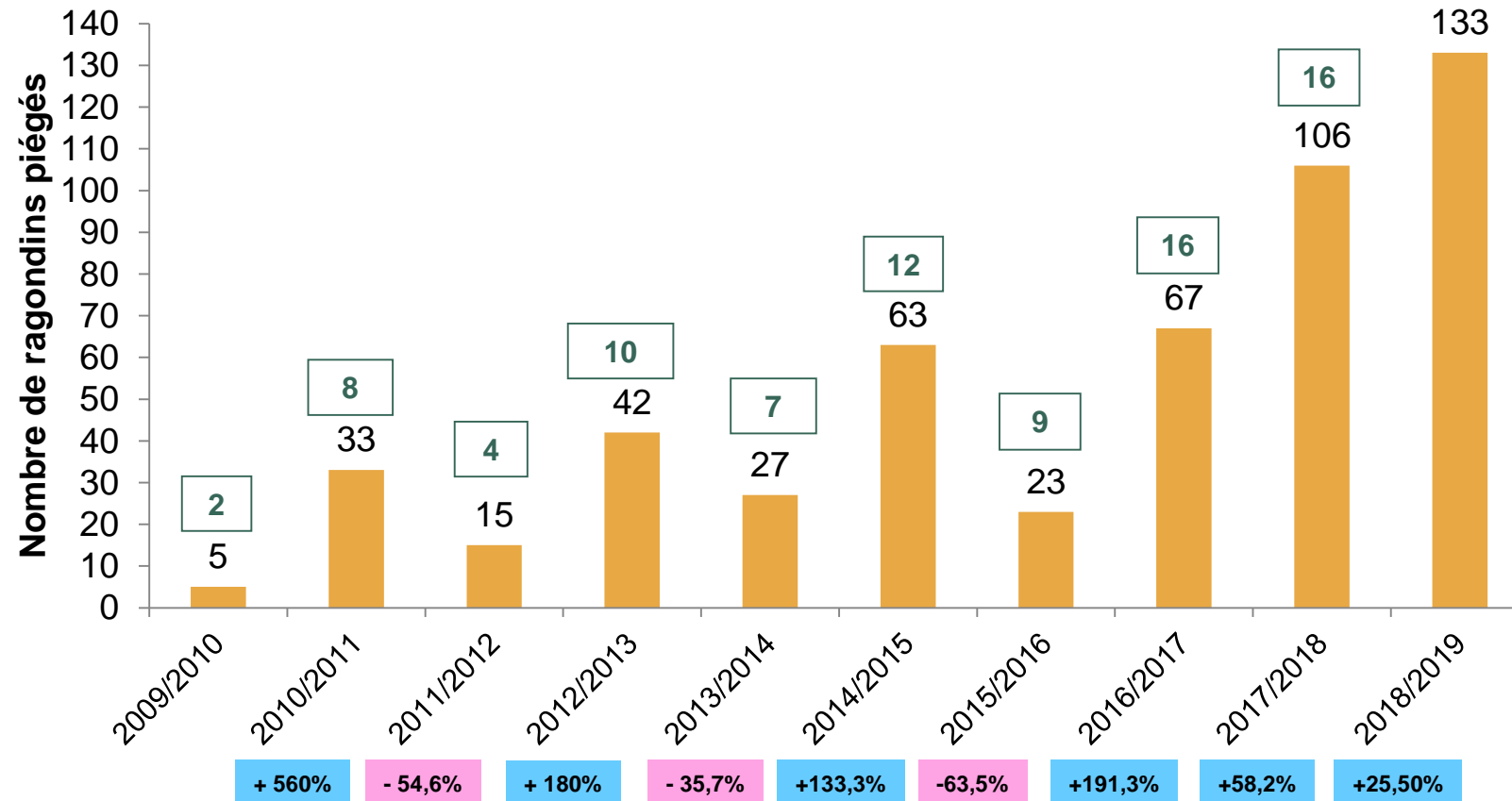




COORDINATION DE LA LUTTE SUR LE TERRITOIRE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS DEPUIS 2003



➤ Bilan des captures de ragondins (Données de l'APANGA) :





ACTIONS DE SOUTIEN DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE À LA LUTTE DEPUIS 2016



01/10/2016 au
31/03/2018

- Programme expérimental de lutte contre le rat musqué sur le territoire du Nord et du Pas-de-Calais

GDON de l'arrondissement de Béthune, GIDON de la région d'Audruicq, GDON de l'Ondatra, Association des 3 Pays, GDON du Boulonnais

01/04/2018 au
30/09/2019

- Renforcement de la lutte contre le rat musqué sur le territoire du Nord et du Pas-de-Calais

GDON de l'arrondissement de Béthune, GIDON de la région d'Audruicq, GDON du Pays de St Omer, GDON de Lumbres, GDON du Calais, GDON du Boulonnais

01/10/2019 au
31/12/2020

- Etude de préfiguration pour l'extension de la lutte sur le territoire de la Picardie
- Poursuite de la lutte contre le rat musqué et extension de la lutte au ragondin sur le territoire du Nord et du Pas-de-Calais

GDON de l'arrondissement de Béthune, GIDON de la région d'Audruicq, GDON du Pays de St Omer, GDON du Boulonnais

01/01/2021 au
31/12/2021

- Projet de coordination de la lutte contre le rat musqué et le ragondin sur le territoire des Hauts-de-France
- Poursuite de la lutte contre le rat musqué et le ragondin sur le territoire du Nord et du Pas-de-Calais



Région
Hauts-de-France



ACTIONS DE SOUTIEN DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE À LA LUTTE DEPUIS 2016



Programme expérimental de lutte contre le rat musqué (01/10/2016 au 31/03/2018)

Les engagements des groupements opérateurs :



**Opération
« coup de poing »**



**Lutte : Piégeage
et/ou tirs**

**Piégeurs
bénévoles
et/ou salariés**

**Organisation
de sessions
de formations,
de réunions...**



**Distribution
de pièges,
équipements**



**Récompenser le
meilleur piégeur**

**2 € (dont
0,50€ de la
région)**

**Prime à la
capture**

**Envoyer le
bilan des
captures à la
FDC et à
FREDON**

**Participer à la
réunion bilan
annuelle**





ACTIONS DE SOUTIEN DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE À LA LUTTE DEPUIS 2016



Programme expérimental de lutte contre le rat musqué (01/10/2016 au 31/03/2018)

Les engagements de FREDON (animation et suivi de l'opération) :

Dossier technique et financier pour les groupements opérateurs

Convention cadre avec les groupements opérateurs

Suivre le dispositif expérimental : échanges réguliers avec les groupements opérateurs

Réaliser un point d'étape à mi-parcours

Accompagner les groupements dans le suivi des arrêtés passés avec la région Hauts de France

Bilan des activités, synthèse technique et financière pour chaque groupement, pour l'opération globale et pour FREDON



ACTIONS DE SOUTIEN DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE À LA LUTTE DEPUIS 2016



Renforcement de la lutte contre le rat musqué(01/04/2018 au 30/09/2019)

- **Mêmes engagements que le programme précédent + données cartographiques**



Les résultats qui vont être présentés dans cette partie ne concernent pas l'ensemble du territoire du Pas-de-Calais mais seulement les territoires des groupements opérateurs impliqués dans le programme.



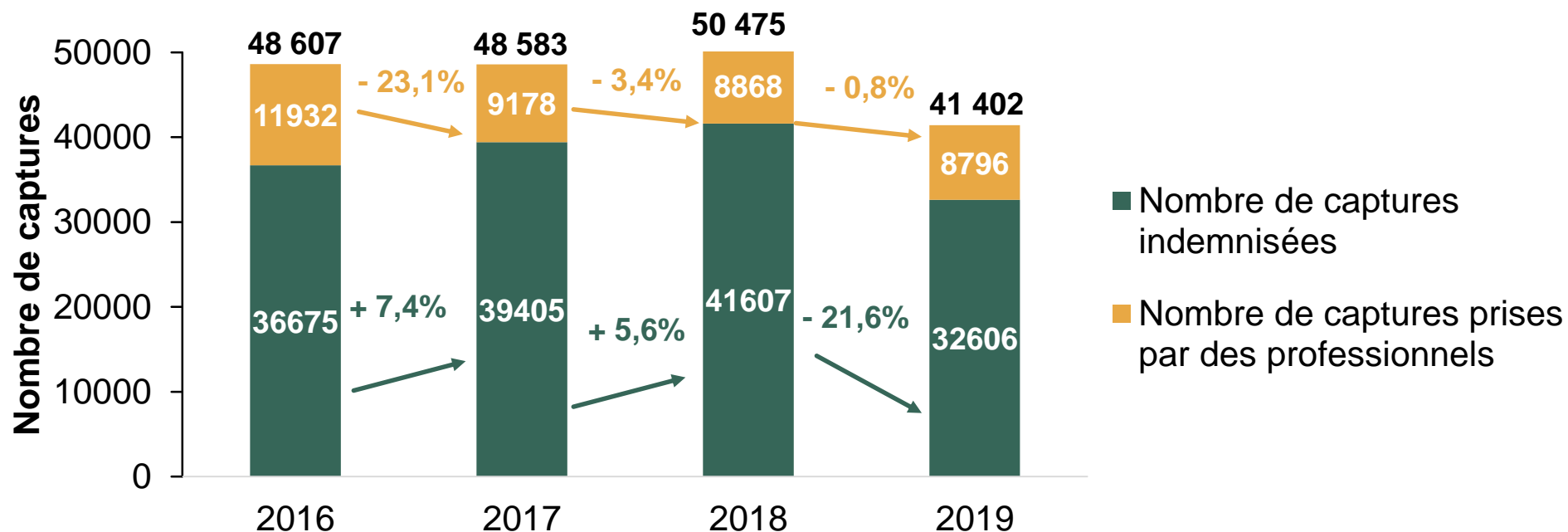
ACTIONS DE SOUTIEN DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE À LA LUTTE DEPUIS 2016



Programme expérimental de lutte contre le rat musqué (01/10/2016 au 31/03/2018)

Renforcement de la lutte contre le rat musqué (01/04/2018 au 30/09/2019)

➤ Evolution du nombre de captures





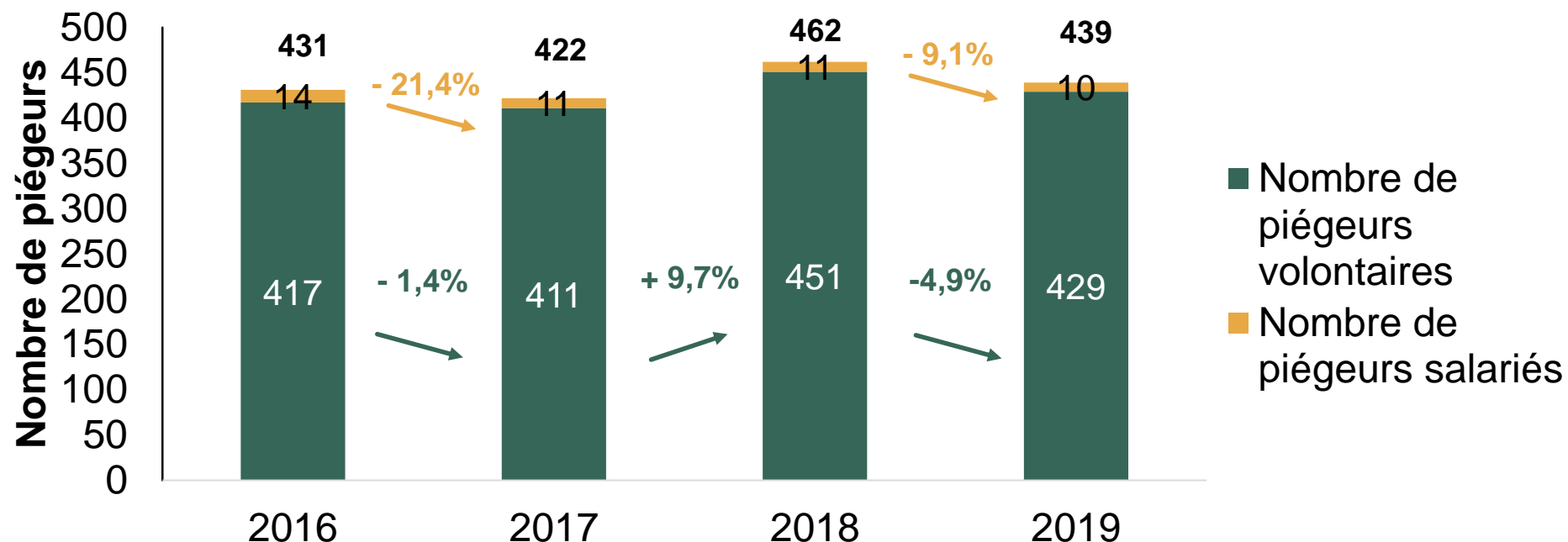
ACTIONS DE SOUTIEN DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE À LA LUTTE DEPUIS 2016



Programme expérimental de lutte contre le rat musqué (01/10/2016 au 31/03/2018)

Renforcement de la lutte contre le rat musqué (01/04/2018 au 30/09/2019)

➤ Evolution du nombre de piègeurs





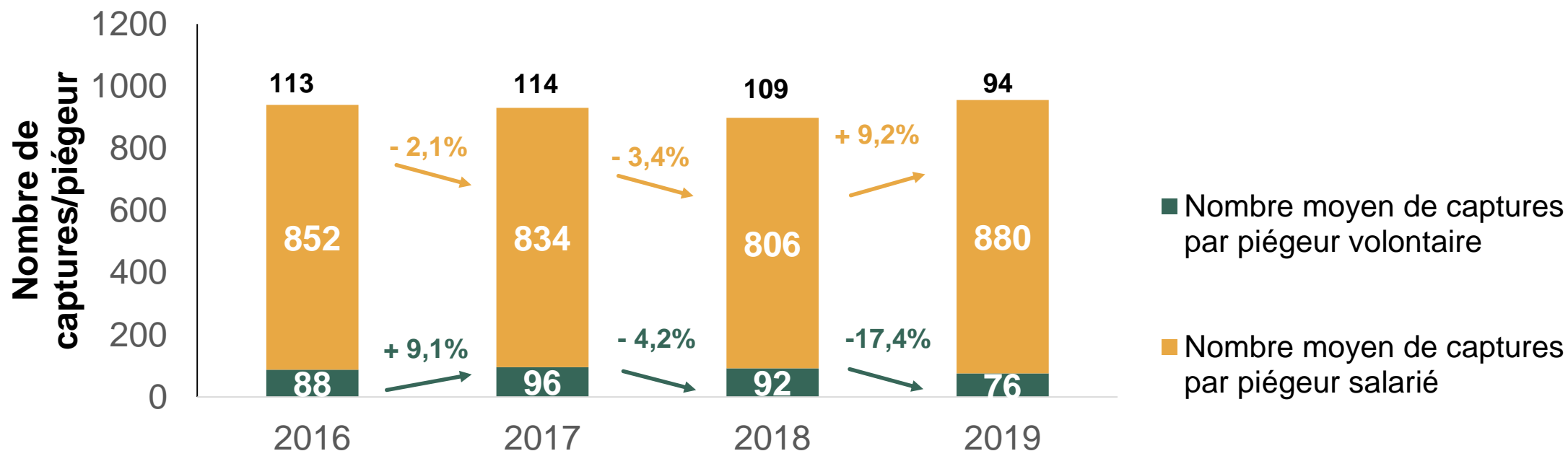
ACTIONS DE SOUTIEN DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE À LA LUTTE DEPUIS 2016



Programme expérimental de lutte contre le rat musqué (01/10/2016 au 31/03/2018)

Renforcement de la lutte contre le rat musqué (01/04/2018 au 30/09/2019)

➤ Evolution du nombre de captures par piègeur





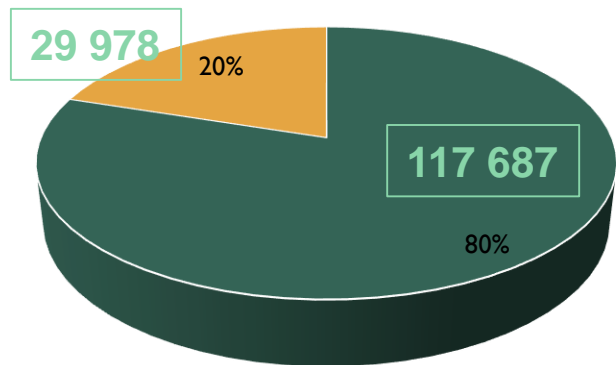
ACTIONS DE SOUTIEN DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE À LA LUTTE DEPUIS 2016



Programme expérimental de lutte contre le rat musqué (01/10/2016 au 31/03/2018)

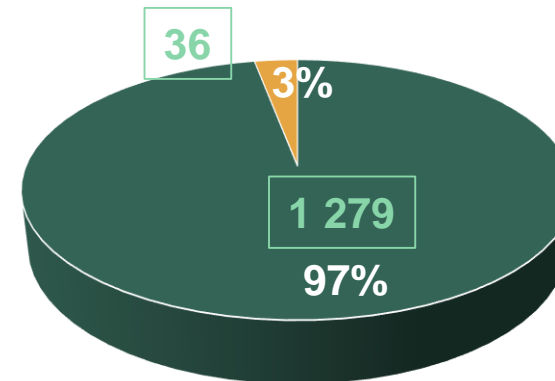
Renforcement de la lutte contre le rat musqué (01/04/2018 au 30/09/2019)

Rats musqués piégés



■ Piégeurs volontaires ■ Piégeurs salariés

Piégeurs



■ Piégeurs volontaires ■ Piégeurs salariés



➤ **Sans les piègeurs volontaires les populations de rats musqués ne sont pas maîtrisées**



ACTIONS DE SOUTIEN DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE À LA LUTTE DEPUIS 2016



Programme expérimental de lutte contre le rat musqué (01/10/2016 au 31/03/2018)

Renforcement de la lutte contre le rat musqué(01/04/2018 au 30/09/2019)

60 000 rats musqués piégés = 30 000 couples



30 000 couples = 900 000 rats musqués en plus l'année suivante



Région
Hauts-de-France



ACTIONS DE SOUTIEN DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE À LA LUTTE DEPUIS 2016



Renforcement de la lutte contre le rat musqué(01/04/2018 au 30/09/2019)

➤ Bilan en 2019

- 5 GDON bien engagés dans l'opération
- Importance de l'implication des piégeurs volontaires dans la lutte contre le rat musqué

Même si un piégeur professionnel piège 9 fois plus de rat musqué qu'un piégeur volontaire, un rat musqué capturé par un piégeur bénévole coûte 5 fois moins cher qu'un rat musqué piégé par un piégeur salarié.

- 1^{ère} cartographie de localisation du piégeage bénévole du rat musqué
- Le développement du piégeage permet une meilleure maîtrise des populations de rats musqués sur ces territoires.



Région
Hauts-de-France



ACTIONS DE SOUTIEN DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE À LA LUTTE DEPUIS 2016



Poursuite de la lutte contre le rat musqué et son extension au ragondin (01/10/2019 au 31/12/2020)

➤ Objectifs

- Nécessité de **maintenir les efforts de lutte contre le rat musqué**, Importance de **développer une lutte collective contre le ragondin**, en s'appuyant sur les piégeurs bénévoles, acteurs importants de la lutte.





PROJET D'EXTENSION DE LA LUTTE SUR L'ENSEMBLE DES HAUTS-DE-FRANCE



➤ Objectifs 2020

- **Souhait d'étendre la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants au territoire de la Picardie** au vu de la présence avérée du rat musqué et du ragondin.
- La Picardie n'ayant pas de GDON existant, il apparait donc pertinent en premier lieu de :
 - **lister les structures existantes en Picardie** recensant ou luttant contre le rat musqué et le ragondin, afin de mieux les connaître et d'apprécier leurs rayons d'actions,
 - **recenser le nombre de captures de rats musqués et de ragondins** sur les 5 dernières années, pour analyser la pertinence de lutter collectivement contre ces deux rongeurs aquatiques envahissants,
 - **et ensuite d'étudier la possibilité de les faire participer à un projet commun**, pour lutter de façon collective contre ces rongeurs aquatiques envahissants.

Il s'agit d'une étape de préfiguration, qui vise à dresser un état des lieux de la lutte contre le rat musqué et le ragondin en Picardie.





PROJET D'EXTENSION DE LA LUTTE SUR L'ENSEMBLE DES HAUTS-DE-FRANCE



➤ Perspectives 2021

- Développement de la lutte **sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France.**
- En fonction des résultats issus de la phase de préfiguration, étendre le dispositif d'indemnisation des **piégeurs bénévoles**, dans le cadre de la coordination de cette lutte collective obligatoire, à l'ensemble du territoire de la Picardie, pour couvrir l'ensemble du territoire des Hauts-de-France.





FREDON
HAUTS-DE-FRANCE

JE VOUS REMERCIE POUR VOTRE ATTENTION



Margot DEGEZELLE

Responsable Préservation du Patrimoine Naturel,
Responsable Gestion des Risques-Hygiène et Sécurité,

✉ Margot.degezelle@fredon-npdc.com

📱 08 83 44 02 15

☎ 03 21 08 64 98

📍 Site technique de Loos-en-Gohelle
265 rue Becquerel – 62750 LOOS-EN-GOHELLE



Coordination de la lutte sur le territoire du Nord et du Pas-de-Calais

M. Rigaux précise que concernant la réduction des prises, il faut tenir compte aussi des effets de la sécheresse qui sont une partie (peut-être faible à l'échelle régionale mais forte localement) de l'explication de cette baisse.

Avez-vous un retour d'expérience sur 2 secteurs à enjeux identiques, un piégé et un non piégé? Si oui, a-t-on une véritable efficacité du piégeage ? Sachant qu'un territoire non piégé, est recolonisé par les autres secteurs.

M. Rigaux indique que ça ne lui semble pas facile de le mesurer de façon scientifique et incontestable : il faudrait en toute rigueur des territoires vraiment équivalents dont l'un serait traité et l'autre pas, situations difficiles ou impossibles à rencontrer sur le terrain.

M. Bonte ajoute que sur une commune du Nord, une personne avait un étang, cette personne entretenait l'étang et piégeait le rat musqué et le ragondin. Une année, la personne ne pouvait plus entretenir l'étang pour des raisons médicales. 1 an après la commune était infestée de rats musqués. Il y a eu une campagne de piégeage, énormément d'individus ont été piégés et l'année d'après ça allait mieux.

Mme Degezelle ajoute que FREDON Bretagne est en train de réaliser une cartographie de l'incidence de la leptospirose en Bretagne et ils voient clairement une différence entre les territoires piégés et ceux non piégés.

M. Bouteiller fait remarquer de la difficulté de juger de l'efficacité du piégeage est principalement la durée du suivi. Il faudrait suivre deux territoires identiques, l'un fortement régulé sur plusieurs années et l'autre pas; puis inverser les territoires.

Concrètement, quelle politique de lutte à l'échelle des Hauts-de-France, qui pilote, qui finance?

M. Rigaux rappelle que la responsabilité première revient aux collectivités via la GEMAPI, il indique ensuite la contribution de la Région dans le financement. En effet, la Région Hauts-de-France finance 25% de la prime à la queue (soit 0,50€ sur les 2€) pour les groupements opérateurs impliqués dans le programme et finance la coordination de l'action menée par FREDON Haut-de-France. L'action des piégeurs bénévoles est très importante.

Mme Muchembled répond que la coordination de la lutte est pilotée par FREDON Hauts-de-France, conformément au code rural. La lutte collective est obligatoire est mise en place depuis 2003, avec l'accompagnement de plusieurs groupements opérateurs sur les territoires du Nord et du Pas-de-Calais. Concernant le territoire de l'ex-Picardie, en 2020, FREDON Hauts-de-France a réalisé un état des lieux de la situation afin de pouvoir étendre le dispositif à l'ensemble des Hauts-de-France.

M. Rigaux ajoute qu'il y aura vraisemblablement des priorités spatiales à établir en fonction des enjeux locaux.



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Mme Lefebvre rappelle l'importance des collectivités qui apporte un financement aux GDON afin d'avoir une prime à la capture à 2€ pour les piégeurs volontaires (prérequis pour bénéficier du soutien de la région) et d'investir dans du matériel de piégeage. Les collectivités apportent également aux GDON un soutien administratif et dans certains cas des piégeurs professionnels.

Pour le SMAPI, sur leur secteur, ils ont une question de fonds sur la pérennité, même sur du moyen terme, de la structure GDON avec notamment les conséquences du vieillissement des piégeurs. Quelles sont les perspectives à venir vu les classes d'âges ? Est-il possible d'établir des projections par secteur ? Quels outils pour faire face à ce défi du piégeage à l'avenir ?

M. Bonte assure que la relève est là, il le voit lors des sessions de formations.



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EXPÉRIMENTATION VISANT LA MAÎTRISE DES DÉGATS CAUSÉS PAR LES RATS MUSQUÉS DANS LE PAYS DE SAINT-OMER

Journée thématique rat musqué et ragondin

Le 26 novembre 2020

Contexte

- Pays de Saint-Omer : 53 communes
- Marais audomarois : 15 communes (11 dans le 62), 3726 ha, 3950 propriétaires, 700 km de voies d'eau
- 40 familles de maraîchers, production de choux-fleurs notamment
- Dégâts agricoles chiffrés à 244 000 € en 2018
- Dégâts aux berges, aux aménagements
- Risque sanitaire pour les usagers
- Milieu exceptionnel et sensible



Une stratégie ambitieuse

- Née d'une demande collective de retour au chimique
- L'expérience wallonne
- Une volonté forte : Etat, CAPSO, PNR, GDON, exploitants, 7ème section de wateringue,...
- Des réunions nombreuses (GT, comité stratégique)
- Validée le 26 avril 2019

Une stratégie ambitieuse

- Piéger tôt, fort, partout
- Débuter dans le marais cultivé puis élargir
- Optimiser le temps et l'efficacité du piégeage :
 - Améliorer l'**organisation** du piégeage
 - Augmenter la **pression** de piégeage
 - Adapter la **réglementation**
- **Communiquer**
- Assurer la **gouvernance** et le **financement**

Une stratégie ambitieuse

Principales actions :

- Renforcement de la brigade de piégeurs professionnel à 4 piégeurs (CAPSO, GEMAPI)
- Pilotage de la brigade, intervention par secteur
- Recherche de nouveaux pièges (faux terrier, livres de messe)
- Expérimentation visant à obtenir une évolution de la réglementation
- Application informatique
- Coordination avec les piégeurs bénévoles
- Coordination avec les travaux des wateringues et les pompages
- Destruction à tir

Expérimentation

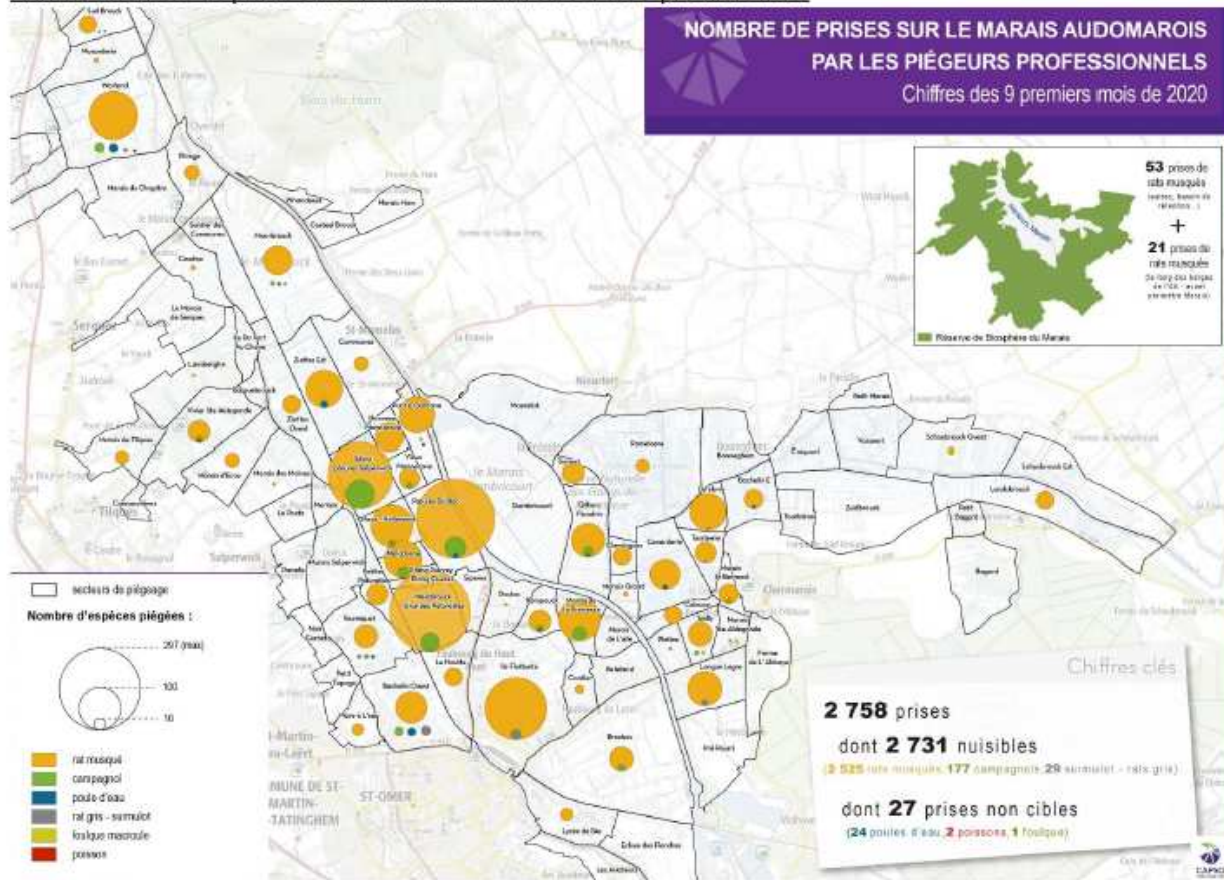
- Dispense de relève de week-end (cat 1 et 2)
- Relève 1 jour sur 2 (cat 2)
- Piégeage à moins de 200 m des habitations
- Piégeage à moins de 50 m des routes et chemins
- Autorisation des nasses (15 cm mini) partiellement immergées (10 cm maxi)
- Autorisation de pénétration dans les propriétés privées (loi 1892)
- Destruction à tir par les piégeurs professionnels
- Incitation à la coordination pour la destruction à tir via la droit de destruction







Annexe : Nombre de prises sur le marais Audomarois sur les 9 premiers mois



Bilan 3^{ème} trimestre 2020 de la lutte contre les nuisibles par les piégeurs professionnels de la CAPSO
CAPSO/ENV/BVI

Résultats sur 9 mois (CAPSO)

- Prises multipliées par 3 : 2758 prises
 - 2525 rats musqués (92%), 177 campagnols, 29 rats surmulots
 - 24 poules d'eau, 2 poissons, 1 foulque
- 75 % des prises au **piège en X** (20 % en faux-terrier)
- Radeau peu adapté (eaux vives)
- 1 relève sur 10 est positive
- Les dégâts sont en nette diminution
- Cela représente 20 % des prises du GDON (13455 en 2019 pour 97 piègeurs)
- Le GDON du Pays de Saint-Omer fait 29 % des prises du 62 pour 18 % des piègeurs du 62

Gestion du rat musqué

Perspectives :

- Pérennisation du pilotage
- Outil cartographique en test / outil de saisine en ligne (localisation précise)
- **Coordination** avec les piégeurs bénévoles / prime à la queue
- Coordination avec les travaux et les curages
- Incitation à la destruction à tir
- Incitation aux **pratiques vertueuses**
- Communication

Expérimentation visant la maîtrise des dégâts causés par le rat musqué dans le Pays de Saint-Omer

Merci pour votre attention

Exemple sur le marais de Saint Omer

Peut-on jouer sur la variable "habitat" pour limiter l'expansion des ragondins et des rats musqués? (Les différentes rectifications des cours d'eau semblent favoriser le développement de ces espèces).

C'est la quantité d'herbacées disponibles qui jouera un rôle sur la variabilité de l'habitat favorable aux rats musqués et aux ragondins.

Conclusion

Mme Lefebvre conclue la réunion :

« Je conclus en présence de Monsieur Jean-Jacques VERSTRAETEN, Président de FREDON Hauts-de-France et de Messieurs Cyrille NAUDET et Alain TOURNIER, administrateurs, investis dans la lutte contre les vertébrés nuisibles aquatiques ; Monsieur Bernard CANNESSON, Vice-Président étant excusé.

Un grand merci à tous pour votre participation à ce premier webinaire, rat musqué et ragondin en Hauts-de-France ; Quels enjeux ? Quelles réponses ?

Merci également aux intervenants.

Je remercie particulièrement la Région Hauts-de-France et la DRAAF/Sral Hauts-de-France pour leur soutien financier à la lutte contre le rat musqué et le ragondin et, leur contribution à la réussite de cette demi-journée d'échanges.

Les enjeux sanitaires, économiques et écologiques liés aux rats musqués et aux ragondins sont réels et nécessitent une maîtrise des populations de ces rongeurs aquatiques envahissants sur notre territoire des Hauts-de-France.

Cette lutte contre ces rongeurs constitue ainsi un réel enjeu.

Les interventions de cet après-midi ont ainsi permises de rendre compte et de valoriser ce qui a été entrepris par les structures déjà engagées dans le piégeage et par les piégeurs eux-mêmes afin de les encourager à poursuivre mais aussi d'informer plus largement et d'encourager la maîtrise des populations de rats musqués et de ragondins sur notre territoire au vue des enjeux sanitaires, économiques et écologiques.

Cette demi-journée doit permettre également la montée en compétence des piégeurs et des organismes qui les fédèrent, en les informant à nouveau ou davantage sur l'ensemble des enjeux et risques liés à la présence de ces rongeurs aquatiques envahissants.

De nombreux acteurs sont impliqués dans la lutte contre ces vertébrés nuisibles mais ils restent insuffisants au vue du caractère prolifique de ces espèces.

Notre volonté commune est bien de maîtriser les populations de rats musqués et de ragondins sur l'ensemble des territoires des Hauts-de-France et de coordonner les acteurs



concernés par cette lutte à l'échelle de nos territoires en nous appuyant sur les acteurs compétents impliqués et complémentaires afin de mener une démarche globale en Hauts-de-France.

Pour se faire, un travail de recensement des structures impliquées et de leurs données de piégeage a été réalisé en 2020 (comme a pu vous le présenter Margot DEGEZELLE). Des premières réflexions sont en cours pour étendre la lutte collective en Hauts-de-France. Pour ce faire nous travaillons à l'implication des collectivités locales de proximité.

Nous ne sommes pas trop nombreux face à ces fléaux que constituent ces rongeurs aquatiques envahissants.

Je vous remercie tous d'être présents pour nous y aider. »